

Gazette officielle du Québec

Partie 1

Avis
juridiques

117^e année

7 décembre

1985

No 49

Québec 

Gazette officielle du Québec

Partie 1 Avis juridiques

117^e année
7 décembre 1985
No 49

Sommaire

Accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, Loi sur l'
Assurance-récolte, Loi sur l'
Avis divers
Caisses d'épargne et de crédit, Loi sur les
Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil, Loi sur le
Compagnies, Loi sur les
Compagnies étrangères, Loi sur les
Coopératives, Loi sur les
Curatelle publique, Loi sur la
Déclarations des compagnies et sociétés, Loi sur les
Inspecteur général des institutions financières
Liquidation des compagnies, Loi sur la
Ministères, Avis concernant les
Régie de l'assurance-maladie du Québec
Renseignements sur les compagnies, Loi concernant les
Société d'habitation du Québec, Loi sur la
Ventes par shérif
Ventes pour taxes, avis de publication

AVIS AUX ANNONCEURS

La *Gazette officielle du Québec* est le journal par lequel le Gouvernement du Québec rend officielles ses décisions. Elle est publiée en deux éditions distinctes. La première, intitulée « Avis juridiques », est publiée au moins à tous les samedis; la deuxième, intitulée « Lois et règlements », est publiée en français et en anglais au moins à tous les mercredis.

Contenu:

La Partie 1 de la *Gazette officielle* contient les avis juridiques dont la publication est requise par des lois ou des règlements ou encore par le gouvernement. Elle est publiée en français seulement.

Normes de recevabilité:

Les avis doivent contenir le minimum d'information requis par les lois et règlements qui régissent leur publication. On peut se référer à la *Gazette officielle* pour y retrouver des avis déjà publiés et les utiliser comme modèles. Les avis doivent être dactylographiés. Les annonceurs doivent fournir une lettre d'accompagnement indiquant clairement leurs nom et adresse, leur numéro de téléphone et le nombre de publications requises pour chaque avis.

Conditions générales:

Les manuscrits doivent être reçus au bureau de la *Gazette officielle* au plus tard à 16 h, le jeudi précédant la semaine de publication. Les avis reçus après cette date seront reportés à l'édition subséquente. De plus, l'Éditeur officiel du Québec se réserve le droit de retarder ou de refuser la publication de certains documents, à cause de leur longueur, de leur mauvaise formulation ou pour toute autre raison d'ordre administratif.

Les frais de publication sont payables à l'avance et doivent être acquittés par mandat ou par chèque émis à l'ordre de: « Les publications du Québec ». Un exemplaire de la *Gazette officielle* est automatiquement expédié comme preuve de publication pour chaque avis publié.

Toute demande d'annulation doit être faite par écrit et être reçue avant l'heure de tombée. Les frais déjà encourus sont facturés à l'annonceur à qui l'on rembourse tout montant versé en trop.

Si une erreur typographique se glisse dans une première publication, les annonceurs sont priés d'en aviser le responsable de la *Gazette officielle* avant la seconde publication. Les demandes de corrections au texte origi-

nal doivent aussi être faites par écrit et être reçues avant l'heure de tombée.

Tarif de publication

Le tarif de publication est de 0,63 \$ la ligne agate quel que soit le nombre de parutions.

Tarif de traduction

Le tarif de traduction est de 20 \$ les 100 mots.

Tarif pour les feuilles volantes

Le prix de vente pour les feuilles volantes est de 6 \$ la douzaine.

Prix à l'exemplaire

Le prix d'un exemplaire de la *Gazette officielle du Québec* est de 4 \$.

Les demandes de publication d'avis doivent être adressées comme suit:

Pierre Lauzier
Division de la *Gazette officielle*
1279, boul. Charest ouest
Québec G1N 4K7
Téléphone: (418) 643-9918

Abonnements

Tous les abonnements sont payables à l'avance. Faire parvenir votre chèque ou mandat-poste émis à l'ordre de « Les Publications du Québec ». Aucune réclamation après 90 jours.

Tarif d'abonnements

Partie 1 « Avis juridiques »: 48 \$ pour 12 mois
Partie 2 « Lois et règlements »: 70 \$ pour 12 mois
Partie 2 « Laws and Regulations »: 70 \$ pour 12 mois.

Toute correspondance concernant les abonnements doit être adressée au:

Ministère des Communications
Secteur des abonnements
C.P. 1005
Québec G1K 7B5
Téléphone: (418) 643-5150

Prière de faire part de tout changement d'adresse six semaines avant la date du déménagement et de retourner l'étiquette portant l'ancienne adresse.

TABLE DES MATIÈRES

ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS — LOI SUR L'

COMMISSION SCOLAIRE DES MILLE-ÎLES (*Délégation*) 6039

ASSURANCE-RÉCOLTE — LOI SUR L'

GRANDES CULTURES SELON LE SYSTÈME COLLECTIF (*Prix unitaires et taux de cotisations*) 6039

AVIS DIVERS

ASSOCIATION DES POMPIERS TEMPS PARTIEL DE BAIE-COMEAU INC. (A.P.T.P.B.C.) (*Changement de nom*) 6042

FABRIQUE DE LA PAROISSE DE LA REINE-DU-ROSAIRE (*Dissolution*) 6042

FABRIQUE DE LA PAROISSE DE SAINT-MARCEL (*Dissolution*) 6042

FONDATION CARDIUM (*L.P.*) 6043

MUNICIPALITÉ DE Mc WATTERS (*Mutations immobilières, L.R.Q., c. M-39*) 6043

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CLOTILDE (*Mutations immobilières, L.R.Q., c. M-39*) 6043

PAROISSE DE CHIBOUGAMAU (*Érection*) 6043

PAROISSE DE LA REINE-DU-ROSAIRE (*Suppression*) 6043

PAROISSE DE SAINT-MARCEL (*Suppression*) 6043

RÉGIME DE RENTES DU QUÉBEC (*Indice des rentes et le taux d'ajustement des prestations*) 6043

REVDEC (*L.P.*) 6043

SUCCESSION ANDRÉ SANSCHAGRIN (*Bénéfice d'inventaire*) 6044

SUCCESSION DENIS GAGNÉ (*Bénéfice d'inventaire*) 6044

SUCCESSION FLOYD HARRY LING (*Bénéfice d'inventaire*) 6044

SUCCESSION LILIANNE ROY (*Bénéfice d'inventaire*) 6045

SUCCESSION RÉGINALD BÉRUBÉ (*Bénéfice d'inventaire*) 6045

CAISSES D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT — LOI SUR LES

CAISSE POPULAIRE DE LA VALLÉE DE L'OR (*Fusion*) 6045

CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES QUALITÉS DE L'ÉTAT CIVIL — LOI SUR LE

ACCORDÉS

Anna Rosa Speller 6046
 Charles Kennedy 6046
 Darlene Ora Samantha Dey 6046
 Joseph Alfred Michael Zilch 6046
 Joseph Armand Roger Martin 6046
 Joseph Marcel Jacques Dinel 6046
 Joseph Marcel Robert Tristan Bécard 6046
 Louise Marie Antoinette Manon Girouard 6046
 Marie Adrienne Gina Dufour 6047
 Marie Berthe Aurore Yvette Bellegarde 6047
 Marie Chantal Lacombe 6047
 Marie Claire Gabrielle Julien 6047
 Marie Georgette Chantal Lachance 6047

Marie Jeanne Chantal Gaudreau 6047
 Pascal Menghile 6047
 Renata Agnes Frances Polud 6047
 Wilson Marquand Banh 6047

DEMANDES

Albertine Nadeau 6048
 Allan Neal Krugerman 6048
 Arlette Boivin 6048
 Arnet Ward Buckle 6048
 Dara Puth 6048
 Diane Chassé 6048
 Fabian Brazauckas 6048
 Francine Fortier 6049
 François Gilbert 6049
 Isola Morneau 6049
 Joseph Arthur Yvon Paillé 6049
 Joseph Bernard Robin Boulianne 6049
 Joseph Claude Roger Junior Poulin 6049
 Joseph Raymond Régis Asselin 6049
 Lise Després-Cloutier 6049
 Lisette Tremblay 6050
 Marc André Beaulé 6050
 Marie Clarisse alias Paquet 6050
 Marie Francine Vivian Anick Hélène Lyne Nadeau 6050
 Marie Liane Lisette Boutin 6050
 Marie Marancia Lalonde 6050
 Marie Olive Benoit 6050
 Marie Suzanne dit Trépanier 6050
 Marie Thérèse Lucie Maheux 6051
 Marie-Ida Canuel 6051
 Mariette Wilson 6051
 Mercurio Di Girolamo 6051
 Micheline Houle 6051
 Patrick Conard 6051
 Peter Kafantarglou 6051
 Réjean Dubé 6052
 Richard Lemay 6052
 Schrolic Kashetsky 6052
 Sylvia Ouanounou 6052
 Tolatama Dhanaswar 6052

COMPAGNIES (PARTIE IA) — LOI SUR LES

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONSTITUTION 6053
 2327-8930 QUÉBEC INC. (*Erratum*) 6149

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONTINUATION 6070-6074

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE FUSION 6076

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE MODIFICATION 6076

COMPAGNIES (PARTIE III) — LOI SUR LES

LETTRES PATENTES 6084

LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES 6089

COMPAGNIES (DIVERS) — LOI SUR LES

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION SOCIALE (Article 21) 6090

SOCIÉTÉ POPULAIRE, MUTUELLE D'HABITATION (*Erratum*) 6149

DISSOLUTION (Article 28)

6091

DISSOLUTION — DEMANDES DE

A. ET G. FARINA INC.	6093
ANCHOR ENTERPRISES INC.	6093
AUX MILLE FANTAISIES INC.	6093
BOUTIQUE MAXIBEL INC.	6093
CAFÉ BELHUMEUR INC.	6093
CALINVEST INC.	6093
CENTRE DE CONDITIONNEMENT PHYSIQUE LA RENCONTRE INC.	6093
CLIMATISATION LAURENTIDE INC.	6094
COMPAGNIE CANADIENNE DE VENTE ET LOCATION D'ENSEIGNES PORTATIVES LTÉE	6094
COMSTOCK (QUÉBEC) LTÉE	6094
CORPORATION DE GESTION RONALD DESCHAMPS INC.	6094
ÉCOLE CANADIENNE D'ÉLECTRICITÉ LTÉE	6094
FERN SERVICE ROUYN LTD.	6094
FRANK-N-STEIN FRANCHISES LTD.	6094
GESTION CLODEMOND INC.	6095
GESTION TRIPART LTÉE	6095
HABITAT D.C. INC.	6095
IMPORTATIONS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRONIQUES APPOLLO LTÉE	6095
INDUSTRIES D'ACIER LEGARDEUR INC.	6095
JEAN-PAUL CHARBONNEAU, ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN LTÉE	6095
JONRO DISTRIBUTION LTD.	6095
JOS PAQUIN & FILS LTÉE	6096
LA CIE DE CONSTRUCTION ROUTIÈRE S.M. INC.	6096
LA CORPORATION D'AMÉNAGEMENT PARKHAVEN	6096
LA SOCIÉTÉ DE GESTION GINSTAR LTÉE	6096
LAPORTE CARTAGE COMPANY	6096
LE COMITÉ DES CITOYENS DE ST-GERMAIN-DE-GRANTHAM INC.	6096
LE MARCHÉ A. Y.N.G. PAQUIN INC.	6096
LÉO GRÉGOIRE LIMITÉE.	6097
LES CONCESSIONS-FRANK-N-STEIN LTÉE	6094
LES DISTRIBUTIONS JONRO LTÉE	6095
LES DISTRIBUTIONS PRINCEVILLE INC.	6097
LES ENTREPRISES ANCHOR INC.	6093
LES ENTREPRISES M. NORMANDIN INC	6097
LES ENTREPRISES REMAR INC.	6097
LES ENTREPRISES T.O. INC.	6097
LES ESTAMPES NACO INC.	6097
LES FÊTES DE LA ST-JEAN ST-ANTOINE INC.	6097
LES GRUES MOBILES DE LONGUEUIL LTÉE	6097
LES IMMEUBLES VIBERT INC.	6098
LES MUSKY DU LAC ST-LOUIS	6098
LES PRODUCTIONS EXECOM INC.	6098
LES TRANSPORTS JIM INC.	6098
L'INSTITUT LITTÉRAIRE DU QUÉBEC LTÉE	6098
MARCHÉ P.G.L. INC.	6098
MAXIKLEEN INC	6098
MONTRÉAL ANSWERING SERVICE LTD.	6098
PARKHAVEN DEVELOPMENT CORPORATION	6096
PAULINE COUPONS INC.	6099
PHILIPPE CLICHE INC.	6099
PLACEMENTS AIGLON INC.	6099
PLACEMENTS BILMOR INC.	6099
SAMUELS & COMPAGNIE LIMITÉE	6099
SAMUELS & COMPANY LIMITED	6099
SERCOLAC INC.	6099
SERVICE D'APPELS DE MONTRÉAL LTÉE	6098
SOLARIUM PAR EXCELLENCE INC.	6099
SYDNEY ABRAMS INC.	6099
TRIPART HOLDINGS LTD.	6095
VÊTEMENTS R. BRISEBOIS INC.	6100

COMPAGNIES ÉTRANGÈRES — LOI SUR
LES

PERMIS DE FAIRE AFFAIRES

6100

COOPÉRATIVES — LOI SUR LES

COOP DE CERFS-VOLANTS «L'ATELIER DU VENT» (Constitution)	6100
COOPÉRATIVE D'ALIMENTATION NATURELLE DE CHICOUTIMI «LA LEVURE» (Liquidation)	6102
COOPÉRATIVE D'ALIMENTATION SAINTE DE LA VALLÉE DE LA CHATEAUGUAY (Constitution)	6101
COOPÉRATIVE D'ALIMENTATION SAINTE «LA SARCELLE» (Constitution)	6100
COOPÉRATIVE D'AQUÉDUC RANG ST-MATHIEU (Constitution)	6101
COOPÉRATIVE DE COMMERCE INDIGÈNE (Constitution)	6101
COOPÉRATIVE DE COMMERCE «LA COULÉE» (Constitution)	6101
COOPÉRATIVE DE COMMERCE «LE CARAFON» (Constitution)	6101
COOPÉRATIVE DE LOCATION LOCA-CHALET (Constitution)	6101
COOPÉRATIVE DE PLEIN AIR PASSE-MONTAGNE (Constitution)	6101
COOPÉRATIVE DE PUBLICATION ET D'INFORMATION SPORTIVE, PHYSIMAG (Constitution)	6101
COOPÉRATIVE DE SERRES DE ST-ELZÉAR (Constitution)	6101
COOPÉRATIVE DE TRAVAILLEURS «DESLAURIERS, DONTIGNY, ROUSSEAU» (Constitution)	6101
COOPÉRATIVE D'HABITATION ALOUETTE (MONTRÉAL) (Dissolution)	6102
COOPÉRATIVE D'HABITATION COHAL (Constitution)	6101
COOPÉRATIVE D'HABITATION DE LA BOURGADE (MONTRÉAL) (Liquidation)	6102
COOPÉRATIVE D'HABITATION DE LA VOIE LACTÉE (MONTRÉAL) (Constitution)	6101
COOPÉRATIVE D'HABITATION DU BON SEMEUR (Constitution)	6101
COOPÉRATIVE D'HABITATION DU CHEMIN (QUÉBEC) (Modification)	6101
COOPÉRATIVE D'HABITATION ENSOLEILLÉE DE BAIE-COMEAU (Modification)	6101
COOPÉRATIVE HORTICOLE VERT SOLEIL (Constitution)	6101
COOPÉRATIVE MANUFACTURIÈRE DE QUAIS AQUA (Constitution)	6101
COOPÉRATIVE MARITIME DE LA BAIE DES CHALEURS (Constitution)	6101
FÉDÉRATION DES COOPÉRATIVES DE COMMERCE D'ALCOOLS DU QUÉBEC (Constitution)	6102
SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE DE ST-JACQUES DE PARISVILLE (Fusion)	6102

CURATELLE PUBLIQUE — LOI SUR LA

AVIS DE QUALITÉ

Colette Sauv�-Lipp�	6103
Marcel Par�	6103

DÉCLARATIONS DES COMPAGNIES ET SOCIÉTÉS — LOI SUR LES

CHANGEMENT DE LA RAISON SOCIALE (Article 1879 du Code civil)

FILM INVESTMENT COMPANY LIMITED	6103
HALF-LIFE FILM AND COMPANY, LIMITED	6103
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE D'INVESTISSEMENT CINÉMATOGRAPHIQUE	6103
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LA MOITIÉ D'UNE VIE	6103
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE MONTÉE ST-HUBERT	6103
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE SIMARD	6103

CHANGEMENT DANS LEUR ÉTABLISSEMENT PRINCIPAL

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE-4615 GRANDE ALLÉE	6104
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE CHOMEDEY	6104
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DE LA MONTÉE	6104
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DE LA MONTÉE PHASE II	6104
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DES MILLE-ÎLES	6104
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DU BOULEVARD	6104
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LES JARDINS ST-MARTIN	6104
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LES TERRASSES DE LA RENAISSANCE	6104
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PROMENADE DES ÎLES	6104

FORMATION

760 TRICENTENAIRE, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	6106
6360 BOULEVARD LÉGER, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	6105
8887 BOUL. LASALLE, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	6105
CHESBAR 1985 LIMITED PARTNERSHIP	6108
COLT REALTIES AND COMPANY, LIMITED	6108
DOMAINE BÉLIVEAU SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	6105
DOMAINE SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	6106
GESTION-AOÛT, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	6105
GESTION-AVRIL, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	6105
GESTION-DÉCEMBRE, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	6106
GESTION-FÉVRIER, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	6106
GESTION-JANVIER, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	6106
GESTION-JUILLET, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	6106
GESTION-JUIN, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	6106
GESTION-MAI, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	6106
GESTION-MARS, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	6106
GESTION-NOVEMBRE, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	6106
GESTION-OCTOBRE, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	6106
GESTION-SEPTEMBRE, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	6106
IMMEUBLES HULL SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	6106
IMMEUBLES JOHNSON	6105
NIM AND COMPANY, LIMITED PARTNERSHIP-1986	6109
PLACEMENTS C.D.N., SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	6107
PLACEMENTS-AOÛT, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	6107
PLACEMENTS-AVRIL, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	6107
PLACEMENTS-DÉCEMBRE, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	6107
PLACEMENTS-FÉVRIER, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	6107
PLACEMENTS-JANVIER, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	6107
PLACEMENTS-JUILLET, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	6107
PLACEMENTS-JUIN, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	6107
PLACEMENTS-MAI, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	6107
PLACEMENTS-MARS, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	6107
PLACEMENTS-NOVEMBRE, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	6107
PLACEMENTS-OCTOBRE, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	6107
PLACEMENTS-SEPTEMBRE, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	6107
RAMSO SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	6107
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE AGROPRODUCTION ENR.	6105

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE ANJOU	6106
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE CENTRE MARINA	6107
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE CHESBAR 1985	6108
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE CHO OYU	6108
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE COUSIN CUISINE	6108
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE CROISADES	6108
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DE L'ARGENTÈRE	6108
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE D'EXPLORATION VALMONT	6108
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GASTON DUBÉ	6108
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE IMMEUBLE BRÉBEUF & DANIEL	6106
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE JEAN HOULE	6108
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LE 1136 DU LAC ENR.	6105
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LE 1140 DU LAC ENR.	6105
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LE CARREFOUR	6108
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LE GENTILLY ENR.	6105
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LE ST-ÉVARISTE NO. 1 ENR.	6108
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LE ST-ÉVARISTE NO. 2 ENR.	6108
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LE ST-ÉVARISTE NO. 3 ENR.	6108
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LE ST-ÉVARISTE NO. 4 ENR.	6108
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LE ST-ÉVARISTE NO. 5 ENR.	6108
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LES IMMEUBLES COLT	6108
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE METALOR «F»	6108
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE METALOR «G»	6108
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE MINIÈRE CMR 1985	6108
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE MINIÈRE DHS 1985	6108
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE MINIÈRE JTL 1985	6109
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE MINIÈRE TDM 1985	6109
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE MINIÈRE WMN 1985	6109
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE NIM-1986	6109
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PERFORMANCE PLUS	6109
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PIERRE BELLEMARRE	6109
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PLACE BROUSSEAU, STE-THERÈSE	6104
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PORCULTURE RECHERCHE ENR.	6105
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE QUÉBEC 1960-1985	6109
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE WITTMER 1985	6106
ST.JOSEPH SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	6109

INSPECTEUR GÉNÉRAL DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES

ASSURANCES — LOI SUR LES

LA VALLÉE DU RICHELIEU, COMPAGNIE MUTUELLE D'ASSURANCE DE DOMMAGES (<i>Demande de fusion</i>)	6109
LE GROUPE ESTRIE, COMPAGNIE MUTUELLE D'ASSURANCE DE DOMMAGES (<i>Demande de fusion</i>)	6109
SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE DU COMTÉ DE L'ISLET (<i>Modification de permis</i>)	6110

LIQUIDATION DES COMPAGNIES — LOI SUR LA

APPARTEMENTS CLAIRE INC. (<i>Dissolution</i>)	6110
SOCIÉTÉ D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE LA MATAPÉDIA (<i>Dissolution</i>)	6110

MINISTÈRES — AVIS CONCERNANT LES

AFFAIRES CULTURELLES

CLASSEMENT DES BIENS CULTURELS

MAISON THOMAS WHITEHEAD (*Chambly*) 6110

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONVOCATION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE 6111
PRÉSENTATION DE PROJETS DE LOI D'INTÉRÊT 6111
PRIVÉ

ÉNERGIE ET RESSOURCES

ARRÊTÉS MINISTÉRIELS

MISE EN VIGUEUR DU CADASTRE DE CERTAINES 6111
PARTIES DE TERRITOIRE

TRANSPORTS

ENTRETIEN DE ROUTES DISCONTINUÉ 6112
ENTRETIEN DE ROUTES DISCONTINUÉ 6113
ENTRETIEN DE ROUTES DISCONTINUÉ 6113
ENTRETIEN DE ROUTES DISCONTINUÉ 6113
ENTRETIEN DE ROUTES DISCONTINUÉ 6113
ENTRETIEN DE ROUTES DISCONTINUÉ 6114
ENTRETIEN DE ROUTES DISCONTINUÉ 6114
ENTRETIEN DE ROUTES DISCONTINUÉ 6114
ENTRETIEN DE ROUTES DISCONTINUÉ 6115
ENTRETIEN DE ROUTES DISCONTINUÉ 6115
ENTRETIEN DE ROUTES DISCONTINUÉ 6115
ENTRETIEN DE ROUTES DISCONTINUÉ 6116
ENTRETIEN DE ROUTES DISCONTINUÉ 6116
ENTRETIEN DE ROUTES DISCONTINUÉ 6116
ENTRETIEN DE ROUTES DISCONTINUÉ 6117
ENTRETIEN DE ROUTES DISCONTINUÉ 6117
ENTRETIEN DE ROUTES DISCONTINUÉ 6118
ENTRETIEN DE ROUTES DISCONTINUÉ 6118
ENTRETIEN DE ROUTES DISCONTINUÉ 6118

RÉGIE DE L'ASSURANCE-MALADIE DU QUÉBEC

PROFESSIONNELS DÉSENGAGÉS ET NON 6119
PARTICIPANTS

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI CONCERNANT LES

REPRISE D'EXISTENCE (AVIS DE) 6126

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC — LOI SUR LA

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE CADILLAC 6126
(L.P.S.)
OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE NEUVILLE 6127
(L.P.)
OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE 6127
SAINT-CONSTANT (L.P.)
OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE 6127
SAINT-CUTHBERT (L.P.)
OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE 6127
SAINT-GABRIEL (RIMOUSKI) (L.P.)

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINT-NÉRÉE 6127
(L.P.)
OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE 6128
SAINTE-SOPHIE (L.P.)
OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE 6128
SAINT-TÉLESPHORE (L.P.)

VENTES PAR SHÉRIF

BONAVENTURE

CAISSE POPULAIRE DE STE-ANGÈLE c. ROSS *ET AL.* 6128

CHICOUTIMI

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. BOIVIN *ET AL.* 6129
BANQUE NATIONALE DU CANADA c. POIRIER *ET AL.* 6129

FRONTENAC

CAISSE D'ÉTABLISSEMENT DE LA CHAUDIÈRE c. 6130
JEAN

HULL

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. GRAVELINE *ET* 6130
AL.
OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC c. HOŞ 6131

IBERVILLE

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. 6133
ST-JEAN-AUTOMOBILE (1978) INC. *ET AL.*
BANQUE ROYALE DU CANADA c. MONIQUI 6133
LA REINE c. 92363 CANADA LTÉE 6134
OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC c. 6134
LEDOUX *ET AL.*

JOLIETTE

BEAUSOLEIL c. LES AMÉNAGEMENTS D'AUTRAY 6135
INC.
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JULIENNE c. 6136
BISSONNETTE

MONTMAGNY

CAISSE POPULAIRE DE ST-EUGÈNE c. DENIS FORTIN 6136
ÉLECTRIQUE INC. *ET AL.*

MONTREAL

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. MAGNY *ET AL.* 6137
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE NOTRE-DAME 6138
DU SACRÉ-COEUR DE VILLE LASALLE c. BIELLO

QUÉBEC

ASSURANCE-VIE DESJARDINS c. LES IMMEUBLES 6138
ST-DAVID INC.
PEPIN c. BRASSARD *ET AL.* 6144

RIMOUSKI

BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT c. 6144
ROLAND PIGEON INC.

SAGUENAY

BOUDREAU c. AUTOMOBILE B.F. INC. 6145
OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC c. 6145
GIRARD

SAINT-FRANÇOIS

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. FORTIN, DION
& CORBEIL INC. 6147

TERREBONNE

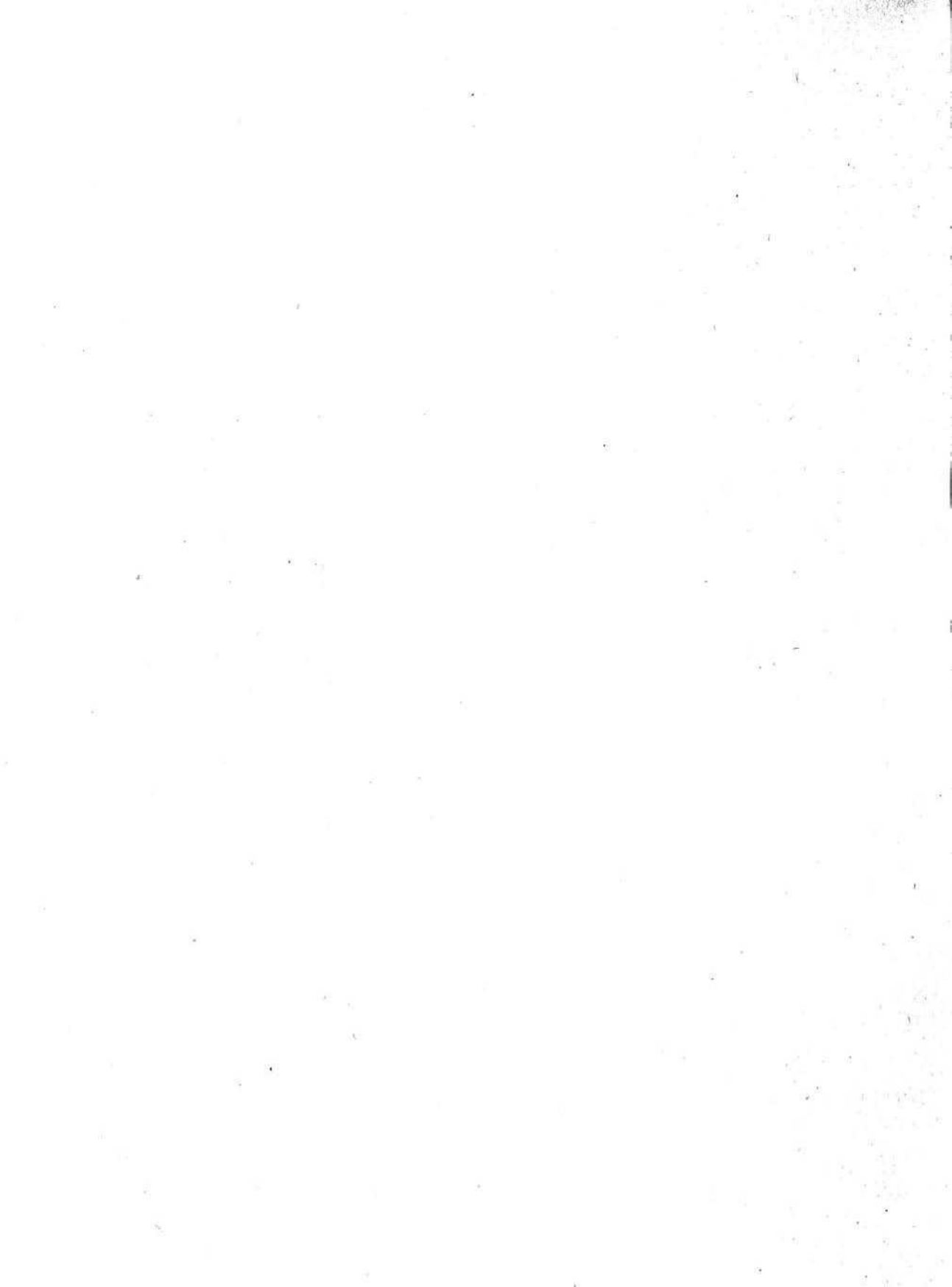
101785 CANADA LTÉE c. LES MAISONS DE PIÈCES
G.S. INC. 6147

BANQUE NATIONALE DU CANADA c.
LABELLE-SANSOUCY 6148

E. PAQUIN INC. c. MONAKER 6148

**VENTES POUR TAXES, AVIS DE
PUBLICATION**

VILLE DE CARIGNAN 6149



AVIS JURIDIQUES

Accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels — Loi sur l'

Commission scolaire des Mille-Îles

Je, Jacques Boulianne, président, étant la plus haute autorité au sein de la Commission scolaire des Mille-Îles, dont l'adresse est 2275, rue Honoré-Mercier, Sainte-Rose, ville de Laval, H7L 2T1, désigne, par la

présente, la personne ci-après identifiée, responsable au sens de l'article 8 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels: Richard Leroux, secrétaire général, responsable de l'accès aux documents et la protection des renseignements personnels pour la Commission scolaire des Mille-Îles.

Sainte-Rose, Laval, le 1^{er} octobre 1985

44049

Le président,
JACQUES BOULIANNE

Assurance-récolte — Loi sur l'

Grandes cultures selon le système collectif

Conformément à l'article 28 de la Loi sur l'assurance-récolte (L.R.Q., c. A-30), avis est donné que la Régie des assurances agricoles du Québec a établi, pour l'année d'assurance 1986, les prix unitaires et les taux de cotisations suivants:

1. Prix unitaires:

Pour les plantes fourragères (15 % d'humidité).

A) Foin

Option 1: 110 \$ les 1 000 kilogrammes;

Option 2: 90 \$ les 1 000 kilogrammes;

Option 3: 70 \$ les 1 000 kilogrammes;

B) Maïs-fourragier

Option 1: 100 \$ les 1 000 kilogrammes;

Option 2: 80 \$ les 1 000 kilogrammes;

Option 3: 65 \$ les 1 000 kilogrammes.

Pour toutes les catégories de céréales assurables (15 % d'humidité)

Option 1: 185 \$ les 1 000 kilogrammes;

Option 2: 155 \$ les 1 000 kilogrammes;

Option 3: 125 \$ les 1 000 kilogrammes;

2. Taux de cotisation (applicables à la valeur assurable)

Pour les plantes fourragères:

A) Foin

i. Taux de base applicable à toutes les zones d'assurance: 6,08 %

ii. Facteurs d'ajustement:

— pour les nouveaux assurés: 0,247

— pour les anciens assurés:

Années d'expérience

Indice de perte	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans	8 ans	9 ans
0,00 — 0,10	0,238	0,206	0,206	0,206	0,192	0,178	0,164	0,148	0,132
0,11 — 0,40	0,313	0,301	0,289	0,278	0,266	0,255	0,243	0,232	0,220
0,41 — 0,80	0,388	0,378	0,368	0,359	0,349	0,339	0,329	0,319	0,309
0,81 — 1,20	0,492	0,488	0,487	0,485	0,482	0,480	0,477	0,474	0,470
1,21 — 1,70	0,500	0,508	0,515	0,523	0,530	0,538	0,544	0,553	0,559
1,71 — 2,20	0,508	0,525	0,539	0,556	0,571	0,587	0,602	0,618	0,633
2,21 — 2,70	0,526	0,541	0,564	0,589	0,612	0,635	0,660	0,684	0,707
2,71 — 3,25	0,549	0,567	0,590	0,622	0,653	0,684	0,717	0,750	0,783
3,26 — 4,00	0,576	0,592	0,623	0,666	0,711	0,753	0,796	0,839	0,883
4,01 — et plus	0,600	0,632	0,674	0,719	0,775	0,832	0,888	0,944	1,000

B) Mais-fourrager

i. Taux de base applicable à toutes les zones d'assurance: 5,58 %

ii. Facteurs d'ajustement:

— pour les nouveaux assurés: 0,152

— pour les anciens assurés:

Années d'expérience

Indice de perte	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans	8 ans
0,00 — 0,10	0,152	0,149	0,145	0,140	0,134	0,129	0,124	0,116
0,11 — 0,40	0,161	0,158	0,154	0,151	0,147	0,143	0,140	0,136
0,41 — 0,80	0,179	0,176	0,172	0,168	0,165	0,161	0,158	0,154
0,81 — 1,20	0,197	0,195	0,194	0,192	0,190	0,188	0,186	0,185
1,21 — 1,70	0,215	0,222	0,228	0,235	0,240	0,247	0,253	0,258
1,71 — 2,20	0,251	0,272	0,294	0,315	0,337	0,358	0,380	0,401
2,21 — 2,70	0,290	0,315	0,346	0,387	0,428	0,470	0,511	0,552
2,71 — 3,25	0,319	0,349	0,389	0,443	0,498	0,554	0,609	0,665
3,26 — 4,00	0,358	0,394	0,448	0,500	0,568	0,638	0,706	0,774
4,01 — et plus	0,403	0,457	0,516	0,613	0,710	0,806	0,903	1,000

Pour l'avoine, les grains mélangés et le blé:

i. Taux de base applicable à toutes les zones d'assurance: 6,90 %

ii. Facteurs d'ajustement:

— pour les nouveaux assurés: 0,214

— pour les anciens assurés:

Années d'expérience

Indice de perte	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans	8 ans	9 ans
0,00 — 0,10	0,214	0,212	0,209	0,204	0,197	0,186	0,171	0,157	0,142
0,11 — 0,40	0,232	0,225	0,217	0,210	0,204	0,197	0,188	0,181	0,174
0,41 — 0,80	0,326	0,319	0,312	0,304	0,297	0,290	0,283	0,275	0,268
0,81 — 1,20	0,403	0,399	0,396	0,393	0,388	0,386	0,383	0,378	0,375
1,21 — 1,70	0,416	0,425	0,435	0,443	0,454	0,462	0,472	0,481	0,490
1,71 — 2,20	0,435	0,443	0,462	0,481	0,500	0,519	0,538	0,557	0,575
2,21 — 2,70	0,449	0,462	0,491	0,519	0,548	0,577	0,604	0,633	0,662
2,71 — 3,25	0,464	0,493	0,519	0,557	0,596	0,633	0,671	0,709	0,746
3,26 — 4,00	0,500	0,522	0,559	0,610	0,661	0,713	0,764	0,801	0,839
4,01 — et plus	0,529	0,565	0,617	0,671	0,738	0,803	0,870	0,935	1,000

Pour l'orge:

i. Taux de base applicable à toutes les zones d'assurance: 5,00 %

ii. Facteurs d'ajustement:

— pour les nouveaux assurés: 0,33

— pour les anciens assurés:

Années d'expérience

Indice de perte	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans
0,00 — 0,10	0,330	0,310	0,290	0,270	0,250	0,230
0,11 — 0,40	0,340	0,330	0,320	0,310	0,300	0,290
0,41 — 0,80	0,380	0,370	0,360	0,350	0,340	0,330
0,81 — 1,20	0,398	0,396	0,394	0,392	0,390	0,388
1,21 — 1,70	0,414	0,426	0,440	0,452	0,466	0,478
1,71 — 2,20	0,428	0,456	0,482	0,510	0,538	0,566
2,21 — 2,70	0,460	0,484	0,526	0,568	0,610	0,652
2,71 — 3,25	0,490	0,530	0,570	0,626	0,684	0,742
3,26 — 4,00	0,540	0,580	0,630	0,684	0,756	0,826
4,01 — et plus	0,590	0,640	0,700	0,800	0,900	1,000

Notes:

A) Pour calculer la cotisation payable par un adhérent, il faut multiplier la valeur assurable de chacune des catégories de récolte par le taux de cotisation de base respectif;

B) La cotisation brute payable par un adhérent est obtenue en multipliant le montant de la cotisation telle qu'établie au paragraphe précédent, par le facteur d'ajustement correspondant au nombre d'années d'expérience et à l'indice de perte de cet adhérent.

C) La cotisation nette est obtenue en multipliant la cotisation brute par l'un ou l'autre des facteurs suivants:

1. Lorsque l'adhérent a souscrit à ce programme d'assurance pour les années 1983, 1984 et 1985: 0,84;

2. Lorsque l'adhérent a souscrit à ce programme d'assurance pour les années 1984 et 1985: 0,88;

3. Lorsque l'adhérent a souscrit à ce programme d'assurance pour les années 1983 et 1985: 0,88;

4. Lorsque l'adhérent a souscrit à ce programme d'assurance pour les années 1983 et 1984: 0,92;

5. Lorsque l'adhérent a souscrit à ce programme d'assurance pour l'année 1985: 0,92;

6. Lorsque l'adhérent a souscrit à ce programme d'assurance pour l'année 1983 ou 1984: 0,96.

3. Valeur de remplacement

Lorsqu'au cours d'une année d'assurance dans une région donnée, il y a eu un pourcentage de perte de foin indemnisable suite à des dommages imputables à l'un ou l'autre des éléments visés à l'article 24 de la Loi sur l'assurance-récolte (L.R.Q., c. A-30), mais à l'exception de l'excès de pluie, la Régie paiera en outre de l'indemnité de base, une valeur de remplacement établie comme suit:

Pourcentage moyen de perte nette de la région	Valeur de remplacement à payer par 1 000 kilogrammes pour perte de foin
%	\$
5	4,82
10	10,59
15	17,80
20	27,39
25	41,78
30 et plus	70,00

4. Taux d'escompte

Un escompte est applicable sur la cotisation exigible lorsque l'adhérent signe sa demande d'assurance avant le 31 mars de l'année où la protection sera en vigueur. Cet escompte est calculé à raison de 2 % par mois complet de paiement par anticipation, sans toutefois dépasser le 31 mars de l'année où la protection sera en vigueur.

N.B. Les taux de cotisation indiqués ci-dessus représentent la partie payable par l'assuré, soit 50 % de la prime totale.

44069

Le secrétaire,
JEAN-MARC LAFRANCE

Avis divers

Association des Pompiers Temps Partiel de Baie-Comeau Inc. (A.P.T.P.B.C.)

Avis est, par la présente, donné que l'Association des Pompiers Volontaires de Baie-Comeau Inc., (A.P.V.B.C.), conformément à la Loi sur les clubs de récréation (L.R.Q., c. C-23), C.R.Q. 1927, change son nom pour l'Association des Pompiers Temps Partiel de Baie-Comeau Inc. (A.P.T.P.B.C.).

Baie-Comeau, le 23 octobre 1985

44024

Le secrétaire,
PIERRE DUBÉ

La Fabrique de la paroisse de Saint-Marcel
La Fabrique de la paroisse de La Reine-du-Rosaire

L'inspecteur général des institutions financières, donne avis, en vertu de la Loi sur les fabriques (L.R.Q., c. F-1, a. 16), qu'il déclare dissoutes les fabriques suivantes: La Fabrique de la paroisse de Saint-Marcel, La Fabrique de la paroisse de La Reine-du-Rosaire dans le diocèse d'Amos.

Ces dissolutions ne prendront effet qu'à compter du sixième jour de la publication du présent avis.

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
1539-1402
1539-1352

Fondation CARDIJN

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les évêques catholiques romains (L.R.Q., c. E-17, a. 19), il a accordé des lettres patentes, en date du 1985 11 12, constituant en corporation « Fondation CARDIJN ».

Le siège social de la corporation est situé à Montréal.

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD
2325-2448

341

Municipalité de Mc Watters

Avis est, par les présentes, donné par Michel St-Laurent, secrétaire-trésorier, que le Conseil de cette municipalité, à une session tenue au 3361, chemin du Vieux-Pont Ouest, le lundi 4 novembre 1985, a passé et adopté un Règlement concernant l'imposition et la perception d'un droit sur les mutations immobilières portant le numéro 3-85.

Ce règlement entrera en force le quinzième jour suivant sa publication d'un avis de son adoption à la *Gazette officielle du Québec* et il ne requiert aucune autre formalité de promulgation.

Mc Watters, le 8 novembre 1985

*Le secrétaire-trésorier et
inspecteur,*
MICHEL ST-LAURENT

43986

Municipalité de Sainte-Clotilde

Prenez avis qu'en vertu de la Loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières (L.R.Q., c. M-39), lors d'une séance d'ajournement tenue le 18 novembre 1984, le Conseil de cette municipalité a adopté le Règlement 85 11 05 intitulé « Règlement concernant l'imposition et la perception d'un droit sur les mutations immobilières », et que ledit règlement entrera en vigueur le quinzième jour suivant la publication du présent avis.

Sainte-Clotilde, le 20 novembre 1985

Le secrétaire-trésorier,
MARCEL POMERLEAU

44063

Paroisse de Chibougamau

Avis est donné, conformément à la Loi sur les fabriques (L.R.Q., c. F-1, a. 2), que monseigneur Gérard Drainville, évêque d'Amos, en date du 11 octobre 1985, a érigé la « Paroisse de Chibougamau ».

L'évêque d'Amos,
GÉRARD DRAINVILLE
2325-2661

341

La Paroisse de La Reine-du-Rosaire

Avis est donné, conformément à la Loi sur les fabriques (L.R.Q., c. F-1, a. 2), que monseigneur Gérard Drainville, évêque d'Amos, en date du 11 octobre 1985, a supprimé « La Paroisse de La Reine-du-Rosaire ».

L'évêque d'Amos,
GÉRARD DRAINVILLE
1539-1212

341

La Paroisse de Saint-Marcel

Avis est donné, conformément à la Loi sur les fabriques (L.R.Q., c. F-1, a. 2), que monseigneur Gérard Drainville, évêque d'Amos, en date du 11 octobre 1985, a supprimé « La Paroisse de Saint-Marcel ».

L'évêque d'Amos,
GÉRARD DRAINVILLE
1539-1378

341

Régime de rentes du Québec

La Régie des rentes du Québec conformément à l'article 119.1 de la Loi sur le régime de rentes du Québec donne avis, par les présentes, que l'indice des rentes de l'année 1986 est 126,3 et qu'en conséquence le taux d'ajustement des prestations au 1^{er} janvier 1986 sera de 4,0 %.

43969

REVDEC

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les évêques catholiques romains (L.R.Q., c. E-17, a. 19), il a accordé des

lettres patentes, en date du 1985 11 12, constituant en corporation « REVDEC ».

Le siège social de la corporation est situé à Montréal.

*L'inspecteur général des
institutions financières,*

JEAN-MARIE BOUCHARD

2325-2471

341

Succession André Sanschagrín

Avis est, par les présentes, donné que dame Huguette Côté, ménagère, domiciliée à R.R. no 1, Compton, province de Québec, veuve en premières noces et non remarquée de feu monsieur André Sanschagrín, en son vivant sans occupation, du 427, rue Wellington Sud, Sherbrooke, et décédé accidentellement au Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke, le 14 juin 1985, seule donataire à cause de la mort dudit André Sanschagrín, suivant contrat de mariage reçu devant Laurent Dumont, notaire à Cookshire, le 22 mars 1968, et enregistré à Cookshire, le 16 avril 1968, sous le numéro 83366, dont la donation à cause de la mort n'a pas été modifiée ni révoquée par un testament ultérieur, a accepté la succession dudit André Sanschagrín, sous bénéfice d'inventaire, aux termes d'un acte exécuté devant Robert Bergeron, notaire, 988, rue Galt Ouest, Sherbrooke, le 20 novembre 1985, et enregistré à Sherbrooke, le 20 novembre 1985, sous le numéro 324244.

Un inventaire des biens du défunt a été fait devant le notaire soussigné et peut être consulté à son bureau, à l'adresse ci-dessus.

Après deux mois du présent avis, la bénéficiaire paiera les créanciers à mesure qu'ils se présenteront, selon la loi.

Sherbrooke, le 21 novembre 1985

Le procureur,

ROBERT BERGERON, notaire

44022

Succession Denis Gagné

Avis est, par les présentes, donné que Denise Lemieux, ménagère, demeurant au 12, rue Dallaire, ville de Victoriaville, province de Québec, tutrice de son fils mineur, David Gagné, étudiant, du même lieu, nommée à cette fonction par ordonnance de la Cour supérieure du district d'Arthabaska, rendue le 7 octobre 1985, dossier numéro 415-14-000079-856, a accepté, sous bénéfice d'inventaire, la succession de feu Denis

Gagné, en son vivant domicilié au 2160, rue Denault, appartement 2, ville de Sherbrooke, province de Québec, J1K 1H1, et décédé à Sherbrooke, le 22 juin 1985, sans laisser de testament.

Cette acceptation, sous bénéfice d'inventaire, a été reçue devant Yves Martineau, notaire, 238, rue Notre-Dame Sud, ville de Thetford-Mines, le 2 novembre 1985, et enregistrée au bureau de la division d'enregistrement de Sherbrooke, le 5 novembre 1985, sous le numéro 323663.

Le défunt était célibataire et n'a laissé ni père, ni mère, mais neuf (9) frères et soeurs vivants lors de son décès, soit Jean-Marc Gagné, Mariette Gagné, Denise Gagné, Andrée Gagné, Gisèle Gagné, Suzanne Gagné, Claudette Gagné, Benoît Gagné et Nicole Gagné, ainsi que trois (3) nièces et neveux, soit Pierre Gagné, France Gagné et David Gagné, venant à la succession du défunt par représentation de leur père, Jacques Gagné, lui-même prédécédé, dans les proportions d'un dixième indivis (1/10) chacun, pour les frères et soeurs du défunt et d'un trentième indivis (1/30) pour chacun des neveux et nièces ci-dessus nommés.

Un inventaire des biens du défunt a été fait devant Yves Martineau, notaire, et peut-être consulté à ses bureaux, à l'adresse ci-dessus.

Après deux (2) mois du présent avis, la bénéficiaire paiera les créanciers à mesure qu'ils se présenteront, selon la Loi.

Thetford-Mines, le 12 novembre 1985

Le procureur,

YVES MARTINEAU, notaire

43970

Succession Floyd Harry Ling

Avis est, par les présentes, donné, conformément à l'article 676 du Code civil, que Mme Joan Rose McCoy, demeurant à R.R. no 4, Mansonville, QC, JOE 1X0, agissant en sa qualité de tutrice à ses enfants mineurs Nicholas, Kimberley-Joan, Lisa Jong Sook Tae, et Angela Tennille, a accepté la part légitime de la succession dévolue auxdits enfants mineurs, c'est-à-dire les deux tiers de celle-ci, succession de feu Floyd Harry Ling, en son vivant demeurant à R.R. no 4 Mansonville, QC, JOE 1X0, décédé le vingt-six (26) septembre mil neuf cent quatre-vingt-deux (1982), sous bénéfice d'inventaire, aux termes d'un acte exécuté devant Louis Codère, notaire, le septième jour du mois de novembre mil neuf cent quatre-vingt-cinq (1985) et dont copie a été enregistrée au bureau d'enregistrement de Brome, le septième jour du mois de novembre mil neuf cent quatre-vingt-cinq (1985), sous le numéro 146130.

Un inventaire des biens de feu Floyd Harry Ling a été dressé, conformément aux exigences de la loi et peut être consulté au bureau de Louis Codère, notaire, 35, rue Victoria, ville du Lac-Brome, J0E 1K0.

Cowansville, le 11 novembre 1985

44023

Les procureurs,
MERCURE & BACHAND

Succession Lilianne Roy

Avis est, par les présentes donné que Ginette Roy, ménagère, domiciliée au 301, route 275, Saint-Isidore, Dorchester, G0S 2S0, en sa qualité de tutrice à ses neveu et nièces Lyne Perreault, Stéphane Perreault et Karina Perreault, en vertu d'un jugement de la Cour supérieure du district de Beauce, rendu le 29 octobre 1985, dossier numéro 350-14-000155-853, a accepté, sous bénéfice d'inventaire, la succession de feu Lilianne Roy en son vivant ménagère, domiciliée au 139, rang Longue-Pointe, Saint-Malachie, Dorchester, G0R 3N0, par acte reçu devant Jacques Poulin, notaire, le 13 novembre 1985, sous le numéro 1278 de ses minutes.

Un inventaire des biens a été reçu devant Jacques Poulin, notaire, le 13 novembre 1985, sous le numéro 1277 de ses minutes, et peut être consulté aux bureaux de son étude au numéro 66, boulevard Vachon Nord, C.P. 910, ville de Sainte-Marie, Beauce, G6E 3C1.

Après deux mois du présent avis, les bénéficiaires paieront les créanciers à mesure qu'ils se présenteront, selon la loi.

Sainte-Marie, Beauce, le 21 novembre 1985

44028

Le procureur,
JACQUES POULIN, notaire

Succession Réginald Bérubé

Avis est, par les présentes, donné que dame Noelline Huet, ménagère, demeurant au 18, rue Sainte-Marie, Price, comté de Matane, agissant en sa qualité de tutrice à Sandra Bérubé, seule héritière de Réginald Bérubé, en son vivant domicilié à Mont-Joli, décédé le 21 mars 1985, sans laisser de testament, a accepté la succession dudit Réginald Bérubé, sous bénéfice d'inventaire, aux termes d'un acte exécuté devant Bernard Charbonneau, notaire, 1555, boulevard Jacques-Cartier, Mont-Joli, daté du 1^{er} octobre 1985, sous le numéro 3286 de ses minutes.

Un inventaire des biens du défunt a été fait devant le notaire Bernard Charbonneau, et peut être consulté à son étude, à l'adresse ci-dessus.

Après deux mois du présent avis, les bénéficiaires payeront les créanciers à mesure qu'ils se présenteront, selon la loi. -

44064

Le procureur,
BERNARD CHARBONNEAU, notaire

Caisses d'épargne et de crédit — Loi sur les

La caisse populaire de la Vallée de l'Or

Avis est donné que le ministre des Finances, après avoir pris l'avis de l'inspecteur général des institutions financières, a approuvé la requête des caisses d'épargne et de crédit: « La Caisse Populaire de la Vallée de l'Or » et « La Caisse Populaire de Val Senneville » datée du 11 août 1985 demandant la confirmation de l'acte d'accord prévoyant la fusion de ces deux caisses.

Le nom de la caisse résultant de cette fusion est « La caisse populaire de la Vallée de l'Or ».

Le siège social de cette caisse sera situé à Val-d'Or dans la circonscription électorale d'Abitibi-Est.

Le territoire dans lequel la Caisse pourra recruter ses membres est la circonscription électorale d'Abitibi-Est et celle d'Abitibi-Ouest.

La caisse sera affiliée à la Fédération des caisses populaires Desjardins de l'Abitibi.

Québec, le 13 novembre 1985

43971

Le ministre des Finances,
BERNARD LANDRY

Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil — Loi sur le

Accordés

Anna Rosa Speller

Par le certificat numéro 85-674 du 7 novembre 1985, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie-Rose Laberge, né (e) le 2 mars 1926, en celui de Anna Rosa Speller.

Sainte-Foy, le 20 novembre 1985

342 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Charles Kennedy

Par le certificat numéro 85-673 du 7 novembre 1985, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Nabih Mobarah, né (e) le 21 novembre 1956, en celui de Charles Kennedy.

Sainte-Foy, le 20 novembre 1985

342 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Darlene Ora Samantha Dey

Par le certificat numéro 85-670 du 7 novembre 1985, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Darlene Ora Bowerman, né (e) le 10 mars 1959, en celui de Darlene Ora Samantha Dey.

Sainte-Foy, le 20 novembre 1985

342 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Alfred Michael Zilch

Par le certificat numéro 85-682 du 7 novembre 1985, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Alfred Michael Baker, né (e) le 23 décembre 1960, en celui de Joseph Alfred Michael Zilch.

Sainte-Foy, le 20 novembre 1985

342 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Armand Roger Martin

Par le certificat numéro 85-672 du 7 novembre 1985, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Armand Grenier, né (e) le 18 avril 1930, en celui de Joseph Armand Roger Martin.

Sainte-Foy, le 20 novembre 1985

342 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Marcel Jacques Dincl

Par le certificat numéro 85-677 du 7 novembre 1985, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Marcel Jacques Verret, né (e) le 7 septembre 1944, en celui de Joseph Marcel Jacques Dincl.

Sainte-Foy, le 20 novembre 1985

342 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Marcel Robert Tristan Béchard

Par le certificat numéro 85-671 du 7 novembre 1985, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Marcel Robert Béchard, né (e) le 25 mai 1957, en celui de Joseph Marcel Robert Tristan Béchard.

Sainte-Foy, le 20 novembre 1985

342 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Louise Marie Antoinette Manon Girouard

Par le certificat numéro 85-678 du 7 novembre 1985, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Louise Marie Antoinette Girouard, né (e) le 18 août 1959, en celui de Louise Marie Antoinette Manon Girouard.

Sainte-Foy, le 20 novembre 1985

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

342

Marie Adrienne Gina Dufour

Par le certificat numéro 85-679 du 7 novembre 1985, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Adrienne Régina Dufour, né (e) le 15 juin 1935, en celui de Marie Adrienne Gina Dufour.

Sainte-Foy, le 20 novembre 1985

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

342

Marie Berthe Aurore Yvette Bellegarde

Par le certificat numéro 85-683 du 7 novembre 1985, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Berthe Aurore Bellegarde, né (e) le 25 mars 1927, en celui de Marie Berthe Aurore Yvette Bellegarde.

Sainte-Foy, le 20 novembre 1985

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

342

Marie Chantal Lacombe

Par le certificat numéro 85-681 du 7 novembre 1985, le ministre de la Justice a effectué le changement d'indication de sexe et de prénoms de Joseph Adrien Guy Gilles Lacombe, né le 15 février 1949, en celui de Marie Chantal Lacombe.

Sainte-Foy, le 20 novembre 1985

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

342

Marie Claire Gabrielle Julien

Par le certificat numéro 85-684 du 7 novembre 1985, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Claire Gabrielle Elot, né (e) le 21 mars 1921, en celui de Marie Claire Gabrielle Julien.

Sainte-Foy, le 19 novembre 1985

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

342

Marie Georgette Chantal Lachance

Par le certificat numéro 85-675 du 7 novembre 1985, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Georgette Chantal Papillon, né (e) le 31 août 1966, en celui de Marie Georgette Chantal Lachance.

Sainte-Foy, le 20 novembre 1985

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

342

Marie Jeanne Chantal Gaudreau

Par le certificat numéro 85-686 du 7 novembre 1985, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie-Jeanne Chantal Lafleur, né (e) le 4 juin 1966, en celui de Marie Jeanne Chantal Gaudreau.

Sainte-Foy, le 19 novembre 1985

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

342

Pascal Menghile

Par le certificat numéro 85-680 du 7 novembre 1985, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Pasquale Menghillo, né (e) le 4 octobre 1925, en celui de Pascal Menghile.

Sainte-Foy, le 20 novembre 1985

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

342

Renata Agnes Frances Polud

Par le certificat numéro 85-685 du 7 novembre 1985, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Renata Agnes Frances Poludnikiewicz, né (e) le 4 juillet 1955, en celui de Renata Agnes Frances Polud.

Sainte-Foy, le 20 novembre 1985

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

342

Wilson Marquand Banh

Par le certificat numéro 85-676 du 7 novembre 1985, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom

de Man Hung Cheng, né (e) le 4 avril 1952, en celui de Wilson Marquand Banh.

Sainte-Foy, le 20 novembre 1985

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

342

Demandes

Albertine Nadeau

Prenez avis que Albertine Nadeau, domiciliée au 3501, Beaumier, Rock Forest, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Betty Nadeau.

Sherbrooke, le 29 novembre 1985

Le procureur de la requérante,
LUC DEMERS, notaire

43966-49-2

Allan Neal Krugerman

Prenez avis que Allan Neal Krugerman, domicilié au 52, chemin Fox Hill, Dollard-des-Ormeaux, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Allan Neal Kruger.

Montréal, le 1^{er} novembre 1985

Le procureur du requérant,
GLENN JOSEPH FELDMAN

43856-48-2

Arlette Boivin

Prenez avis que Arlette Boivin, domiciliée au 3250, Forest Hill, appartement 401, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Alexandra Boivin.

Chicoutimi, le 4 novembre 1985

Les procureurs de la requérante,
CAIN, LAMARRE, LAROCHE

43857-48-2

Arnet Ward Buckle

Prenez avis que Arnet Ward Buckle, domicilié au 3090, rue Émile-Légrand, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Arnott Ward Roberts.

Montréal, le 7 novembre 1985

Les procureurs du requérant,
GERVAIS & MAJOR, avocats

44041-49-2

Dara Puth

Prenez avis que Dara Puth, domicilié au 195, rue Valogne, Chomedey, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Dara Rhodes.

Montréal, le 6 novembre 1985

Le procureur du requérant,
GUYLAINE DUPLESSIS, avocate

43948-48-2

Diane Chassé

Prenez avis que Diane Chassé, domiciliée au 2884, rue Saguenay, appartement B, Noranda, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Diane Sanscartier.

Rouyn, le 14 novembre 1985

Les procureurs de la requérante,
LEMAY, LEMOINE & LAROCHE

43949-48-2

Fabian Brazauckas

Prenez avis que Fabian Brazauckas, domicilié au 269, rue Elm, Châteauguay, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Thomas Peter Fabian.

Ce changement de nom affectera aussi son épouse Donalda Thibeault Fabian.

LaSalle, le 22 octobre 1985

Le procureur du requérant,
CLÉMENT LAMARRE, notaire

44034-49-2

Francine Fortier

Prenez avis que Francine Fortier, domiciliée au 3581, rue Victoria, Lac-Mégantic, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de France Fortier.

Lac-Mégantic, le 11 novembre 1985

43878-48-2

La requérante,
FRANCINE FORTIER

François Gilbert

Prenez avis que François Gilbert et Josée Maheu, domiciliés au 130, rue du Moulin, Arthabaska, s'adresseront au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat leur permettant de changer le nom de leur fils Yannick Maheu en celui de Yannick Gilbert.

Victoriaville, le 20 novembre 1985

44021-49-2

Le procureur des requérants,
MICHEL BOULANGER, *notaire*

Isola Morneau

Prenez avis que Isola Morneau, domiciliée au 9105, boulevard Pie-IX, appartement 10, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Brigitte Morneau.

Montréal, le 2 novembre 1985

43858-48-2

La requérante,
ISOLA MORNEAU

Joseph Arthur Yvon Paillé

Prenez avis que Joseph Arthur Yvon Paillé, domicilié au 233, rue Remembrance, Rosemère, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Arthur Yvon St-André.

Montréal, le 26 septembre 1985

43950-48-2

Les procureurs du requérant,
CHOUINARD, DOUCET, CÔTÉ

Joseph Bernard Robin Boulianne

Prenez avis que Joseph Bernard Robin Boulianne, domicilié au 4037, Picasso, Jonquière, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Bernard Robin Tremblay.

Jonquière, le 30 octobre 1985

43951-48-2

Les procureurs du requérant,
ROY & DUROCHER, *avocats*

Joseph Claude Roger Junior Poulin

Prenez avis que Joseph Claude Roger Junior Poulin, domicilié au 450, boulevard Wilfrid-Lavigne, appartement 112, Aylmer, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Blakeney.

Aylmer, le 22 octobre 1985

43879-48-2

Le procureur du requérant,
JOCELYNE MÉTHOT, *avocate*

Joseph Raymond Régis Asselin

Prenez avis que Joseph Raymond Régis Asselin, domicilié au 1355, rue Principale, Girardville, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marc Kristoffer.

Dolbeau, le 28 octobre 1985

43886-48-2

Les procureurs du requérant,
POISSON & VACHON, *avocats*

Lise Després-Cloutier

Prenez avis que Lise Després-Cloutier et Claude Cloutier, domiciliés au 851, Fontainebleau, Mont-Saint-Hilaire, s'adresseront au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat leur permettant de changer le nom de leur fils Sébastien Pascal Cloutier en celui de Sébastien Daniel Cloutier

Brossard, le 25 septembre 1985

43967-49-2

Le procureur des requérants,
PIERRE DULUDE, *avocat*

Lisette Tremblay

Prenez avis que Lisette Tremblay, domiciliée au 540, rue Legrand, Chicoutimi, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Lyse Tremblay.

Ce changement n'affectera que la requérante elle-même.

Chicoutimi, le 8 novembre 1985

Les procureurs de la requérante,
PÉRIGNY, BEAULIEU, VÉZINA,
FILLION & GAUTHIER, *avocats*

44018-49-2

Marc André Beaulé

Prenez avis que Marc André Beaulé, domicilié au 4615, de Laroche, appartement 5, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marc André Belley.

Montréal, le 13 novembre 1985

Les procureurs du requérant,
ARSENAULT, PELLETIER &
GRÉGOIRE, *avocats*

44042-49-2

Marie Clarisse alias Paquet

Prenez avis que Marie Clarisse alias Paquet, domiciliée au 361, rue Saint-Eustache, Saint-Eustache, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Clarisse Paquet.

Saint-Eustache, le 30 novembre 1985

Les procureurs de la requérante,
GIRARD ET SAULNIER, *avocats*

44043-49-2

Marie Francine Vivian Anick Hélène Lyne Nadeau

Prenez avis que Marie Francine Vivian Anick Hélène Lyne Nadeau, domiciliée au 41, croissant Desbarats, Kirkland, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Francine Vivian Anick Hélène Lyne Sonia Nadeau.

Montréal-Nord, le 22 octobre 1985

43923-48-2

Le procureur de la requérante,
CLAUDE LAURENT, *notaire*

Marie Liane Lisette Boutin

Prenez avis que Marie Liane Lisette Boutin, domiciliée au 2531, 5^e Avenue Est, Charny, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Liliane Lisette Boutin.

Charny, le 30 septembre 1985

44062-49-2

La requérante,
LIANE BOUTIN

Marie Marancia Lalonde

Prenez avis que Marie Marancia Lalonde, domiciliée au 2222, rue De Villiers, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Émérance Lalonde.

Ce changement n'affectera que la requérante elle-même.

Montréal, le 6 octobre 1985

44035-49-2

Le procureur de la requérante,
CLÉMENT LAMARRE, *notaire*

Marie Olive Benoît

Prenez avis que Marie Olive Benoît, domiciliée au 3950, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, appartement 46, Saint-Hubert, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Claudia Benoît.

Saint-Hubert, le 18 novembre 1985

43968-49-2

La requérante,
OLIVE BENOÎT

Marie Suzanne dit Trépanier

Prenez avis que Marie Suzanne dit Trépanier, domiciliée au 5130, du rang 5, Saint-Zacharie, Beauce-Sud, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un

certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Suzanne Trépanier.

Saint-Georges-de-Beauce, le 9 octobre 1985

43859-48-2

Les procureurs de la requérante,
MORIN & PEPIN

Marie Thérèse Lucie Maheux

Prenez avis que Marie Thérèse Lucie Maheux, domiciliée à Authier, district d'Abitibi, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Thérèse Lucie Larose.

La Sarre, le 4 novembre 1985

40019-49-2

Le procureur de la requérante,
CLAUDE ST-PIERRE, *avocat*

Marie-Ida Canuel

Prenez avis que Marie-Ida Canuel, domiciliée au 20, avenue du Sanatorium, Mont-Joli, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Ange-Ida Canuel.

Mont-Joli, le 25 novembre 1985

44061-49-2

Le procureur de la requérante,
CLAUDE GAGNON, *notaire*

Mariette Wilson

Prenez avis que Mariette Wilson, domiciliée au 741, 16^e Avenue, Pointe-aux-Trembles, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Wilson.

Montréal, le 28 octobre 1985

43887-48-2

Le procureur de la requérante,
MARIELLE BARIBEAU, *avocate*

Mercurio Di Girolamo

Prenez avis que Mercurio Di Girolamo, domicilié au 10357, rue Taché, Montréal, s'adressera au ministre de

la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marc Di Girolamo.

Montréal, le 8 novembre 1985

43888-48-2

Le procureur du requérant,
CHRISTIAN LÉPINE, *avocat*

Micheline Houle

Prenez avis que Micheline Houle, domiciliée au 31, rue Norgrove, Dollard-des-Ormeaux, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Emanuel.

Dollard-des-Ormeaux, le 18 novembre 1985

44020-49-2

La requérante,
MICHELINE HOULE

Patrick Conard

Prenez avis que Patrick Conard, domicilié au 276, Beauchamp, LaSalle, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Patrick Conrad.

LaSalle, le 13 novembre 1985

43880-48-2

Le requérant,
PATRICK CONARD

Peter Kafantaroglou

Prenez avis que Peter Kafantaroglou, domicilié au 20, rue François-Piedmond, Boucherville, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Peter Kafant.

Ce changement affectera aussi l'épouse du requérant Jacynthe Gosselin Kafantaroglou.

Boucherville, le 15 novembre 1985

44005-49-2

Le procureur du requérant,
ANDRÉ LASSONDE, *notaire*

Réjean Dubé

Prenez avis que Réjean Dubé, domicilié au 6190-A, rue Mériel, Saint-Léonard, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Réjean Alarie.

Montréal, le 28 octobre 1985

43889-48-2

Le procureur du requérant,
MARIELLE BARIBEAU, *avocate*

Richard Lemay

Prenez avis que Richard Lemay, domicilié au 1300, Bourg-Joli, Sainte-Adèle, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de François Larose.

Sainte-Adèle, le 31 octobre 1985

43924-48-2

Les procureurs du requérant,
BOIVIN, DESCHAMPS & ASSOCIÉS

Schrolic Kashetsky

Prenez avis que Schrolic Kashetsky, domicilié au 4652, rue Lake, Dollard-des-Ormeaux, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Irwin Joel Kashetsky.

Pointe-Claire, le 14 novembre 1985

43925-48-2

Le procureur du requérant,
DUNCAN KISILENKO, C.R.

Sylvia Ouanounou

Prenez avis que Sylvia Ouanounou, domiciliée au 1157, boulevard Saint-Joseph, appartement 1, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Sylvia Harroch.

Montréal, le 20 novembre 1985

44006-49-2

Les procureurs de la requérante,
BELLAICHE & ISKANDAR

Tolatama Dhanaswar

Prenez avis que Tolatama Dhanaswar, domiciliée au 2197, rue Scott, Saint-Laurent, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Devika Dhanaswar.

Saint-Laurent, le 7 octobre 1985

44044-49-2

Le procureur de la requérante,
MANON MIRONCHUCK, *notaire*

Compagnies (Partie IA) — Loi sur les**Délivrance d'un certificat de constitution**

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de constitution à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2330-3373 001 ALCOOL LTÉE	1985 11 13	Longueuil
2327-2461 2327-2461 QUÉBEC INC.	1985 10 11	Montréal
2327-2610 2327-2610 QUÉBEC INC.	1985 11 14	Richelieu
2328-2411 2328-2411 QUÉBEC INC.	1985 10 09	Montréal
2330-0825 2330-0825 QUÉBEC INC.	1985 11 18	Montréal
2330-0833 2330-0833 QUÉBEC INC.	1985 11 18	Montréal
2330-1302 2330-1302 QUÉBEC INC.	1985 11 12	Gaspé
2330-1310 2330-1310 QUÉBEC INC.	1985 11 12	Terrebonne
2330-1328 2330-1328 QUÉBEC INC.	1985 11 13	Montréal
2330-1336 2330-1336 QUÉBEC INC.	1985 11 13	Terrebonne
2330-1401 2330-1401 QUÉBEC INC.	1985 11 13	Iberville
2330-2854 2330-2854 QUÉBEC INC.	1985 11 12	Chicoutimi
2330-2862 2330-2862 QUÉBEC INC.	1985 11 12	Chicoutimi
2330-2870 2330-2870 QUÉBEC INC.	1985 11 12	Arthabaska
2330-2938 2330-2938 QUÉBEC INC.	1985 11 15	Montréal
2330-2946 2330-2946 QUÉBEC INC.	1985 11 15	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2330-2953 2330-2953 QUÉBEC INC.	1985 11 15	Laval
2330-2961 2330-2961 QUÉBEC INC.	1985 11 15	Montréal
2330-3266 2330-3266 QUÉBEC INC.	1985 11 12	Montréal
2330-3274 2330-3274 QUÉBEC INC.	1985 11 13	Iberville
2330-3290 2330-3290 QUÉBEC INC.	1985 11 13	Iberville
2330-3522 2330-3522 QUÉBEC INC.	1985 11 12	Abitibi
2330-3530 2330-3530 QUÉBEC INC.	1985 11 12	Abitibi
2330-3548 2330-3548 QUÉBEC INC.	1985 11 12	Longueuil
2330-3563 2330-3563 QUÉBEC INC.	1985 11 13	Montréal
2330-3571 2330-3571 QUÉBEC INC.	1985 11 13	Montréal
2330-3670 2330-3670 QUÉBEC INC.	1985 11 14	Laval
2330-3688 2330-3688 QUÉBEC INC.	1985 11 14	Longueuil
2330-3779 2330-3779 QUÉBEC INC.	1985 11 14	Saint-François
2330-3787 2330-3787 QUÉBEC INC.	1985 11 14	Saint-François
2330-3795 2330-3795 QUÉBEC INC.	1985 11 14	Saint-François
2330-3803 2330-3803 QUÉBEC INC.	1985 11 14	Saint-François
2330-3811 2330-3811 QUÉBEC INC.	1985 11 14	Saint-François
2330-3837 2330-3837 QUÉBEC INC.	1985 11 13	Gaspé
2330-3944 2330-3944 QUÉBEC INC.	1985 11 14	Terrebonne

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2330-3951 2330-3951 QUÉBEC INC.	1985 11 14	Montréal
2330-3969 2330-3969 QUÉBEC INC.	1985 11 14	Québec
2330-4009 2330-4009 QUÉBEC INC.	1985 11 12	Terrebonne
2330-4033 2330-4033 QUÉBEC INC.	1985 11 12	Québec
2330-4041 2330-4041 QUÉBEC INC.	1985 11 13	Beauharnois
2330-4058 2330-4058 QUÉBEC INC.	1985 11 13	Saint-Hyacinthe
2330-4066 2330-4066 QUÉBEC INC.	1985 11 13	Montréal
2330-4173 2330-4173 QUÉBEC INC.	1985 11 13	Longueuil
2330-4215 2330-4215 QUÉBEC INC.	1985 11 13	Québec
2330-4223 2330-4223 QUÉBEC INC.	1985 11 14	Rouyn-Noranda
2330-4231 2330-4231 QUÉBEC INC.	1985 11 14	Alma
2330-4249 2330-4249 QUÉBEC INC.	1985 11 14	Montréal
2330-4256 2330-4256 QUÉBEC INC.	1985 11 14	Montréal
2330-4538 2330-4538 QUÉBEC INC.	1985 11 15	Montréal
2330-4546 2330-4546 QUÉBEC INC.	1985 11 15	Montréal
2330-4553 2330-4553 QUÉBEC INC.	1985 11 15	Montréal
2330-4561 2330-4561 QUÉBEC INC.	1985 11 15	Montréal
2330-4660 2330-4660 QUÉBEC INC.	1985 11 14	Alma
2330-4678 2330-4678 QUÉBEC INC.	1985 11 14	Alma

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2330-4686 2330-4686 QUÉBEC INC.	1985 11 14	Alma
2330-4694 2330-4694 QUÉBEC INC.	1985 11 14	Alma
2330-4702 2330-4702 QUÉBEC INC.	1985 11 14	Saint-François
2330-4710 2330-4710 QUÉBEC INC.	1985 11 14	Montréal
2330-4769 2330-4769 QUÉBEC INC.	1985 11 14	Saint-François
2330-4793 2330-4793 QUÉBEC INC.	1985 11 14	Saint-François
2330-4801 2330-4801 QUÉBEC INC.	1985 11 14	Saint-François
2330-4819 2330-4819 QUÉBEC INC.	1985 11 15	Saint-Hyacinthe
2330-4827 2330-4827 QUÉBEC INC.	1985 11 15	Québec
2330-4835 2330-4835 QUÉBEC INC.	1985 11 15	Montréal
2330-4843 2330-4843 QUÉBEC INC.	1985 11 15	Montréal
2330-4850 2330-4850 QUÉBEC INC.	1985 11 15	Montréal
2330-4868 2330-4868 QUÉBEC INC.	1985 11 15	Montréal
2330-4926 2330-4926 QUÉBEC INC.	1985 11 15	Rimouski
2330-4934 2330-4934 QUÉBEC INC.	1985 11 15	Rimouski
2330-4942 2330-4942 QUÉBEC INC.	1985 11 15	Terrebonne
2330-4959 2330-4959 QUÉBEC INC.	1985 11 15	Terrebonne
2330-4967 2330-4967 QUÉBEC INC.	1985 11 14	Québec
2330-4983 2330-4983 QUÉBEC INC.	1985 11 14	Saint-François

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2330-4991 2330-4991 QUÉBEC INC.	1985 11 14	Saint-François
2330-5006 2330-5006 QUÉBEC INC.	1985 11 14	Saint-François
2330-5014 2330-5014 QUÉBEC INC.	1985 11 14	Saint-François
2330-5030 2330-5030 QUÉBEC INC.	1985 11 14	Québec
2330-5055 2330-5055 QUÉBEC INC.	1985 11 15	Beauce
2330-5063 2330-5063 QUÉBEC INC.	1985 11 15	Montréal
2330-5071 2330-5071 QUÉBEC INC.	1985 11 15	Montréal
2330-5089 2330-5089 QUÉBEC INC.	1985 11 15	Montréal
2330-5097 2330-5097 QUÉBEC INC.	1985 11 15	Montréal
2330-5139 2330-5139 QUÉBEC INC.	1985 11 15	Rimouski
2330-5147 2330-5147 QUÉBEC INC.	1985 11 15	Rimouski
2330-5188 2330-5188 QUÉBEC INC.	1985 11 15	Montréal
2330-5196 2330-5196 QUÉBEC INC.	1985 11 15	Montréal
2330-5253 2330-5253 QUÉBEC INC.	1985 11 18	Québec
2330-5329 2330-5329 QUÉBEC INC.	1985 11 15	Montréal
2330-5337 2330-5337 QUÉBEC INC.	1985 11 15	Montréal
2330-5345 2330-5345 QUÉBEC INC.	1985 11 15	Laval
2330-5352 2330-5352 QUÉBEC INC.	1985 11 15	Montréal
2330-5360 2330-5360 QUÉBEC INC.	1985 11 15	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2330-5410 2330-5410 QUÉBEC INC.	1985 11 15	Rimouski
2330-5428 2330-5428 QUÉBEC INC.	1985 11 15	Rimouski
2330-5444 2330-5444 QUÉBEC INC.	1985 11 14	Rouyn-Noranda
2330-5469 2330-5469 QUÉBEC INC.	1985 11 15	Montréal
2330-5477 2330-5477 QUÉBEC INC.	1985 11 15	Hull
2330-5626 2330-5626 QUÉBEC INC.	1985 11 15	Montréal
2330-5642 2330-5642 QUÉBEC INC.	1985 11 15	Québec
2330-5667 2330-5667 QUÉBEC INC.	1985 11 15	Rimouski
2330-5675 2330-5675 QUÉBEC INC.	1985 11 15	Montréal
2330-5725 2330-5725 QUÉBEC INC.	1985 11 18	Montréal
2330-5857 2330-5857 QUÉBEC INC.	1985 11 15	Rimouski
2330-5923 2330-5923 QUÉBEC INC.	1985 11 18	Laval
2330-5956 2330-5956 QUÉBEC INC.	1985 11 18	Québec
2330-6269 2330-6269 QUÉBEC INC.	1985 11 18	Alma
2330-6277 2330-6277 QUÉBEC INC.	1985 11 18	Québec
2433-8675 2433-8675 QUÉBEC INC.	1985 11 12	Montréal
2433-8691 2433-8691 QUÉBEC INC.	1985 11 13	Montréal
2433-8717 2433-8717 QUÉBEC INC.	1985 11 13	Montréal
2433-8725 2433-8725 QUÉBEC INC.	1985 11 14	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2433-8949 2433-8949 QUÉBEC INC.	1985 11 08	Saint-Hyacinthe
2433-8956 2433-8956 QUÉBEC INC.	1985 11 12	Laval
2433-9103 2433-9103 QUÉBEC INC.	1985 11 11	Montréal
2433-9152 2433-9152 QUÉBEC INC.	1985 11 13	Longueuil
2433-9160 2433-9160 QUÉBEC INC.	1985 11 13	Longueuil
2433-9186 2433-9186 QUÉBEC INC.	1985 11 14	Longueuil
2433-9194 2433-9194 QUÉBEC INC.	1985 11 14	Montréal
2330-2896 AGENCE DE RECOUVREMENT AHUNTSIC INC. <i>AHUNTSIC COLLECTION AGENCY INC.</i>	1985 11 12	Montréal
2330-4595 AGENCE DE RECOUVREMENT CONCORDE INC.	1985 11 15	Montréal
2330-5386 AGENCE DE VOYAGES J.S. INC.	1985 11 15	Terrebonne
2330-5618 AGENCE J. R. GAGNÉ INC.	1985 11 15	Québec
2433-8667 AGENT MANUFACTURIER PROBEX INC.	1985 11 11	Montréal
2330-5873 ARMEL BOUCHARD INC.	1985 11 18	Longueuil
2330-4165 ASSURANCES TAILLON, BÉGIN ET ASSOCIÉS INC.	1985 11 13	Québec
2330-5634 AUTO-ACOUSTIQUES LABELLE INC. <i>LABELLE AUTO-ACOUSTICS INC.</i>	1985 11 15	Montréal
2330-6293 BAR TOURNESOL J.R. INC.	1985 11 18	Beauce
2330-5113 BECKERS, DAVID, MERCIER ET ASSOCIÉS INC.	1985 11 15	Laval
2330-5964 LES BOIS MARCOTTE INC.	1985 11 18	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2330-3852 LES BOUTIQUES «OUPS» INC.	1985 11 13	Montréal
2330-4181 BOUTIQUE BELLE LAINE DE DOLBEAU INC.	1985 11 12	Roberval
2330-1252 BOUTIQUE DE PLEIN-AIR LE SHERPA INC.	1985 11 08	Terrebonne
2330-4744 BOUTIQUE DORO UOMO INC.	1985 11 14	Montréal
2330-2904 BOUTIQUE DU MEUBLE DE THETFORD INC.	1985 11 15	Frontenac
2330-3597 BOUTIQUE PELROCHE (PASQUIER) INC.	1985 11 13	Québec
2330-3365 BOUTIQUE RASOL INC.	1985 11 13	Québec
2330-5972 BROCHETTERIE TINO INC.	1985 11 18	Montréal
2330-3340 BUFFET DESLAURIERS INC.	1985 11 13	Longueuil
2330-5816 CAFÉ-BAR WAVE INC.	1985 11 15	Québec
2433-8659 CANEXCO LTÉE <i>CANEXCO LTD</i>	1985 11 11	Montréal
2330-4157 CARREFOUR BEAUTÉ F.M. INC.	1985 11 12	Bedford
2330-3753 LE CASSE-TÊTE DE MATANE INC.	1985 11 14	Rimouski
2330-3613 CENTRE DU KIT D.V.S. LTÉE	1985 11 13	Laval
2330-4587 CHIRO CLINIQUE VALLEYFIELD INC.	1985 11 15	Beauharnois
2330-5105 CLINIQUE MÉDICALE LEMAN INC.	1985 11 15	Montréal
2330-3621 COGISTIQUE LTÉE	1985 11 13	Terrebonne
2433-9178 COLLECTION UNIQUE INC.	1985 11 14	Montréal
2433-8709 CONSEILLERS EN TÉLÉTRAITEMENT (COTETRA) INC.	1985 11 13	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2330-4470 CONSTANT INTREVADO LTÉE	1985 11 12	Montréal
2330-5501 LES CONSTRUCTIONS DAVID BIENVENUE INC.	1985 11 15	Saint-Hyacinthe
2330-5733 LES CONSTRUCTIONS HUGH INC.	1985 11 18	Joliette
2330-3878 LES CONSTRUCTIONS J.C.N. INC.	1985 11 13	Longueuil
2330-6285 LES CONSTRUCTIONS P. AUBÉ ET FILS LTÉE	1985 11 15	Longueuil
2330-5865 CONSTRUCTIONS QUÉBEC-LABRADOR (1985) INC.	1985 11 15	Mingan
2330-5709 LES CONSTRUCTIONS SOLDEN INC.	1985 11 15	Montréal
2330-3720 CONSTRUCTION CLAUDE MARTIN INC.	1985 11 14	Montréal
2330-2888 CONSTRUCTION LANGEVIN & FILS INC.	1985 11 12	Trois-Rivières
2330-1351 CONSTRUCTION LOU-MAR INC.	1985 11 12	Trois-Rivières
2330-5402 CONSTRUCTION PAUL BOILEAU INC.	1985 11 15	Montréal
2330-3589 CONSTRUCTION ROGER BLANCHET INC.	1985 11 13	Québec
2330-3555 CON-PRO-SELECT LTÉE	1985 11 12	Québec
2330-3316 CORRECTION DE TEXTES LE PLUMOT INC.	1985 11 12	Joliette
2330-5204 CRÉATIONS ARISTO INC.	1985 11 18	Laval
2330-6913 CRÉATION EDNA INC.	1985 11 18	Saint-Hyacinthe
2330-5717 CROISSANTERIE LA RÉGENCE INC.	1985 11 15	Montréal
2330-5121 C.D. RÉNOVATION INC.	1985 11 15	Saint-François
2330-1377 DATAQUES INC.	1985 11 12	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2330-2789 DENTAUBE INC.	1985 11 08	Chicoutimi
2330-5485 DÉPANNEUR BAIERIVERAIN INC.	1985 11 18	Chicoutimi
2330-4520 DÉPANNEUR L'ESCADRE INC.	1985 11 14	Trois-Rivières
2433-8980 DÉPANNEUR SAFA INC.	1985 11 13	Montréal
2330-5659 DÉPÔT DE MATÉRIAUX SECS DE L'OUTAOUAIS LTÉE	1985 11 15	Hull
2330-2821 DÉVELOPPEMENTS RUBY INC. <i>RUBY DEVELOPMENTS INC.</i>	1985 11 12	Montréal
2330-0882 DISTRIBUTEUR BRICOL. INC.	1985 11 18	Longueuil
2433-9137 DISTRIBUTION FORUM INC. <i>FORUM DISTRIBUTION INC.</i>	1985 11 12	Montréal
2330-5899 LE DOMAINE DE L'HABITATION ROUGEMONT INC.	1985 11 15	Saint-Hyacinthe
2330-1385 D.L. CHALUT INC.	1985 11 13	Québec
2330-5048 ÉCOLE DE HOCKEY GASPÉSIE INC.	1985 11 14	Gaspé
2329-1586 ÉCONINVEST INC.	1985 10 15	Montréal
2328-9762 LES ÉDITIONS RICHARD GIROUX INC.	1985 10 17	Chicoutimi
2330-3654 EKO-MODE INC.	1985 11 12	Longueuil
2330-5766 ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN M. C. JEANSON INC.	1985 11 18	Abitibi
2330-3308 LES ENTREPRISES ASPIRO-FLO INC.	1986 01 01	Québec
2330-2995 LES ENTREPRISES ATLAS (1985) INC.	1985 11 14	Hull
2330-3902 LES ENTREPRISES A. STE-MARIE & FILS INC.	1985 11 13	Mingan

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2330-5493 LES ENTREPRISES BERTHON INC.	1985 11 15	Québec
2330-5782 LES ENTREPRISES CLAUDE BOISVERT INC.	1985 11 18	Québec
2329-6270 LES ENTREPRISES GAGNÉ ET GAGNÉ INC.	1985 10 25	Chicoutimi
2330-3993 LES ENTREPRISES JAMI INC.	1985 11 13	Québec
2330-3829 LES ENTREPRISES JEAN-BOURASSA INC.	1985 11 12	Montréal
2330-5519 LES ENTREPRISES JEAN-GUY GLAZER INC.	1985 11 15	Hull
2330-3894 LES ENTREPRISES LESCA INC.	1985 11 12	Joliette
2330-1278 LES ENTREPRISES NORMAND GRAVEL LTÉE	1985 11 11	Chicoutimi
2330-4496 LES ÉQUIPEMENTS NUTRIVO INC.	1985 11 12	Québec
2330-4892 FERME RÉJEAN PAYETTE ET FILS INC.	1985 11 14	Joliette
2330-6319 FERME VALLIER INC.	1985 11 18	Montmagny
2330-4074 GARAGE BOISSONNEAULT ET FILS INC.	1985 11 13	Trois-Rivières
2330-4751 GARAGE L.G. FECTEAU INC.	1985 11 14	Frontenac
2330-1393 GARAGE M & M PHANEUF INC.	1985 11 13	Montréal
2330-2813 GÉLAN SPORT INC.	1985 11 13	Québec
2330-5774 GENTILLY MÉCANIQUE INC.	1985 11 18	Trois-Rivières
2330-5949 GERFRANGER INC.	1985 11 18	Abitibi
2330-5980 GESFAR INC.	1985 11 15	Abitibi
2330-0841 GESTIONNAIRE DE LA DANSE MMM INC.	1985 11 18	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2330-5931 GESTIONS CRO-PEP INC.	1985 11 18	Saint-François
2330-4124 GESTION ANDRÉ GAGNÉ INC.	1985 11 12	Montréal
2330-4140 GESTION A.J.S. INC.	1985 11 13	Bedford
2330-2912 GESTION BLONDEAU FERLAND INC.	1985 11 15	Frontenac
2330-5154 GESTION CHRISTIAN PICARD INC.	1985 11 14	Drummond
2330-5246 GESTION C. TRUDEL INC.	1985 11 18	Joliette
2330-5576 GESTION FAGIOLO-ROY INC.	1985 11 15	Gaspé
2330-4132 GESTION GILLES LAROCHE INC.	1985 11 13	Joliette
2330-4199 GESTION GUY NOLIN INC.	1985 11 12	Bedford
2330-4736 GESTION G. BÉLANGER INC.	1985 11 13	Baie-Comeau
2330-0858 GESTION JEAN MARTIN INC.	1985 11 18	Québec
2330-5550 GESTION LAMBERT ET COUTELLIER INC.	1985 11 18	Québec
2330-6004 GESTION P.C.L. INC.	1985 11 18	Mingan
2330-4611 GESTION R. FOUCAULT INC.	1985 11 13	Iberville
2330-5378 GESTION V-D INC.	1985 11 15	Alma
2330-5758 LE GROUPE ÉLYSÉE INC.	1985 11 18	Chicoutimi
2330-4603 GROUPE ST-ÉPHREM INC.	1985 11 13	Beauce
2330-5527 G.L. OUELLET & FILS INC.	1985 11 18	Kamouraska
2330-6301 HYDRAULIQUE C.L. INC.	1985 11 18	Abitibi

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2330-5907 IMAR INC.	1985 11 14	Chicoutimi
2330-5394 LES IMMEUBLES MADELA INC.	1985 11 15	Montréal
2330-5584 LES IMMEUBLES VICTORIEN INC.	1985 11 15	Trois-Rivières
2330-5535 IMPORTATIONS GRAFFITI INC.	1985 11 18	Montréal
2330-3605 LES IMPORTATIONS MARIA ELENA INC.	1985 11 12	Montréal
2330-4785 LES INDUSTRIES G.T. INC.	1985 11 14	Québec
2330-4652 INDUSTRIES PAGÉ INC.	1985 11 14	Chicoutimi
2330-3977 INFORMATIQUE SERGE BOURBEAU & ASSOCIÉS LTÉE	1985 11 14	Terrebonne
2433-9095 INFO MARKETING BCM INC.	1985 11 08	Montréal
2330-5832 INSTITUT GERANBEC INC.	1985 11 15	Montréal
2330-2805 INTENDANCE 2000 INC.	1985 11 12	Longueuil
2330-5220 INTER-SELECT QUÉBEC INC.	1985 11 18	Québec
2330-5741 INVESTISSEMENTS C.D.G.H. INC.	1985 11 18	Saint-François
2330-2847 INVESTISSEMENTS LADHEL INC.	1985 11 12	Montréal
2330-3985 LES INVESTISSEMENTS S.M.B. INC.	1985 11 14	Longueuil
2330-2797 ISOLATIONS URÉTHANE ST-FÉLICIEN INC.	1985 11 07	Roberval
2330-4645 JEAN CLAUDE LE COUTURIER INC.	1985 11 14	Chicoutimi
2330-4975 JEAN DENIS LESSARD INC.	1985 11 14	Beauce
2433-8998 LES JUPES T.K. INC.	1985 11 13	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2330-4108 J.M.F. SÉCURITÉ, SACRÉ-COEUR, INC.	1985 11 13	Baie-Comeau
2330-3324 LAVOTECK INC.	1985 11 12	Laval
2330-3761 LES ENTREPRISES ÉQUINE BENOIT HOULE INC.	1985 12 01	Joliette
2330-1369 LOCATION VIVA AUTO LTÉE	1985 11 12	Montréal
2330-4025 L.M.P. INFORMATIQUE DE LANAUDIÈRE INC.	1985 11 08	Joliette
2330-3639 LES MANUFACTURIERS A & M (1985) INC.	1985 11 13	Longueuil
2330-3712 LES MARCHANDS VITROPLUS INC.	1985 11 14	Montréal
2330-2920 MARGOT MICHEL INC.	1985 11 15	Frontenac
2330-2987 MATTEO DI MILO ENTREPRENEUR GÉNÉRAL INC.	1985 11 15	Beauharnois
2330-5170 MÉDIC-MODE INC.	1985 11 15	Montréal
2330-4629 MICHEL LAROCHE INC.	1985 11 14	Québec
2433-8964 MICRO SPORT PLUS INC.	1985 11 12	Montréal
2330-5162 MOTEL TODD (1985) INC.	1985 11 15	Saint-Maurice
2330-2839 OPTIMUM INFORMATIQUE INC.	1985 11 12	Longueuil
2330-3258 ORDINATEURS SYSTÈMES DE GESTION DE VOYAGE INC.	1985 11 12	Montréal
2330-1344 PATAN TRANSPORT INC.	1985 11 13	Québec
2330-3506 PAUL E. LEMIEUX ET FILS INC.	1985 11 12	Frontenac
2330-3696 LES PAYSAGISTES «LES PROS» INC.	1985 11 14	Longueuil

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2433-9004 PHILIP YIP & ASSOCIÉS INC.	1985 11 13	Montréal
2330-3357 PLACEMENTS ANDRÉ BROSSOIT INC.	1985 11 13	Montréal
2330-4900 PLACEMENTS DU HAVRE INC.	1985 11 15	Québec
2330-5451 LES PLACEMENTS JEAN-MARC CARON INC.	1985 11 15	Chicoutimi
2330-3845 PLACEMENTS JEAN-PAUL GAGNON INC.	1985 11 13	Laval
2330-3647 PLACEMENTS JPY INC.	1985 11 12	Saint-François
2330-6327 PLACEMENTS MARCEL GOSSELIN INC.	1985 11 18	Arthabaska
2330-4777 LES PLACEMENTS MONSIET INC.	1985 11 14	Trois-Rivières
2330-6335 PLACEMENTS NORMAND BÉLAIR INC.	1985 11 18	Joliette
2330-4637 LES PLACEMENTS SIMARD, THIBEAULT ET POULIN INC.	1985 11 14	Chicoutimi
2330-4918 PLANCHER DORVAL INC.	1985 11 15	Montréal
2330-3662 POISSONNERIE JIG INC.	1985 11 13	Québec
2330-4884 LES PORTES ET FENÊTRES STE-ROSE LTÉE	1985 11 15	Montréal
2330-4082 LES PRODUCTIONS DASM INC.	1985 11 13	Québec
2330-3910 LES PRODUCTIONS JEAN-PAUL LEMIRE INC.	1985 11 13	Québec
2330-4462 PROGIMARE INC.	1985 11 12	Arthabaska
2330-4447 PROMOPLAST LTÉE	1985 11 13	Saint-François
2330-3886 PROSPORT 2000 INC.	1985 11 12	Drummond
2330-3860 PUBLICATION JEUNE CITÉ INC.	1985 11 13	Saint-François

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2330-3332 PUR-O-VIE INC.	1985 11 13	Richelieu
2330-5824 RÉJEAN GUILBEAULT ET ASSOCIÉS INC.	1985 11 15	Longueuil
2330-4488 RÉSIDENCE MARIE CLAIRE INC.	1985 11 12	Montréal
2433-9111 RESIPRO INC.	1985 11 11	Montréal
2330-4017 RESSOURCES OJIBWAY LTÉE <i>OJIBWAY RESOURCES LTD.</i>	1985 11 12	Montréal
2330-5840 REVUE DE PRESSE DÉRY INC.	1985 11 15	Chicoutimi
2330-5022 ROYAUME C.V. INC.	1985 11 14	Québec
2330-2979 SALON D'ESTHÉTIQUE SÉLECT INC.	1985 11 15	Montréal
2330-5881 SERTECIM INC.	1985 11 15	Montréal
2330-5592 LES SERVICES-CONSEILS ANDRÉ TREMBLAY INC.	1985 11 15	Québec
2330-5600 LES SERVICES-CONSEILS MICHEL PÉPIN INC.	1985 11 15	Québec
2330-3241 SERVICES IMMOBILIERS RAYMOND MARTEL INC.	1985 11 12	Montréal
2330-5683 SKI VAL-ST-CÔME INC.	1985 11 14	Joliette
2330-2771 SOCIÉTÉ DE PLACEMENTS SOPLAQ INC.	1985 11 07	Montréal
2330-4876 SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENTS BLONDIN ET LAROCHE LTÉE	1985 11 15	Terrebonne
2330-3738 LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE B. & M. INC.	1985 11 13	Rimouski
2330-0866 SONORISATION PLESSIS INC.	1985 11 18	Frontenac
2330-4207 SPÉCIALITÉS ANNE-MARIE INC.	1985 11 13	Gaspé

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2330-5311 SPORT PRESTIGE DISTRIBUTION INC.	1985 11 14	Saint-François
2330-3514 STARBER INTERNATIONAL INC.	1985 11 12	Montréal
2328-8160 STATION DE SERVICE L.A. INC.	1985 10 09	Montréal
2330-4090 STRUCTURES LÉGÈRES INTERNATIONALES INC.	1985 11 13	Longueuil
2330-3746 STUDIO DE BRONZAGE ET DE SANTÉ FIGURAMA INC.	1985 11 14	Richelieu
2330-4454 STUDIO MAIN GAUCHE INC.	1985 11 13	Montréal
2330-5543 SYSTÈME INTÉRIEUR BÉLANGER ET BOUCHER INC.	1986 01 01	Québec
2330-4116 S.D.R. AUTO INC.	1985 11 12	Terrebonne
2330-3233 S.P.E.Q. CENTRE DU QUÉBEC INC.	1985 11 08	Drummond
2330-5238 S.P.E.Q. GERAS INC.	1985 11 18	Drummond
2330-5436 TÉMISCA SILICE (1985) INC.	1985 11 14	Rouyn-Noranda
2330-3282 TINTAPI INC.	1985 11 13	Québec
2330-1294 TRANSITAIRES ACTION INC. ACTION FREIGHT FORWARDERS INC.	1985 11 12	Montréal
2330-5691 LES TRANSPORTS FERBOIS INC.	1985 11 14	Abitibi
2330-2573 LES TRANSPORTS RICHARD RIVEST INC.	1985 11 08	Laval
2433-9145 TRANSPORT FLISAK LTÉE	1985 11 12	Montréal
2330-4579 TRANSPORT MAURICE RACICOT & FILS INC.	1985 11 15	Longueuil
2330-1286 TRANSPORT RENÉ JULIEN INC.	1985 11 11	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2433-8683 TRISOFT INC.	1985 11 12	Montréal
2433-9129 VENNEX INC.	1985 11 11	Montréal
2328-8038 LES VENTES DE L'ESTRIE INC.	1985 10 09	Bedford
2330-4504 VENTILATION (EXTRA CONFORT) INC.	1985 11 14	Joliette
2433-8972 VIDÉO-MÉDIC INC.	1985 11 12	Montréal
2330-5212 VILLE-MARIE FINANCE INC.	1985 11 18	Montréal
2330-4512 VITROPLUS (1985) INC.	1985 11 14	Montréal
2330-4728 YVES MARION INC.	1985 11 14	Joliette

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

341

Délivrance d'un certificat de continuation

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de continuation à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1202-5334 ADRIEN TRUDEL INC.	1969 08 29	1985 11 15	
1640-5581 AGENCE DE VOYAGES POPULAIRE INC.	1979 12 21	1985 11 12	
1331-2665 CARLAIS INC.	1973 03 30	1985 11 13	
1253-0952 CENTRE D'INFORMATIONS ET DE CRÉDIT DE MONTRÉAL INC.	1968 10 28	1985 11 15	

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1163-5315 CHICOUTIMI CHRYSLER PLYMOUTH LTÉE	1968 02 06	1985 11 15	
1111-1721 CIE R. HUDON LTÉE	1961 06 08	1985 11 15	
1132-3698 CLAUDE AUBIN LTÉE	1966 11 24	1985 11 08	
1368-5847 CONSTRUCTION P.P.L. INC.	1974 06 07	1985 11 12	
1248-9399 CONTAINER EXPRESS INC.	1968 02 20	1985 11 14	CONTAINER EXPRESS INC. EXPRESS CONTAINER INC.
1197-9705 LES CUISINES LAURENTIENNES INC.	1970 08 10	1985 11 08	
1632-7496 DIANE-FRANCE PHOTO LTÉE	1979 01 10	1985 11 13	GESTION RENÉ PERRAULT LTÉE
1253-5035 LES DISTRIBUTEURS PAPINEAU DISTRIBUTORS INC.	1959 11 10	1985 11 12	
1634-0192 LES DISTRIBUTIONS ROYER INC.	1979 02 22	1985 11 18	
1134-3639 LES ÉDITIONS HÉRITAGE INC.	1968 04 16	1985 11 15	
1480-4231 LES ENTREPRISES A. PERRY LTÉE	1975 10 16	1985 10 21	
1233-8125 LES ENTREPRISES DE J. ARMAND BOMBARDIER LTÉE	1953 12 31	1985 11 14	
1467-6191 LES ENTREPRISES GUY & STÉPHANE INCORPORÉE	1976 06 04	1985 10 28	VITRERIE G. & S. INC.
1170-1620 ENTREPRISES LAURE LTÉE	1966 11 30	1985 11 12	
1349-2871 ENTREPRISE FIBRE DE VERRE VIGEANT INC.	1972 09 26	1985 11 14	
1462-5776 LES EXCAVATIONS ROGER GAUTHIER INC.	1976 01 16	1985 11 12	

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1351-8253 EXPRESS MARCO INC.	1973 11 09	1985 11 12	
1473-6664 LES FERMES YVES TRÉPANIER INC.	1977 01 28	1985 11 13	
1470-2104 GAÉTAN CHENARD INC.	1976 09 16	1985 11 12	
1289-0794 GAGNÉ ET BERNIER LIMITÉE	1965 10 25	1985 11 14	LES INVESTISSEMENTS GAGNÉ INC.
1240-8910 GESTION ANDRÉ BÉLIVEAU LTÉE	1969 12 15	1985 11 12	
1236-3446 GILLES BARRIÈRE INC.	1968 03 25	1985 11 14	AMEUBLEMENT VÔTRE INC.
1469-8476 LES GRAVURES A. DESMARAIS INC.	1976 09 02	1985 11 13	LES GRAVURES A. DESMARAIS & FILS INC.
1139-8716 GUY MOQUIN CIE LTÉE	1958 11 13	1985 11 15	LES PLACEMENTS GUY MOQUIN INC.
1171-4813 H.R. PAQUIN LIMITÉE	1957 11 14	1985 11 15	
1311-4798 IMMEUBLES BEAULIEU INC.	1965 03 18	1985 11 12	
1479-0224 LES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES LIMA INC.	1977 06 29	1985 11 13	
1268-4221 J.E. TRUDEL & CIE LTÉE	1966 07 08	1985 11 13	
1117-8779 J.N. MASSIE & FILS LTÉE	1960 07 21	1985 11 07	
1208-0255 MAISON POIRIER INC.	1971 02 25	1985 11 13	IMMEUBLES POIRIER & BRUNELLE INC.
1510-8814 MARCHÉ CLAUDE PITRE INC.	1978 02 08	1985 11 15	
1362-1503 MÉTAL PRESTO INC.	1975 03 03	1985 11 18	
1466-8230 MICHEL TREMBLAY, COURTIER D'ASSURANCE INC.	1974 05 04	1985 11 05	LES MATÉRIAUX MICHEL TREMBLAY INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1277-0418 MONT-ROYAL AUTO ÉLECTRIC LIMITÉE	1952 11 18	1985 11 15	R & R CÔTÉ INTERNATIONAL INC.
1638-4430 PAPETERIE BROSSARD LTÉE	1979 08 24	1985 11 12	
1355-8663 PÂTISSERIE STE-JEANNE D'ARC LTÉE	1974 02 19	1985 11 12	LES BLEUETIÈRES C.B.L. INC.
1631-0922 PLOMBERIE J.G. CHOLETTE LTÉE	1978 11 06	1985 11 12	
1238-3360 PLOMBERIE & CHAUFFAGE GUY BERNIER INC.	1960 09 07	1985 11 05	BOBO MODES INC.
1212-1216 P.J.G. LIMITÉE	1971 03 10	1985 11 14	
1264-9141 REALTY HOUSE METROPOLITAN CORPORATION	1960 01 13	1985 11 14	LA SOCIÉTÉ MÉTROPOLITAINE IMMOBILIÈRE INC. REALTY HOUSE METROPOLITAN CORPORATION INC.
1627-5901 RESTAURANT CHEONG LTÉE	1978 06 19	1985 11 12	
1195-4088 SALON CIRTA INC.	1970 01 27	1985 11 14	
1339-2840 SERVICE FOREL INC.	1973 08 14	1985 11 12	
1197-8970 LA SORBETIÈRE MIRON INCORPORÉE	1969 12 15	1985 11 13	LA SORBETIÈRE MIRON INC.
1465-8744 SUPERMARCHÉ G. CARRIER INC.	1976 03 29	1985 11 13	
1472-2078 VIANNEY LAROUCHE LTÉE	1976 12 10	1985 11 12	
1238-1661 VOYAGES BERGERON INC.	1968 11 27	1985 11 12	

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

Délivrance d'un certificat de continuation

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de continuation à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1118-4264 ALOUETTE ORNEMENTAL INC.	1967 08 09	1985 10 03	ACIER ALOUETTE INC.
1171-7428 ATELIER DIONNE ET ASSOCIÉS INC.	1968 03 04	1985 10 07	
1627-9069 A. LAMOTHE INC.	1978 06 09	1985 10 08	
1635-6065 BAR-SALON ST-EUSTACHE INC.	1979 04 20	1985 10 09	
1350-9278 BATEAUX JEAN BEAUDOIN INC.	1973 11 30	1985 10 07	
1510-0464 BEAUREGARD, HUTCHINSON, McCOY, CAPISTRAN, LAMARRE ET ASSOCIÉS INC.	1978 01 10	1985 10 08	
1225-7648 LE CHÂTEAU D'AMOS LTÉE	1971 10 19	1985 10 09	
1472-6665 CISAQ INC.	1976 12 22	1985 10 03	GESTION DORIAN DUBÉ INC.
1207-3227 CONFECTION CORRIVEAU INC.	1971 03 10	1985 10 08	
1371-6659 LES CONSTRUCTIONS P.L.C. INC.	1975 03 10	1985 10 09	
1358-2457 LES ENTREPÔTS FRIGORIFIQUES MARTINEAU INC.	1974 08 01	1985 10 09	FINANCEMENT MARTI INC.
1167-7580 LES ENTREPRISES R.H.F. INC.	1964 01 09	1985 09 06	
1114-3856 FANTINO & MONDELLO LTÉE	1949 04 08	1985 10 09	FANTINO & MONDELLO LTÉE FANTINO & MONDELLO LTD.
1466-5590 GAÉTAN RONDEAU INC.	1976 04 23	1985 10 07	
1191-3688 GOSSELIN & TOUPIN, LTÉE	1969 11 26	1985 10 03	MARCHÉ D'ALIMENTATION GOSSELIN & FILS INC.
1365-1211 HABITAT MOBILE TERREBONNE INC.	1975 04 24	1985 10 09	
1112-7917 LES INDUSTRIES GARANTIES LIMITÉE	1957 02 07	1985 10 08	
1282-9172 LOCATION ROSEMÈRE INC.	1972 02 21	1985 10 09	

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1339-3004 MARINA JEAN BEAUDOIN INC.	1973 07 03	1985 10 07	
1225-3209 PISCINES TREVI INC.	1972 05 09	1985 10 03	
1139-8062 PLASTIQUES ANCHOR LTÉE	1965 05 28	1985 10 02	
1623-6945 PRESENTATIONS-DESIGN L.P. INC.	1978 03 16	1985 10 08	PRESENTATION-DESIGN L.P. INC.
1331-5429 LES PRODUCTIONS ANDRÉ FORCIER INC.	1973 01 24	1985 09 05	LES FILMS DU PARIA INC.
1635-7931 QUINCAILLERIE JALBERT (1979) LTÉE	1979 04 17	1985 10 10	
1153-6844 RENÉ RIENDEAU INC.	1969 08 29	1985 10 02	
1115-6973 LES ROBES NANCY G. INC.	1968 05 16	1985 10 03	
1176-0659 SALAISSON J & D INC.	1965 11 17	1985 09 11	
1359-9055 LES SERVICES PLANIBEC, SHERBROOKE, LTÉE	1974 10 24	1985 10 03	
1625-2058 SERVICE CLICHE INC.	1978 04 10	1985 10 09	LAURENT CLICHE AUTOS INC.
1623-8461 SERVICE D'ADMINISTRATION D.C.B. INC.	1978 03 01	1985 10 07	
1145-7900 VINCELLI NURSERY LTD.	1968 02 01	1985 10 11	PÉPINIÈRE MIKE VINCELLI LTÉE
1238-6421 VOYAGES G.B. MORRISON INC.	1955 09 15	1985 10 09	

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

Délivrance d'un certificat de fusion

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de fusion à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Dénomination sociale des compagnies fusionnées	Date de fusion	District judiciaire
2330-5998 SAFARO INC.	MOTEL DUVERNAY INC. SAFARO INC.	1985 12 01	Trois-Rivières
2330-3704 SERVICE SANITAIRE CHAUDIÈRE (1984) INC.	SERVICE SANITAIRE CHAUDIÈRE (1984) INC. 2318-9194 QUÉBEC INC.	1985 10 10	Beauce
2330-3928 LA SOCIÉTÉ DE GESTION GINSTAR LTÉE	VACANCES MONT-ROYAL INC. LA SOCIÉTÉ DE GESTION GINSTAR LTÉE	1985 11 08	Montréal

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

341

Délivrance d'un certificat de modification

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de modification à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1860-4793 1860-4793 QUÉBEC INC.	1982 08 16	1985 11 12	de la dénomination sociale: ALCIDE PARADIS INC.
2160-5498 2160-5498 QUÉBEC INC.	1983 10 03	1985 11 07	du district: Trois-Rivières
2164-1295 2164-1295 QUÉBEC INC.	1983 12 29	1985 11 14	du district: Bedford
2170-8144 2170-8144 QUÉBEC INC.	1984 05 25	1985 11 12	de la dénomination sociale: CENTRE ÉQUESTRE DU LAC MALARTIC INC.
2313-5940 2313-5940 QUÉBEC INC.	1984 12 04	1985 11 14	de la dénomination sociale: MOCAM INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2314-2805 2314-2805 QUÉBEC INC.	1984 12 20	1985 11 04	1) de la dénomination sociale: LA HORSERIE INC. 2) du district: Terrebonne
2314-3985 2314-3985 QUÉBEC INC.	1984 12 21	1985 11 12	du capital-actions
2314-5923 2314-5923 QUÉBEC INC.	1984 12 27	1985 11 13	1) de la dénomination sociale: J.M. DEMERS INC. 2) du capital-actions
2317-0814 2317-0814 QUÉBEC INC.	1985 02 22	1985 11 12	du district: Saint-Maurice
2317-0822 2317-0822 QUÉBEC INC.	1985 02 22	1985 11 13	du district: Saint-Maurice
2320-2252 2320-2252 QUÉBEC INC.	1985 04 30	1985 11 13	de la dénomination sociale: LES SONORISATIONS MULTISPECT JOOSTEN ET BLOUIN INC.
2320-3078 2320-3078 QUÉBEC INC.	1985 05 01	1985 11 18	de la dénomination sociale: TRANSPORT G.Y.R. INC.
2322-3340 2322-3340 QUÉBEC INC.	1985 06 07	1985 11 14	de la dénomination sociale: BOULEVARD AUTO P.S.A. INC.
2325-5201 2325-5201 QUÉBEC INC.	1985 09 04	1985 11 15	du district: Trois-Rivières
2326-2744 2326-2744 QUÉBEC INC.	1985 08 29	1985 11 14	de la dénomination sociale: CAMPING DU DOMAINE PARENT INC.
2326-8691 2326-8691 QUÉBEC INC.	1985 09 11	1985 11 12	de la dénomination sociale: MAGASIN GÉNÉRAL G.L.R. INC.
2327-2230 2327-2230 QUÉBEC INC.	1985 09 12	1985 11 13	des dispositions
2327-3865 2327-3865 QUÉBEC INC.	1985 09 19	1985 11 15	de la dénomination sociale: GESTADAN INC.
2327-6264 2327-6264 QUÉBEC INC.	1985 09 26	1985 11 14	de la dénomination sociale: DIFFUSION MODE L.B.S. INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2328-1520 2328-1520 QUÉBEC INC.	1985 09 27	1985 11 08	de la dénomination sociale: RADIATEURS SAGUENAY INC.
2328-4490 2328-4490 QUÉBEC INC.	1985 10 07	1985 11 07	1) de la dénomination sociale: LES ASSURANCES C.C.M. TREMBLAY & BOILY INC. 2) du capital-actions
2328-8905 2328-8905 QUÉBEC INC.	1985 10 17	1985 11 06	de la dénomination sociale: GROUPE CONSEIL LES MAÎTRES D'OEUVRES INC.
2329-5280 2329-5280 QUÉBEC INC.	1985 10 25	1985 11 14	de la dénomination sociale: CONSTRUCTION RÉAL BLANCHETTE INC.
2329-5884 2329-5884 QUÉBEC INC.	1985 10 29	1985 11 15	du district: Laval
2329-6049 2329-6049 QUÉBEC INC.	1985 10 29	1985 11 12	du district: Trois-Rivières
2329-7468 2329-7468 QUÉBEC INC.	1985 10 31	1985 11 15	du district: Beauharnois
2330-1138 2330-1138 QUÉBEC INC.	1985 11 07	1985 11 13	de la dénomination sociale: BOIS CAMAN INC.
2433-7560 2433-7560 QUÉBEC INC.	1985 10 11	1985 11 12	de la dénomination sociale: AGENCE D'ASSURANCES RICHARD SIMARD INC. <i>RICHARD SIMARD INSURANCE AGENCY INC.</i>
2433-7669 2433-7669 QUÉBEC INC.	1985 10 15	1985 11 04	des dispositions
1466-3140 ALIMENTATION GÉRARD DALLAIRE INC.	1976 04 09	1985 11 15	du capital-actions
1143-3174 AMEUBLEMENT HÉNAULT LTÉE	1957 06 27	1985 11 13	de la dénomination sociale: GESTION G. & P. HÉNAULT INC.
1124-8366 AMEUBLEMENT PROULX INC.	1961 12 28	1985 11 14	1) du capital-actions 2) des dispositions

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1351-7891 AMEUBLEMENT & DÉCOR J. CÔTÉ INC.	1974 01 04	1985 11 05	de la dénomination sociale: LES ATELIERS JACQUES CÔTÉ INC.
1841-7931 ANDRÉ PESANT INC.	1980 12 18	1985 11 13	du capital-actions
1863-8023 BAR EQUUS INC.	1982 11 30	1985 11 14	de la dénomination sociale: 1863-8023 QUÉBEC INC.
2321-8761 BEAU LUSTRE INC.	1985 05 31	1985 11 12	de la dénomination sociale: SOCIÉTÉ LUSTERIZED MARANDA LTÉE
1852-5451 BOIS DE FOYER GOUDREAU & FILS LTÉE	1981 11 23	1985 11 12	de la dénomination sociale: GESTION L. GOUDREAU LTÉE
2327-4178 LES BOIS FORÉSUD INC.	1985 09 18	1985 11 04	1) du capital-actions 2) des dispositions
2329-2949 CENTRE D'AFFAIRES M.G. INC.	1985 10 24	1985 11 14	de la dénomination sociale: 2329-2949 QUÉBEC INC.
1645-8895 CHEZ TEMPOREL INC.	1980 07 07	1985 11 12	1) du capital-actions 2) des dispositions
1469-8401 CIG-ARRETE INC.	1976 09 03	1985 11 18	de la dénomination sociale: CIG-ARRETE INC. CIG-STOP INC.
1509-7025 CLINIQUE MÉDICALE ET RADIOLOGIQUE ST-LOUIS INC.	1977 12 22	1985 11 14	du capital-actions
1185-5731 LA COMPAGNIE NORMAND LIMITÉE	1945 05 18	1985 11 06	de la dénomination sociale: LA COMPAGNIE NORMAND LTÉE NORMAND CO. LTD.
2433-7990 LA CORPORATION DE GESTION ET DE DÉVELOPPEMENT COGEDEV INC.	1985 10 24	1985 10 31	du capital-actions
1633-1183 LES CRÉATIONS DYNAMIQUE (ABITIBI) INC.	1979 01 23	1985 11 12	des dispositions

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2160-4038 C.D.R. CHAUSSURES INC.	1983 09 20	1985 11 15	du capital-actions
1853-5385 DÉPANNEUR DEQUEN INC.	1981 12 21	1985 11 14	de la dénomination sociale: GESTION PIERRETTE B. BLOUIN INC.
2164-3432 DESSUREAULT, LEMIRE & ASSOCIÉS INC.	1984 01 05	1985 11 08	de la dénomination sociale: DESSUREAULT, LEMIRE & DESAULNIERS INC.
1642-0564 ÉDITIONS PRÉFONTAINE INC.	1981 01 26	1985 11 08	1) de la dénomination sociale: VÉZINA ÉDITEUR INC. 2) du district: Chicoutimi
2328-8137 ÉLECTRICITÉ DES CHUTES LTÉE	1985 10 15	1985 11 04	1) du capital-actions 2) du nombre des administrateurs: minimum: 1 maximum: 5
2328-7519 LES ENTREPRISES JASMIN, LAVIGNE INC.	1985 10 16	1985 11 15	de la dénomination sociale: LES ENTREPRISES ROBERT LAVIGNE INC.
1636-8664 LES ENTREPRISES JEANCINE INC.	1979 06 07	1985 10 10	du district: Montréal
2320-6998 LES ENTREPRISES JEAN-ROBERT GAGNÉ INC.	1985 05 09	1985 11 14	1) du capital-actions 2) des dispositions
1364-0974 LES ÉQUIPEMENTS HARDY INC.	1975 06 11	1985 11 13	1) du capital-actions 2) des restrictions à l'activité 3) des dispositions
2312-5586 FAMACO INC.	1984 11 09	1985 11 14	des dispositions
1255-4796 FORATEK INTERNATIONAL INC.	1967 01 30	1985 11 14	1) du capital-actions 2) des dispositions
1846-9262 GESCO GEAN INC.	1981 05 28	1985 10 17	1) du district: Montréal 2) du capital-actions 3) des dispositions
2327-3873 GESTION ALPHONSE BÉLANGER INC.	1985 09 19	1985 11 15	de la dénomination sociale: GESTAL INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1637-2203 GESTION B.L.R.V. INC.	1979 06 22	1985 11 13	du capital-actions
1637-2203 GESTION B.L.R.V. INC.	1979 06 22	1985 11 13	du capital-actions
1637-2203 GESTION B.L.R.V. INC.	1979 06 22	1985 11 13	du capital-actions
1864-2058 GESTION C.M.J.L.L. INC.	1982 12 09	1985 11 14	1) restrictions à l'activité 2) des dispositions
2433-7925 GESTION D'AUTRAY INC.	1985 10 24	1985 10 31	du capital-actions
2173-7853 GESTION JACQUES SAVIGNAC INC.	1984 08 17	1985 11 06	de la dénomination sociale: PLACEMENTS SAVI LTÉE
1846-4115 GESTION LACROIX & PERREAULT INC.	1981 05 13	1985 11 14	de la dénomination sociale: LA BOÎTE A JOURNAUX INC.
1841-6743 LE GROUPE DESGAGNÉS (1981) INC.	1980 12 12	1985 11 13	du capital-actions
1627-3872 LES HABITATIONS BOUGAINVILLE INC.	1978 06 12	1985 11 07	1) de la dénomination sociale: MONT-BRUNO SIMMENTAL INC. 2) du district: Longueuil 3) du capital-actions
2167-7471 HÉLI-SOLAIR INC.	1984 03 19	1985 11 15	1) de la dénomination sociale: MAX AVIATION INC. 2) du district: Trois-Rivières
1856-2843 LES IMMEUBLES EFFAM INC.	1982 03 24	1985 11 04	1) de la dénomination sociale: LES PLACEMENTS DES DEUX RUISSEAUX INC. 2) du district: Saint-François
1848-7298 IMMEUBLES G.L.M.C. (1981) INC.	1981 07 23	1985 11 12	1) du capital-actions 2) des dispositions
2320-1379 LES IMMEUBLES TERCON INC.	1985 04 29	1985 11 15	1) du capital-actions 2) des dispositions
1863-8270 LINIÈRE ACOUSTIQUE INC.	1982 11 30	1985 11 12	du district: Québec

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2323-4289 MANUFACTURE SLING-CHOKER LTÉE	1985 07 08	1985 11 12	de la dénomination sociale: MANUFACTURE SLING-CHOKER (NORANDA) LTÉE
1179-3445 MARCEL LAUZON INC.	1964 11 27	1985 11 15	du capital-actions
1851-7680 MARTEL ET FORTIER INC.	1982 08 30	1985 11 14	1) de la dénomination sociale: LES AGENCES R.C.M.T. INC. 2) du district: Laval 3) du capital-actions
2171-2997 MATEBO INC.	1984 06 04	1985 11 14	de la dénomination sociale: VANNES ET RACCORDS DE L'ESTRIE INC.
1108-0066 MEUBLES BILTRITE LTÉE	1958 02 06	1985 11 05	1) de la dénomination sociale: BILTRITE NIGHTINGALE INC. 2) du capital-actions 3) des restrictions à l'activité 4) des dispositions
2161-9721 MULTI-LUMINAIRE LONGUEUIL INC.	1983 10 31	1985 11 15	de la dénomination sociale: LES ENTREPRISES LUMINAIRE PIERRE MARCHAND LTÉE
2317-0236 LES PLACEMENTS A.P.S.E. LTÉE	1985 02 21	1985 11 08	du capital-actions,
1344-1985 LES PLACEMENTS CLAUDE BOUCHER INC.	1973 11 07	1985 11 12	du capital-actions
2174-2259 LES PLACEMENTS FRANCIS VALIQUETTE INC.	1984 08 28	1985 11 15	des dispositions
1848-1119 LES PLACEMENTS GÉRARD LAGUEUX INC.	1981 07 01	1985 11 07	du district: Saint-François
1503-6445 LES PLACEMENTS G.N.L.C. INC.	1976 05 28	1985 10 17	du capital-actions
2165-5683 LES PLACEMENTS JEAN LANGEVIN INC.	1984 02 03	1985 10 17	de la dénomination sociale: LES PLACEMENTS HÉLÈNE BUSSIÈRES INC.
2319-3147 LES PLACEMENTS TREMEL INC.	1985 04 17	1985 11 12	du district: Richelieu

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2329-6197 PLACE DUVRAC INC.	1985 10 30	1985 11 12	de la dénomination sociale: PLACE DU VRAC INC.
1138-5747 PNEUMATIQUE & HYDROLIQUE CIE LTÉE	1957 05 24	1985 11 13	de la dénomination sociale: P & H HYDRO-MECANIQUE INC. <i>P & H HYDRO-MECHANICAL INC.</i>
2327-0648 LES PRODUCTIONS DE L'ENFANPHONIE INC.	1985 09 16	1985 11 07	du capital-actions
2154-4085 PRODUITS DE RÉCUPÉRATION D'ÉNERGIE TECHNO ÉCONOMIQUE (1983) INC.	1983 04 21	1985 11 14	de la dénomination sociale: 2154-4085 QUÉBEC INC.
1632-4337 PRODUITS SANITAIRES UNIQUE INC.	1978 12 27	1985 11 14	1) du capital-actions 2) des restrictions à l'activité 3) des dispositions
2328-8657 LES PROPRIÉTÉS EREZ & BAR INC.	1985 10 18	1985 11 15	de la dénomination sociale: LES PROPRIÉTÉS EREZ & EREZ INC. <i>EREZ & EREZ PROPERTIES INC.</i>
1209-6525 QUINCAILLERIE ST-AUGUSTIN INC.	1971 05 27	1985 11 12	de la dénomination sociale: PLACEMENTS RAYMOND BELISLE INC.
1472-5238 RICHARD FRÈRES & CIE (1977) LTÉE	1976 12 20	1985 11 15	de la dénomination sociale: RICHARD FRÈRES & CIE LTÉE
2313-0453 ROCMER CHARLEVOIX LTÉE	1984 11 09	1985 11 12	de la dénomination sociale: SÉCURITÉ CHARLEVOIX LTÉE
1339-4556 SOCIÉTÉ DE GESTION DESGAGNÉS (1981) INC.	1973 07 26	1985 11 13	du capital-actions
1355-8606 TÉMISCA SILICE INC.	1974 01 10	1985 11 14	de la dénomination sociale: EXPLORATION TÉMISCA INC. <i>TEMISCA EXPLORATION INC.</i>
2165-0544 TEST-AIR (1984) LTÉE	1983 12 19	1985 10 21	du nombre des administrateurs: minimum 3 maximum 7

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1849-4955 TOMAGEP INC.	1981 08 17	1985 11 12	du capital-actions
1862-8578 TRANE VENTE ET SERVICE QUÉBEC, P.Q. (1982) INC.	1982 11 02	1985 11 12	du capital-actions
2433-7818 LES VÊTEMENTS COCAINE INC.	1985 10 21	1985 11 08	de la dénomination sociale: 2433-7818 QUÉBEC INC.
2321-1618 VIDÉO SUPERPLUS INC.	1985 05 21	1985 11 13	de la dénomination sociale: FLASH-FILM INC.
2325-4154 VOYAGES JONATHAN INC.	1985 08 15	1985 11 14	de la dénomination sociale: VOYAGES JOCELYNE ROCHON INC.

431

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

Compagnies (Partie III) — Loi sur les

Lettres patentes

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes constituant en corporation chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2330-4280 AIDE ET INTÉGRATION JEUNESSE AU TRAVAIL DE LA VALLÉE DU RICHELIEU	1985 11 13	545, boulevard Laurier, bureau 300, Beloeil
2330-1567 AMITIÉ SANS FRONTIÈRE	1985 11 13	66, 2 ^e Avenue, Saint-Pierre
2328-5521 APPA-VIP	1985 11 13	110, boulevard Perrot, Île Perrot
2325-0616 ARTS - 13 - DE LA SEIGNEURIE	1985 11 13	156, Place Bois Brillant, Rimouski

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2330-4314 ASSOCIATION DES ENTREPRENEURS EN TRAVAUX SYLVICOLES DU QUÉBEC	1985 11 14	544, boulevard Langelier, Québec
2330-2649 ASSOCIATION DES GOLFEURS DU GOLF DES PINS INC.	1985 11 18	Route du Golf, Saint-Alban
2329-4150 ASSOCIATION DES LOCATAIRES DE STONEY POINT	1985 11 13	510, 39 ^e Avenue, Lachine
2329-4457 L'ASSOCIATION DES POMPIERS VOLONTAIRES DE LES CAPUCINS INC.	1985 11 13	Les Capucins
2327-1612 ASSOCIATION DES PSYCHOTHÉRAPEUTES PSYCHANALYTIQUES DU QUÉBEC	1985 11 15	39, boulevard Gouin ouest, Montréal
2329-0257 L'ASSOCIATION DE HOCKEY ÉLITE DE FRANCHEVILLE INC.	1985 11 15	1945, 6 ^e Rue, Trois-Rivières
2330-4363 ASSOCIATION DE SOCCER DE POINTE-DU-LAC INC.	1985 11 18	100, avenue du Parc, Pointe-du-Lac
2329-4499 ASSOCIATION DU DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE DU LAC À LA TORTUE INC.	1985 11 15	1082, 37 ^e Avenue, Lac à la Tortue
2327-2511 ASSOCIATION INTER-CULTURELLE HISPANO-QUÉBÉCOISE	1985 11 15	Montréal
2329-4028 ASSOCIATION LAURENTIENNE DE JUDO PROGRESSISTE	1985 11 13	556, boulevard les Hauteurs, Saint-Jérôme
2327-2404 ASSOCIATION MOTOCYCLISTE THE BROTHERS	1985 11 15	1038, Montée Masson, app. 1, Saint-Vincent-de-Paul
2327-1125 ASSOCIATION QUÉBÉCOISE SUR LA SCHIZOPHRÉNIE	1985 11 13	Sherbrooke
2330-4298 ASSOCIATION SOCIALE ET CULTURELLE RIBERAISE DE MONTRÉAL	1985 11 13	Territoire de la Communauté Urbaine de Montréal
2330-4348 ASSOCIATION SPORTIVE DU PONTIAC INC.	1985 11 18	37, rue Bertrand, Fort Coulonge

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2327-1315 ASSOCIATION SPORTIVE ET SOCIALE DES ANCIENS PEE-WEE DE GATINEAU	1985 11 13	602, rue Joanisse, Gatineau
2327-1554 CENTRE DE RESSOURCES: L'ESCALIER INC.	1985 11 15	195, 120 ^e Rue, Saint-Georges Est
2327-1307 LE CENTRE D'ENTRAIDE DE STE-SOPHIE	1985 11 13	1101, Val des Lacs, Sainte-Sophie
2328-5489 CENTRE D'INFORMATION, DE RECHERCHE COMMUNAUTAIRE ET D'ANALYSE STATISTIQUE C.I.R.C.A.S.	1985 11 15	Montréal
2329-0372 CENTRE KINO DE LA RÉGION DE COATICOOK	1985 11 15	Coaticook
2323-5443 CENTRE SOCIAL DES COLS BLEUS DE MONTRÉAL ET DE LA C.U.M.	1985 11 15	Montréal
2330-4330 CENTRE SOCIO-ÉTHIQUE DU QUÉBEC	1985 11 18	1073, boulevard Saint-Cyrille ouest, Québec
2326-4203 CEREMCO	1985 11 15	2505, rue St-Hubert, Jonquière
2330-1534 LES CHANTIERS ÉDUCATIFS DE LA CHANTERELLE	1985 11 12	Prévost
2330-1526 CLUB AQUATIQUE HOGAN INC.	1985 11 12	Montréal
2327-9417 CLUB DES JOYEUX BÉNÉVOLES DE SAINT-HIPPOLYTE	1985 11 13	Saint-Hippolyte
2328-5240 LE CLUB DE L'ÂGE D'OR DE STE-URSULE DE MASKINONGÉ INC.	1985 11 13	Sainte-Ursule
2330-4306 CLUB DE L'AMITIÉ DE CALUMET INC.	1985 11 13	Calumet
2328-5653 LE CLUB DE VOILE DU LAC L'ACHIGAN LTÉE	1985 11 13	Saint-Hippolyte
2329-4523 CLUB DISCO DANSE DE STE-THÉRÈSE DES COLOMBIERS	1985 11 15	Rivière Colombier

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2327-9557 CLUB SOCIAL DU GROUPE CHAMPLAIN	1985 11 15	Montréal
2325-7231 CLUB SYNCHRO-SOLEIL DE MONTMAGNY INC.	1985 11 15	413, boulevard Taché ouest, Montmagny
2329-0067 COMITÉ DE RÉALISATIONS ET D'ANIMATION CULTURELLES DE SACRÉ-COEUR (CRAC) INC.	1985 11 15	Sacré-Coeur
2330-1492 COMITÉ DE SAUVEGARDE DU THÉÂTRE CAPITOL INC.	1985 11 12	2118, chemin Ste-Foy, app. 416, Sainte-Foy
2328-5083 COMITÉ DU CENTENAIRE DE SAINT-ELPHÈGE	1985 11 15	Saint-Elphège
2321-3200 LA COMMUNAUTÉ THÉRAPEUTIQUE DE MONTRÉAL	1985 11 13	5673, avenue DeLorimier, Montréal
2330-4371 LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE SUTTON	1985 11 18	11, rue Principale sud, Sutton
2330-4355 LA CORPORATION DU 150IÈME ANNIVERSAIRE DU SAGUENAY LAC ST-JEAN INC.	1985 11 18	La Baie
2330-2623 LA CORPORATION PAR ET POUR (LES JEUNES)	1985 11 14	8775, rue St-Hubert, Montréal
2327-1794 LES ÉDITIONS V.A.C.M. INC.	1985 11 13	399, rue Lemoyne, Bélocil
2327-2529 ENSEMBLE ALLELUÏA	1985 11 15	5470, Lacordaire, app. 3, Montréal
2329-4309 ENSEMBLE TOURTERELLE INC.	1985 11 13	641, rue Bureau, Trois-Rivières
2329-4614 ENTRAIDE ST-CHARLES-BORROMÉE	1985 11 15	1565, rue Brébeuf, Longueuil
2330-1559 ENVIRONNEMENT PLUS ÎLE PERROT	1985 11 13	33, Robillard, Notre-Dame, Île Perrot
2327-1349 FICELLES POUR L'ACCÈS DES FEMMES AU TRAVAIL INC.	1985 11 15	49, St-Jean Baptiste ouest, Rimouski

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2323-5492 FONDATION DU CLSC DES MILLE-ÎLES	1985 11 15	Laval
2326-4401 FONDATION JAMES E. CONNERS INC. JAMES E. CONNERS FOUNDATION	1985 11 15	Magog
2330-1542 FONDATION MAURICE JACOB INC.	1985 11 13	11, avenue Hébert, Baie-Comeau
2321-9843 FONDATION QUÉBÉCOISE SUR LA SCHIZOPHRÉNIE	1985 11 13	Sherbrooke
2327-9243 LA FONDATION ST-CALIXTE-FATIMA	1985 11 13	1460, St-Calixte, Plessisville
2329-4317 GENS DE LA GHITE	1985 11 13	10, rue de la Lumière, Baie Saint-Paul
2330-2631 GESTION-LOISIR DU QUÉBEC INC.	1985 11 14	81, Chaumas, Beauport
2330-4272 GROUPE DE SOUTIEN AUX INITIATIVES- JEUNESSE DU BAS-RICHELIEU	1985 11 13	67, rue George, Sorel
2329-4531 LES HABITATIONS AUTOCHTONES ASSOCIÉES DE LA CÔTE-NORD	1985 11 15	Port-Cartier
2323-8041 HABITATIONS COMMUNAUTAIRES VIE URBAINE	1985 11 15	Montréal
2329-4572 INSTITUT ÉCONOMIQUE DE PARIS À MONTRÉAL	1985 11 15	Montréal
2322-9644 LE JARDIN D'ENFANTS CURZON INC.	1985 11 13	88, avenue Ballantyne, Montréal-Ouest
2329-4333 LA LIGUE DE HOCKEY DES VITRIERS INC.	1985 11 13	1439, boulevard des Laurentides, Laval
2329-4481 MÉDIAS AFRO-QUÉBÉCOIS INC.	1985 11 13	Montréal
2323-2895 MOUVEMENT GNOSTIQUE CANADIEN	1985 11 13	8028, Lajeunesse, Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2323-5096 OASIS DE NAZARETH INC.	1985 11 15	Rollet
2323-8231 PARENTS-PARTAGE	1985 11 15	414, rue Dollard, LaSalle
2330-1500 PLAN D'OR VERT INC.	1985 11 12	1, rue Panneau, Val d'Or
2330-4322 LA RÉSIDENCE PLACE ST-BARTHÉLEMY INC.	1985 11 14	Saint-Barthélemy
2329-0570 SERVICE DE MAINTIEN À DOMICILE - TRAVAUX LOURDS DE POINTE-ST-CHARLES	1985 11 13	Montréal
2330-4264 SOLIDARITÉ TIERS-MONDE S.T.M.	1985 11 13	1005, chemin Saint-Louis, Sillery
2324-4809 TREMPLIN POUR LE TRAVAIL AUTONOME DES FEMMES	1985 11 15	3002, Marguerite d'Youville, Trois-Rivières
2330-1518 LES VILLAS DU SILENCE DE GALLIX	1985 11 12	830, rue Thériault, Gallix

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

341

Lettres patentes supplémentaires

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes supplémentaires à chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
2311-1180 LES ARTISTES POUR LA PAIX	1984 11 16	1985 11 13	des objets
2166-7720 ASSOCIATION DES LOCATAIRES DE THETFORD MINES INC.	1984 03 30	1985 11 13	des objets
2167-1987 CLUB RICHELIEU MILLE-ÎLES INC.	1984 03 15	1985 11 13	de la dénomination sociale: CLUB RICHELIEU MILLE-ÎLES LA- VAL INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
1847-7216 LES DANSERIES DE QUÉBEC INC.	1981 06 11	1985 11 15	des objets
2172-1873 GARDERIE AUX PETITS SOINS	1984 08 06	1985 11 13	de la dénomination sociale: GARDERIE AUX PETITS SOINS INC.
1242-2135 LES RÉSIDENCES CALDWELL	1968 12 13	1985 11 15	de la valeur des biens immobiliers
1862-9394 TABLE DES GROUPES DE RESSOURCES TECHNIQUES DEL'EST DU QUÉBEC INC.	1982 11 08	1985 11 15	de la dénomination sociale: CORAH

341

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

Compagnies (Divers) — Loi sur les

Changement de dénomination sociale (Article 21)

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a approuvé les règlements de changement de dénomination sociale de chacune des corporations suivantes:

Ancienne dénomination sociale et sa version	Nouvelle dénomination sociale et sa version	Date de constitution
1845-6624 COLLÈGE VILLE-MARIE (1981) INC.	COLLÈGE VILLE-MARIE INC.	1981 04 15
1254-2908 LA CORPORATION DORLEC DORLEC CORPORATION	PLACEMENTS LECKER INC. LECKER HOLDINGS INC.	1963 11 29
1250-8198 FRED-MAR-DA-RICK INC.	LES PLACEMENTS 4444 QUÉBEC INC.	1962 11 12
1144-4148 LES INDUSTRIES SESAME LIMITÉE SESAME INDSUTRIES LIMITED	ENTREPRISES SEZCO INC. SEZCO ENTERPRISES INC.	1968 08 08
1240-4406 L'OEUVRE DES BOURSES DU COLLÈGE DE MONTREAL	FONDATION COLLÈGE DE MONTRÉAL	1964 11 27

Ancienne dénomination sociale et sa version	Nouvelle dénomination sociale et sa version	Date de constitution
2154-1818 SERVICE DE FORMATION À L'ACCOMPAGNE- MENT DES ADULTES DANS LE CHEMINE- MENT DE FOI INC.	SERVICE CHEMINEMENT DE FOI, INC.	1983 04 20
1628-2949 SERVICE DE GRUES MOBILES ST-JÉRÔME (1978) INC.	MARTEL & LAROCHE INC.	1978 07 13
2319-7494 LE STUDIO THÉÂTRE «LA PREMIÈRE FOIS...»	LA LIGUE D'IMPROVISATION JUNIOR PRO- VINCIALE INC.	1985 06 05

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

341

Dissolution (Article 28)

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accepté de dissoudre chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de dissolution
1860-9164 1860-9164 QUÉBEC INC.	1982 09 03	1985 11 02
2151-7255 2151-7255 QUÉBEC INC.	1983 02 24	1985 11 02
1475-5961 ALPHATEXT (QUÉBEC) LIMITÉE	1977 03 24	1985 11 02
1854-1912 LES ARGOULETS INC.	1982 02 02	1985 11 02
1241-9461 BUTTERNUT ENTERPRISES LIMITED	1969 06 02	1985 11 02
1242-2184 CALEDONIA CLUB	1887 12 03	1985 11 02
1107-3616 LES CONFECTIONNEURS ROSENFELD LTÉE	1935 10 01	1985 11 02
1247-2619 LA CORPORATION D'IMMEUBLES SIMON RIVER	1961 09 14	1985 11 02
1347-7062 ENTREPRENEURS GÉNÉRAUX HOFFMANN ET FILS INC.	1973 11 07	1985 11 02
1473-0907 LES ENTREPRISES DE CONSTRUCTION VIGNOLA ET FILS INC.	1977 01 12	1985 11 02

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de dissolution
1326-2837 ENTREPRISES MONTVALE LTÉE	1966 07 15	1985 11 02
1359-0443 EXCAVATION NAT LIMITÉE	1974 09 09	1985 11 02
1354-6254 FLEURISTE FEUILLE DE GUI INC.	1974 03 11	1985 11 02
1346-8814 GARAGE & RÉPARATIONS GÉNÉRALES LUCIA ENRICO INC.	1973 11 19	1985 11 02
1268-0039 JAN INC.	1963 01 04	1985 11 02
1857-4442 JURI-TRAD INC.	1982 04 27	1985 11 02
1269-8809 KILDARE HOLDINGS INC.	1965 04 13	1985 11 02
1111-3206 L.A. PATAKI LTD.	1965 04 14	1985 11 02
1503-1164 PIERRECHARD INC.	1976 04 20	1985 11 02
1850-6170 PLACEMENTS J.R. NADEAU INC.	1981 09 23	1985 11 02
1239-8434 PLACE BONAVENTURE HOLDINGS INC.	1966 11 11	1985 11 02
1280-7947 PREVILLE LUMBER PRODUCTS INC.	1960 10 13	1985 11 02
1277-4980 LES PUBLICATIONS NEOSCOPE LTÉE	1966 05 05	1985 11 02
1476-7610 LE RESTAURANT AU VIGNOBLE INC.	1977 04 20	1985 11 02
1247-1769 UNI-CLEAN CORP.	1970 05 01	1985 11 02

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

Dissolution — Demandes de**A. ET G. FARINA INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «A. ET G. FARINA INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 21 novembre 1985

44029

Le procureur de la compagnie,
JOSEPH LANNI, *avocat*

**LES ENTREPRISES ANCHOR INC.
ANCHOR ENTERPRISES INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES ENTREPRISES ANCHOR INC.—ANCHOR ENTERPRISES INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 31 octobre 1985

44007

Les procureurs de la compagnie,
MENDELSON, ROSENTZVEIG,
SHACTER, *avocats*

AUX MILLE FANTAISIES INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «AUX MILLE FANTAISIES INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Valleyfield, le 22 novembre 1985

44054

Le procureur de la compagnie,
CLAUDE HOULE, *notaire*

BOUTIQUE MAXIBEL INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «BOUTIQUE MAXIBEL INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Jean-Chrysostome, le 18 novembre 1985

43954

Pour la compagnie,
DIANE LANGLOIS

CAFÉ BELHUMEUR INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CAFÉ BELHUMEUR INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Valleyfield, le 20 novembre 1985

44055

Le procureur de la compagnie,
CLAUDE HOULE, *notaire*

CALINVEST INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CALINVEST INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 21 novembre 1985

44030

Les procureurs de la compagnie,
BYERS, CASGRAIN, *avocats*

**CENTRE DE CONDITIONNEMENT PHYSIQUE
LA RENCONTRE INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CENTRE DE CONDITIONNEMENT PHYSIQUE LA RENCONTRE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Jean-Port-Joli, le 19 novembre 1985

44036

Le président,
PAUL SAVARD

CLIMATISATION LAURENTIDE INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CLIMATISATION LAURENTIDE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 15 novembre 1985

44008 *Les procureurs de la compagnie,*
TESSIER, GILBERT & ASSOCIÉS, *avocats*

COMPAGNIE CANADIENNE DE VENTE ET LOCATION D'ENSEIGNES PORTATIVES LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «COMPAGNIE CANADIENNE DE VENTE ET LOCATION D'ENSEIGNES PORTATIVES LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 15 novembre 1985

44003 *La secrétaire,*
DIANE ROCHEFORT

COMSTOCK (QUÉBEC) LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «COMSTOCK (QUÉBEC) LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 14 novembre 1985

44031 *Les procureurs de la compagnie,*
DOHENY, MACKENZIE, *avocats*

CORPORATION DE GESTION RONALD DESCHAMPS INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CORPORATION DE GESTION RONALD DESCHAMPS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Valleyfield, le 20 novembre 1985

44056 *Le procureur de la compagnie,*
CLAUDE HOULE, *notaire*

ÉCOLE CANADIENNE D'ÉLECTRICITÉ LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «ÉCOLE CANADIENNE D'ÉLECTRICITÉ LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Brossard, le 21 novembre 1985

44057 *Pour la compagnie,*
GEORGE MANIATE

FERN SERVICE ROUYN LTD.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «FERN SERVICE ROUYN LTD.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Noranda, le 18 novembre 1985

44009 *Le procureur de la compagnie,*
RICHARD MORISSETTE, *notaire*

**LES CONCESSIONS-FRANK-N-STEIN LTÉE
FRANK-N-STEIN FRANCHISES LTD.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES CONCESSIONS-FRANK-N-STEIN LTÉE—FRANK-N-STEIN FRANCHISES LTD.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 19 novembre 1985

44010 *Les procureurs de la compagnie,*
ROBINSON, SHEPPARD, BORENSTEIN,
SHAPIRO

GESTION CLODEMOND INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «GESTION CLODEMOND INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Jean-sur-Richelieu, le 31 octobre 1985

44037

Le président,
CLOVIS BOURDEAU

**GESTION TRIPART LTÉE
TRIPART HOLDINGS LTD.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «GESTION TRIPART LTÉE—TRIPART HOLDINGS LTD.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 31 octobre 1985

44011

Les procureurs de la compagnie,
MENDELSON, ROSENTZVEIG,
SHACTER, *avocats*

HABITAT D.C. INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «HABITAT D.C. INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 8 novembre 1985

44058

Les procureurs de la compagnie,
McNICOLL & PARENT, *avocats*

**IMPORTATIONS D'ÉQUIPEMENTS
ÉLECTRONIQUES APPOLLO LTÉE**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «IMPORTATIONS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRONIQUES APPOLLO LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Laval, le 9 octobre 1985

43955

Les procureurs de la compagnie,
PAQUETTE, NOLAN & ASSOCIÉS

INDUSTRIES D'ACIER LEGARDEUR INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «INDUSTRIES D'ACIER LEGARDEUR INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 30 juin 1985

44059

Les procureurs de la compagnie,
GLISERMAN, ACKMAN, CUTLER,
BERNFELD, *avocats*

**JEAN-PAUL CHARBONNEAU,
ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN LTÉE**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «JEAN-PAUL CHARBONNEAU, ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Sorel, le 12 novembre 1985

43996

Le procureur de la compagnie,
CARMELLE LAVALLÉE, *notaire*

**JONRO DISTRIBUTION LTD.
LES DISTRIBUTIONS JONRO LTÉE**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «JONRO DISTRIBUTION LTD.—LES DISTRIBUTIONS JONRO LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 8 novembre 1985

44038

Les procureurs de la compagnie,
PASCAL, GARONCE, COHEN, DEVINE
& LEITER, *avocats*

JOS PAQUIN & FILS LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «JOS PAQUIN & FILS LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Notre-Dame-de-Montauban, le 23 septembre 1985

44012

Le secrétaire,
RAYNALD PAQUIN

LA CIE DE CONSTRUCTION ROUTIÈRE S.M. INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LA CIE DE CONSTRUCTION ROUTIÈRE S.M. INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Shawinigan, le 30 octobre 1985

44013

Le secrétaire,
BENOIT BOUCHARD

**LA CORPORATION D'AMÉNAGEMENT PARKHAVEN
PARKHAVEN DEVELOPMENT CORPORATION**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LA CORPORATION D'AMÉNAGEMENT PARKHAVEN—PARKHAVEN DEVELOPMENT CORPORATION» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 8 novembre 1985

44045

Les procureurs de la compagnie,
COSTIN & STERN, *avocats*

LA SOCIÉTÉ DE GESTION GINSTAR LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LA SOCIÉTÉ DE GESTION GINSTAR LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 20 novembre 1985

43997

Les procureurs de la compagnie,
TESSIER, GILBERT & ASSOCIÉS, *avocats*

LAPORTE CARTAGE COMPANY

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LAPORTE CARTAGE COMPANY» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 8 novembre 1985

43998

Le président,
LÉO LAPORTE

**LE COMITÉ DES CITOYENS DE
ST-GERMAIN-DE-GRANTHAM INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LE COMITÉ DES CITOYENS DE ST-GERMAIN-DE-GRANTHAM INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Drummondville, le 17 novembre 1985

43956

Le secrétaire,
PIERRE GIROUX

LE MARCHÉ A.Y.N.G. PAQUIN INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LE MARCHÉ A.Y.N.G. PAQUIN INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Mascouche, le 25 novembre 1985

44046

La vice-présidente,
NICOLE PAQUIN DERoy

LÉO GRÉGOIRE LIMITÉE.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LÉO GRÉGOIRE LIMITÉE.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Thetford-Mines, le 11 novembre 1985

43957

La secrétaire,
GILBERTE B. BOULANGER

LES ENTREPRISES T.O. INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES ENTREPRISES T.O. INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Verdun, le 11 novembre 1985

44000

La présidente,
THÉRÈSA THIBAUT

LES DISTRIBUTIONS PRINCEVILLE INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES DISTRIBUTIONS PRINCEVILLE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Victoriaville, le 25 septembre 1985

43999

Le président,
MICHEL CAMPAGNA

LES ESTAMPES NACO INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES ESTAMPES NACO INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 30 octobre 1985

43959

Les procureurs de la compagnie,
QUESNEL, MARLEAU & ASSOCIÉS

LES ENTREPRISES M. NORMANDIN INC

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES ENTREPRISES M. NORMANDIN INC» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Cap-de-la-Madeleine, le 21 novembre 1985

43958

Le président,
MARCEL NORMANDIN

LES FÊTES DE LA ST-JEAN ST-ANTOINE INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES FÊTES DE LA ST-JEAN ST-ANTOINE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 15 novembre 1985

44014

Les procureurs de la compagnie,
TESSIER, GILBERT & ASSOCIÉS, *avocats*

LES ENTREPRISES REMAR INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES ENTREPRISES REMAR INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Île-Perrot, le 5 novembre 1985

44047

Le procureur de la compagnie,
JEAN-GUY SAVARD, *notaire*

LES GRUES MOBILES DE LONGUEUIL LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES GRUES MOBILES DE LONGUEUIL LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Brossard, le 21 novembre 1985

44015

Pour la compagnie,
JEAN-MARC FRANCOEUR

LES IMMEUBLES VIBERT INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES IMMEUBLES VIBERT INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 15 novembre 1985

43960

Le procureur de la compagnie,
PIERRE DOZOIS

L'INSTITUT LITTÉRAIRE DU QUÉBEC LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «L'INSTITUT LITTÉRAIRE DU QUÉBEC LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 18 novembre 1985

43961

Le président,
PAUL MICHAUD

LES MUSKY DU LAC ST-LOUIS

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES MUSKY DU LAC ST-LOUIS» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Sainte-Anne-de-Bellevue, le 12 novembre 1985

44048

La secrétaire,
GISÈLE PRÉVOST

MARCHÉ P.G.L. INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «MARCHÉ P.G.L. INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Rimouski, le 19 novembre 1985

43962

La présidente et secrétaire,
JACQUELINE LAVOIE

LES PRODUCTIONS EXECOM INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES PRODUCTIONS EXECOM INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 16 octobre 1985

44001

Le procureur de la compagnie,
GASTON BERNATCHEZ

MAXIKLEEN INC

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «MAXIKLEEN INC» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 14 novembre 1985

44002

Pour la compagnie,
GILLES MÉNARD, C.A.

LES TRANSPORTS JIM INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES TRANSPORTS JIM INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Modeste, le 28 octobre 1985

44032

Le président,
YVES BÉRUBÉ

**MONTRÉAL ANSWERING SERVICE LTD.
SERVICE D'APPELS DE MONTRÉAL LTÉE**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «MONTRÉAL ANSWERING SERVICE LTD.—SERVICE D'APPELS DE MONTRÉAL LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 19 septembre 1985

43963

Le président,
BERNARD ZIFF

PAULINE COUPONS INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «PAULINE COUPONS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Grand-Mère, le 18 novembre 1985

44016

Le président,
PAUL A. COSSETTE

PHILIPPE CLICHE INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «PHILIPPE CLICHE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Charlesbourg, le 25 novembre 1985

44060

Le procureur de la compagnie,
MICHEL LELIÈVRE, notaire

PLACEMENTS AIGLON INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «PLACEMENTS AIGLON INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Bruno-de-Montarville, le 27 octobre 1985

44033

Pour la compagnie,
PHILIPPE MAILHOT

PLACEMENTS BILMOR INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «PLACEMENTS BILMOR INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 5 novembre 1985

43964

Le secrétaire,
MORRIS TIRER

**SAMUELS & COMPAGNIE LIMITÉE
SAMUELS & COMPANY LIMITED**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «SAMUELS & COMPAGNIE LIMITÉE—SAMUELS & COMPANY LIMITED» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 11 novembre 1985

43965

Le procureur de la compagnie,
RONALD LUCCIOLA

SERCOLAC INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «SERCOLAC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Alma, le 14 novembre 1985

44017

Le président,
RAYNALD ÉMOND

SOLARIUM PAR EXCELLENCE INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «SOLARIUM PAR EXCELLENCE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Pierrefonds, le 28 octobre 1985

44039

Pour la compagnie,
LAURENT LAHAIE

SYDNEY ABRAMS INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «SYDNEY ABRAMS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 18 novembre 1985

44004

La secrétaire,
DIANE ROCHFORT

VÊTEMENTS R. BRISEBOIS INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «VÊTEMENTS R. BRISEBOIS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Huntingdon, le 6 novembre 1985

44040

Le procureur de la compagnie,
RICHARD ALARY, *avocat*

Compagnies étrangères — Loi sur les**Permis de faire affaires**

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé un permis de faire affaires aux corporations suivantes:

*Nom de la compagnie **Nom d'emprunt	Date du permis	Nom et adresse de l'agent principal	Adresse du bureau principal
2444-7773 ** RESSOURCES COUS CREEK LTÉE	1985 11 11	Me André Aliquette, 630, rue Sherbrooke ouest, Montréal	630, rue Sherbrooke ouest, Montréal
2443-1298 ** RESSOURCES SHOLIA INC.	1985 11 11	Me André Valiquette, 630, rue Sherbrooke ouest, Montréal	630, rue Sherbrooke ouest, Montréal

341

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD

Coopératives — Loi sur les**Délivrance des statuts de constitution d'une fédération**

Le ministre de l'Industrie et du Commerce donne avis qu'il a délivré des statuts de constitution aux coopératives suivantes:

No dossier	Dénomination sociale	Date de constitution
340-261	COOP DE CERFS-VOLANTS «L'ATELIER DU VENT»	1985 09 09
224-056	COOPÉRATIVE D'ALIMENTATION SAINE «LA SARCELLE»	1985 09 19

No dossier	Dénomination sociale	Date de constitution
224-057	COOPÉRATIVE D'ALIMENTATION SAINTE DE LA VALLÉE DE LA CHÂ-TEAUGUAY	1985 09 03
275-068	COOPÉRATIVE D'AQUEDUC RANG ST-MATHIEU	1985 09 16
232-040	COOPÉRATIVE D'HABITATION COHAL	1985 09 03
232-043	COOPÉRATIVE D'HABITATION DE LA VOIE LACTÉE (MONTRÉAL)	1985 09 24
232-042	COOPÉRATIVE D'HABITATION DU BON SEMEUR	1985 09 24
344-096	COOPÉRATIVE DE COMMERCE «LA COULÉE»	1985 09 23
344-097	COOPÉRATIVE DE COMMERCE «LE CARAFON»	1985 09 23
340-281	COOPÉRATIVE DE COMMERCE INDIGÈNE	1985 09 25
340-268	COOPÉRATIVE DE LOCATION LOCA-CHALET	1985 09 25
281-077	COOPÉRATIVE DE PLEIN AIR PASSE-MONTAGNE	1985 09 25
290-022	COOPÉRATIVE DE PUBLICATION ET D'INFORMATION SPORTIVE, PHYSIMAG	1985 09 19
340-263	COOPÉRATIVE DE TRAVAILLEURS «DESLAURIERS, DONTIGNY, ROUSSEAU»	1985 09 03
340-262	COOPÉRATIVE HORTICOLE VERT SOLEIL	1985 09 09
340-266	COOPÉRATIVE MANUFACTURIÈRE DE QUAIS AQUA	1985 09 17
340-260	LA COOPÉRATIVE DE SERRES DE ST-ELZÉAR	1985 09 03
340-264	LA COOPÉRATIVE MARITIME DE LA BAIE DES CHALEURS	1985 09 23
343		<i>Le sous-ministre adjoint, BENOIT TREMBLAY</i>

Délivrance de statuts de modification d'une coopérative, fédération et confédération

Le ministre de l'Industrie, du Commerce donne avis qu'il a délivré des statuts de modification aux coopératives, fédérations et confédérations suivantes:

No dossier	Dénomination sociale	Modification	Date de modification
231-281	COOPÉRATIVE D'HABITATION DU CHEMIN (QUÉBEC)	objet	1985 09 09
231-496	COOPÉRATIVE D'HABITATION ENSOLEILLÉE DE BAIE-COMEAU	autres dispositions: la coopérative n'attribuera aucune ris- tourne	1985 09 16
343			<i>Le sous-ministre adjoint, BENOIT TREMBLAY</i>

Délivrance de statuts de fusion par absorption

Le ministre de l'Industrie et du Commerce donne avis qu'il a délivré des statuts de fusion par absorption à la coopérative suivante:

No dossier	Dénomination sociale	Dénomination sociale des coopératives absorbées	Date de la fusion
211-169	SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE DE ST-JACQUES DE PARISVILLE	SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE DE ST-SYLVÈRE	1985 09 05
343			<i>Le sous-ministre adjoint, BENOIT TREMBLAY</i>

Délivrance des statuts de constitution

Le ministre de l'Industrie et du Commerce donne avis qu'il a délivré des statuts de constitution à la fédération suivante:

No dossier	Dénomination sociale	Date de constitution
344-000	FÉDÉRATION DES COOPÉRATIVES DE COMMERCE D'ALCOOLS DU QUÉBEC	1985 09 19
343		<i>Le sous-ministre adjoint, BENOIT TREMBLAY</i>

COOPÉRATIVE D'ALIMENTATION NATURELLE DE CHICOUTIMI « LA LEVURE »

Avis est donné que lors d'une assemblée générale spéciale des membres de « COOPÉRATIVE D'ALIMENTATION NATURELLE DE CHICOUTIMI « LA LEVURE » », tenue le 18 septembre 1985, il a été résolu de liquider la coopérative et qu'elle soit dissoute conformément aux dispositions de la Loi sur les coopératives et de la Loi sur la liquidation des compagnies et que messieurs Égide Moisan, Claude Lamarche et Gaëtan Boucher soient nommés liquidateurs.

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

COOPÉRATIVE D'HABITATION ALOUETTE (MONTRÉAL)

Avis est donné que « COOPÉRATIVE D'HABITATION ALOUETTE (MONTRÉAL) », dont le siège social était situé à Montréal, a été dissoute, le 9 octobre

1985, conformément aux dispositions de la Loi sur les coopératives et de la Loi sur la liquidation des compagnies.

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

COOPÉRATIVE D'HABITATION DE LA BOURGADE (MONTRÉAL)

Avis est donné que lors d'une assemblée générale spéciale des membres de « COOPÉRATIVE D'HABITATION DE LA BOURGADE (MONTRÉAL) », tenue le 7 mai 1985, il a été résolu de liquider la coopérative et qu'elle soit dissoute conformément aux dispositions de la Loi sur les coopératives et de la Loi sur la liquidation des compagnies et que Mme Johanne Laneuville soit nommée liquidatrice.

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

Curatelle publique — Loi sur la

Succession Colette Sauvé-Lippé

Succession de Colette Sauvé-Lippé, en son vivant du 5457, rue Cartier, Montréal, décédée le 14 juillet 1985.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., c. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC

Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6

44052

Succession Marcel Paré

Succession de Marcel Paré, en son vivant du 222, chemin des Sables, Martinville, décédé le 23 avril 1985.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., c. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC

Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6

44053

Déclarations des compagnies et sociétés — Loi sur les

Changement de la raison sociale (Article 1879 du Code civil)

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, les sociétés en commandite suivantes ont changé leur raison sociale de la façon indiquée ci-dessous:

Nouvelle raison sociale	Ancienne raison sociale	Date d'enregistrement
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LA MOITIÉ D'UNE VIE <i>HALF-LIFE FILM AND COMPANY, LIMITED</i>	SOCIÉTÉ EN COMMANDITE D'INVESTISSEMENT CINÉMATOGRAPHIQUE <i>FILM INVESTMENT COMPANY LIMITED</i>	1985 09 03
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE MONTÉE ST-HUBERT	SOCIÉTÉ EN COMMANDITE SIMARD	1985 02 19

*Le pronotaire adjoint
de la Cour supérieure, district
judiciaire de Montréal,
CLAUDE LEBEAU*

Changement de leur établissement principal

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés les sociétés en commandite suivantes ont changé l'endroit de leur établissement principal:

Raison sociale de la société	Nouvelle adresse	Date d'enregistrement
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE CHOMEDEY	750, boul. des Laurentides, local 350, St-Laurent	1984 12 21
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DE LA MONTÉE	1600A, boul. St-Martin Est, local 100, Laval	1983 10 14
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DE LA MONTÉE PHASE II	1600A, boul. St-Martin Est, local 100, Laval	1984 03 22
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DES MILLE-ÎLES	1600A, boul. St-Martin Est, local 100, Laval	1983 10 13
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DU BOULEVARD	1600A, boul. St-Martin Est, local 100, Laval	1984 11 08
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LES JARDINS ST-MARTIN	1600A, boul. St-Martin Est, local 100, Laval	1984 04 18
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LES TERRASSES DE LA RENAISSANCE	1600A, boul. St-Martin Est, local 100, Laval	1983 05 17
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PROMENADE DES ÎLES	750, boul. des Laurentides, local 350, St-Laurent	1983 12 29
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE-4615 GRANDE ALLÉE	1600, boul. Provencher, local 215, Brossard	1985 06 27

*Le pronotaire adjoint
de la Cour supérieure, district
judiciaire de Montréal,
CLAUDE LEBEAU*

342

Formation

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, la déclaration de société en commandite suivante a été enregistrée à son bureau:

Raison sociale de la société	Date d'enregistrement	Lieu du principal établissement
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PLACE BROSSEAU, STE-THERÈSE	1985 11 19	100, 110, 111, 120, 130, 140, 121, et 150, place Brosseau, Ste-Thérèse, QC

*Le pronotaire adjoint de la Cour supérieure,
district judiciaire de Terrebonne,
MICHEL ROULEAU, tech. en droit*

342

Formation

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, les déclarations de sociétés en commandite suivantes ont été enregistrées à son bureau:

Raison sociale de la société	Date d'enregistrement	Lieu du principal établissement
LES IMMEUBLES JOHNSON	1985 10 31	19, Nouvelle-Vague, Champlain, G0X 1C0
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE AGROPRODUCTION ENR.	1985 10 30	1285, rue Aubuchon, Trois-Rivières, G8Y 5K4
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LE 1136 DU LAC ENR.	1985 11 15	173, rue Beaudry, Trois-Rivières
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LE 1140 DU LAC ENR.	1985 11 15	173, rue Beaudry, Trois-Rivières
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LE GENTILLY ENR.	1985 11 12	173, rue Beaudry, Trois-Rivières
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PORCULTURE RECHERCHE ENR.	1985 10 30	1285, rue Aubuchon, Trois-Rivières, G8Y 5K4

*Le pronotaire adjoint
de la Cour supérieure, district
judiciaire de Trois-Rivières,
ME JEAN-PAUL COSSETTE*

342

Formation

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, les déclarations de sociétés en commandite suivantes ont été enregistrées à son bureau:

Raison sociale de la société	Date d'enregistrement	Lieu du principal établissement
6360 BOULEVARD LÉGER, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	1985 10 15	400, Juge-Desnoyers, local 401, Laval-des-Rapides, Laval
8887, BOUL. LASALLE, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	1985 10 25	475, St-Charles Ouest, local 118, Longueuil
DOMAINE BÉLIVEAU SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	1985 10 28	239, rue Green, St-Lambert
GESTION-AOÛT, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	1985 11 11	1010, Ste-Catherine Ouest, local 707, Montréal, H3G 3R3
GESTION-AVRIL, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	1985 11 07	1010, Ste-Catherine Ouest, local 707, Montréal, H3G 3R3

Raison sociale de la société	Date d'enregistrement	Lieu du principal établissement
GESTION-DÉCEMBRE, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	1985 11 13	1010, Ste-Catherine Ouest, local 707, Montréal, H3G 3R3
GESTION-FÉVRIER, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	1985 11 06	1010, Ste-Catherine Ouest, local 707, Montréal
GESTION-JANVIER, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	1985 11 06	1010, Ste-Catherine Ouest, local 707, Montréal
GESTION-JUILLET, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	1985 11 08	1010, Ste-Catherine Ouest, local 707, Montréal
GESTION-JUIN, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	1985 11 08	1010, Ste-Catherine Ouest, local 707, Montréal
GESTION-MAI, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	1985 11 07	1010, Ste-Catherine Ouest, local 707, Montréal, H3G 3R3
GESTION-MARS, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	1985 11 06	1010, Ste-Catherine Ouest, local 707, Montréal
GESTION-NOVEMBRE, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	1985 11 12	1010, Ste-Catherine Ouest, local 707, Montréal, H3G 3R3
GESTION-OCTOBRE, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	1985 11 12	1010, Ste-Catherine Ouest, local 707, Montréal, H3G 3R3
GESTION-SEPTEMBRE, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	1985 11 11	1010, Ste-Catherine Ouest, local 707, Montréal, H3G 3R3
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE ANJOU	1985 10 30	7585, rue Lacordaire, local 1, St-Léonard
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE IMMEUBLE BRÉBEUF & DANIEL	1985 10 25	152, Notre-Dame Est, local 805, Montréal
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE WITTMER 1985	1985 11 18	201, promenade Corot, local 1516, Île-des-Soeurs, H3E 1C4
LE 760 TRICENTENAIRE, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	1985 10 30	2208, boul. Dorchester Ouest, Montréal
LE DOMAINE SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	1985 11 15	4001, Crémazie Est, local 200, Montréal, H1Z 2L3
LES IMMEUBLES HULL SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	1985 10 17	475, St-Charles Ouest, local 118, Longueuil

Raison sociale de la société	Date d'enregistrement	Lieu du principal établissement
PLACEMENTS C.D.N., SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	1985 11 13	5645, Grande-Allée, local 110, Brossard, J4Z 3G3
PLACEMENTS-AOÛT, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	1985 11 11	1010, Ste-Catherine Ouest, local 707, Montréal, H3G 3R3
PLACEMENTS-AVRIL, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	1985 11 07	1010, Ste-Catherine Ouest, local 707, Montréal, H3G 3R3
PLACEMENTS-DÉCEMBRE, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	1985 11 13	1010, Ste-Catherine Ouest, local 707, Montréal
PLACEMENTS-FÉVRIER, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	1985 11 06	1010, Ste-Catherine Ouest, local 707, Montréal
PLACEMENTS-JANVIER SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	1985 11 06	1010, Ste-Catherine Ouest, local 707, Montréal
PLACEMENTS-MAI, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	1985 11 07	1010, Ste-Catherine Ouest, local 707, Montréal, H3G 3R3
PLACEMENTS-JUILLET, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	1985 11 08	1010, Ste-Catherine Ouest, local 707, Montréal
PLACEMENTS-JUIN, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	1985 11 08	1010, Ste-Catherine Ouest, local 707, Montréal
PLACEMENTS-MARS, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	1985 11 06	1010, Ste-Catherine Ouest, local 707, Montréal
PLACEMENTS-NOVEMBRE, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	1985 11 12	1010, Ste-Catherine Ouest, local 707, Montréal, H3G 3R3
PLACEMENTS-OCTOBRE, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	1985 11 12	1010, Ste-Catherine Ouest, local 707, Montréal, H3G 3R3
PLACEMENTS-SEPTEMBRE, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	1985 11 11	1010, Ste-Catherine Ouest, local 707, Montréal, H3G 3R3
RAMSO SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	1985 10 03	5018, boul. St-Laurent, Montréal
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE CENTRE MARINA	1985 10 30	475, St-Charles Ouest, local 118, Longueuil

Raison sociale de la société	Date d'enregistrement	Lieu du principal établissement
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE CHESBAR 1985 <i>CHESBAR 1985 LIMITED PARTNERSHIP</i>	1985 11 01	2800, Tour de la Bourse, 800, carré Victoria, Montréal
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE CHO OYU	1985 11 07	1336, rue Ste-Catherine Est, Montréal
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE COUSIN CUISINE	1985 11 08	1338, rue Ste-Catherine Est, Montréal
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE CROISADES	1985 11 08	1338, rue Ste-Catherine Est, Montréal
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DE L'ARGENTIÈRE	1985 10 25	2310, rue Deschambault, Duverney, Laval
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE D'EXPLORATION VALMONT	1985 11 01	9429, ch. Côte-de-Liesse, Dorval
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GASTON DUBÉ	1985 11 15	410, rue St-Pierre, Montréal
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE JEAN HOULE	1985 11 15	410, rue St-Pierre, Montréal
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LE CARREFOUR	1985 10 30	479, boul. St-Joseph Est, Montréal
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LE ST-ÉVARISTE NO. 1 ENR.	1985 11 15	625, Dorchester Ouest, local 805, Montréal
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LE ST-ÉVARISTE NO. 2 ENR.	1985 11 15	625, Dorchester Ouest, local 805, Montréal
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LE ST-ÉVARISTE NO. 3 ENR.	1985 11 15	625, Dorchester Ouest, local 805, Montréal
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LE ST-ÉVARISTE NO. 4 ENR.	1985 11 15	625, Dorchester Ouest, local 805, Montréal
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LE ST-ÉVARISTE NO. 5 ENR.	1985 11 15	625, Dorchester Ouest, local 805, Montréal
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LES IMMEUBLES COLT <i>COLT REALTIES AND COMPANY, LIMITED</i>	1985 10 15	595, boul. Alexix-Nihon, St-Laurent
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE METALOR « F »	1985 10 23	1115, Sherbrooke Ouest, local 1401, Montréal
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE METALOR « G »	1985 11 12	1115, Sherbrooke Ouest, local 1401, Montréal
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE MINIÈRE CMR 1985	1985 10 31	5, place Ville-Marie, local 1203, Montréal
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE MINIÈRE DHS 1985	1985 10 17	5, place Ville-Marie, local 1203, Montréal

Raison sociale de la société	Date d'enregistrement	Lieu du principal établissement
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE MINIÈRE JTL 1985	1985 11 13	5, place Ville-Marie, local 1203, Montréal
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE MINIÈRE TDM 1985	1985 10 30	5, place Ville-Marie, local 1203, Montréal
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE MINIÈRE WMN 1985	1985 10 30	5, place Ville-Marie, local 1203, Montréal
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE NIM-1986 <i>NIM AND COMPANY, LIMITED PARTNERSHIP-1986</i>	1985 10 08	1010, Sherbrooke Ouest, local 614, Montréal
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PERFORMANCE PLUS	1985 10 29	1010, Sherbrooke Ouest, local 1100, Montréal
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PIERRE BELLEMARRE	1985 11 15	1825, rue Buies, Longueuil
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE QUÉBEC 1960-1985	1985 10 29	1010, Sherbrooke Ouest, local 1100, Montréal
ST. JOSEPH SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	1985 10 17	475, St-Charles Ouest, local 118, Longueuil

*Le pronotaire adjoint
de la Cour supérieure, district
judiciaire de Montréal,*
CLAUDE LEBEAU

342

Inspecteur général des institutions financières

Assurances — Loi sur les

Le Groupe Estrie, Compagnie Mutuelle d'Assurance de Dommages

et La Vallée du Richelieu, Compagnie Mutuelle d'Assurance de Dommages

Demande de fusion

Prenez avis que « Le Groupe Estrie, Compagnie Mutuelle d'Assurance de Dommages », corps politique légalement constitué, ayant son siège social et un bureau principal sis au 615, rue Principale, Granby, province de Québec, J2G 2Y1, et « La Vallée du Richelieu, Compagnie Mutuelle d'Assurance de Dommages », corps politique légalement constitué, ayant son siège social et un bureau principal sis au 418, rue Marie-Victorin, Saint-Pierre-les-Becquets, province de Québec, G0X 2Z0, ont arrêté entre elles, le 6 novembre 1985, une convention décrétant leur fusion en

compagnie mutuelle d'assurance de dommages sous les nom et raison sociale de « Le Groupe Estrie-Richelieu, Compagnie d'Assurance » et ont respectivement fait approuver telle convention lors d'une assemblée générale spéciale de leurs membres le 27 novembre 1985, le tout suivant les dispositions de la Loi sur les assurances, (L.R.Q., c. A-32).

« Le Groupe Estrie, Compagnie Mutuelle d'Assurance de Dommages », et « La Vallée du Richelieu, Compagnie Mutuelle d'Assurance de Dommages », ont l'intention de demander, par requête commune au ministre des Finances, de confirmer ladite convention, de décréter leur fusion et d'autoriser la délivrance de lettres patentes à cette fin.

Granby, le 28 novembre 1985

*Le secrétaire de Le Groupe Estrie,
Compagnie Mutuelle d'Assurance de Dommages,*
YVES ARCHAMBAULT

*Le secrétaire de La Vallée du Richelieu,
Compagnie Mutuelle d'Assurance de Dommages,*
44073-49-2
MICHEL PRÉVOST

Société mutuelle d'assurance contre l'incendie du comté de L'Islet

Modification de permis

Avis est donné, par les présentes, que le permis d'assureur de « Société mutuelle d'assurance contre l'incendie du comté de L'Islet » a été modifié et autorise désormais ladite société à pratiquer au Québec les catégories d'assurance suivantes:

- Automobile
- Biens
- Garantie
- Contre la grêle
- Responsabilité

Le siège social de la société est situé au 600, rue de l'Église, Saint-Jean-Port-Joli, QC, G0R 3G0.

Québec, le 22 novembre 1985

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

341

Liquidation des compagnies — Loi sur la

Les Appartements Claire Inc.

L'inspecteur général des institutions financières donne avis que la corporation « Les Appartements Claire Inc. », constituée en vertu de la première partie de la Loi sur les compagnies, en date du 1961 04 13, avec siège social au 3828, rue Lafontaine, Montréal, a été dissoute, le 1985 11 19, en vertu de la Loi sur la liquidation des compagnies.

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
1246-8856

341

Société d'entraide économique de la Matapédia

L'inspecteur général des institutions financières donne avis que la « Société d'entraide économique de la Matapédia » a été dissoute le 31 octobre 1985, et ce, en vertu de la Loi sur les sociétés d'entraide économique et de la Loi sur la liquidation des compagnies.

Québec, le 13 novembre 1985

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

341

Ministères — Avis concernant les

Affaires culturelles

Classement des biens culturels

Maison Thomas Whitehead (Chambly)

Le ministre des Affaires culturelles donne avis, conformément à l'article 29 de la Loi sur les biens culturels (L.R.Q., c. B-4), qu'il a procédé au classement du bien culturel ci-dessous décrit et que le classement prend effet à compter du 28 décembre 1984, date où fut transmis au propriétaire, l'avis d'intention de classer le bien culturel ci-après désigné, savoir:

« Une maison érigée sur un emplacement connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du village du Canton-de-Chambly, division d'enregistrement de Chambly comme étant composé de:

- a) la subdivision numéro quatre-vingt-dix du lot numéro cent treize (113-90) dudit cadastre; et
- b) les subdivisions numéros vingt-quatre et vingt-sept du lot numéro cent quinze (115-24 et 115-27) dudit cadastre, et portant le numéro d'immeuble 2592, rue Bourgogne, ville de Chambly. »

Québec, le 22 novembre 1985

345

Le ministre,
CLÉMENT RICHARD

Assemblée nationale

[L.S.]
Canada
Province de Québec

J. GILLES LAMONTAGNE

ÉLIZABETH DEUX, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.

À tous ceux qui les présentes verront ou qu'icelles pourront concerner,

SALUT.

Proclamation

ATTENDU QUE c'est Notre désir et Notre bon plaisir de rencontrer aussitôt que possible le peuple de la province de Québec et d'obtenir son avis exprimé en Parlement;

À CES CAUSES, sur l'avis du Conseil exécutif de la province de Québec, Nous convoquons par les présentes une nouvelle Assemblée pour le onzième jour de mars prochain et mandons et ordonnons à ses Membres de s'assembler à cette date, à l'Hôtel du Parlement, en la ville de Québec.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres patentes et à icelles fait apposer le grand sceau de la province de Québec.

TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable J. GILLES LAMONTAGNE, C.P., C.D., lieutenant-gouverneur de ladite province.

Donné en Notre ville de Québec, le vingt-troisième jour d'octobre, l'an de grâce mil neuf cent quatre-vingt-cinq et de Notre Règne le trente-quatrième.

Par ordre,

*Le secrétaire de l'Assemblée
nationale,*

312-45-18

PIERRE DUCHESNE

Présentation de projets de loi d'intérêt privé

Conformément aux règles de fonctionnement concernant les projets de loi d'intérêt privé adoptées par l'Assemblée nationale, le 22 mars 1984, et dont un exemplaire peut être obtenu en s'adressant au sous-signé, tout projet de loi d'intérêt privé doit être déposé par un député auprès du directeur de la législation,

édifice André-Laurendeau, 1050, rue Saint-Augustin, rez-de-chaussée, Québec, G1R 5A4.

Québec, le 24 octobre 1985

313-45-18

Le directeur de la législation,
RÉMI GEOFFRION

Énergie et Ressources**Arrêtés ministériels**

CONCERNANT la mise en vigueur du cadastre de certaines parties de territoire

ATTENDU QUE, conformément à l'article 1 de la Loi sur le cadastre (L.R.Q., c. C-1), il a été préparé, sous notre direction des plans de parties de territoire, comprenant les lots ou blocs énumérés dans la cédule A annexée et situés dans les divisions d'enregistrement concernées, avec les livres de renvoi relatifs à ces plans;

ATTENDU QUE les plans et les livres de renvoi de ces parties de territoire qui sont signés par nous sont dans les archives du Service du cadastre de notre ministère;

ATTENDU QU'une copie de ces plans et livres de renvoi corrects a été déposée par nous aux bureaux des divisions d'enregistrement concernées;

ATTENDU QUE maintenant il y a lieu d'annoncer selon les prescriptions de l'article 2169 du Code civil, le dépôt d'une copie de ces plans et livres de renvoi dans les divisions d'enregistrement concernées et, en même temps, le jour auquel les dispositions de l'article 2168 y deviendront en vigueur, le tout relativement à ces parties de territoire;

EN CONSÉQUENCE, conformément aux articles 1 et 2 de la Loi sur le cadastre (L.R.Q., c. C-1), ainsi qu'aux articles 2166 à 2176c inclusivement du Code civil, c'est-à-dire ceux constituant la section II de ce Code dont le titre est « Du plan et du livre de renvoi officiels et dispositions qui s'y rattachent », nous émettons cet arrêté:

a) pour annoncer le dépôt aux bureaux des divisions d'enregistrement concernées, d'une copie des plans et livres de renvoi corrects des parties de territoire, comprenant les lots ou les blocs énumérés dans la cédule A et situés dans les divisions d'enregistrement concernées;

b) pour fixer à la septième journée suivant la date de la publication du présent arrêté à la *Gazette officielle du*

Québec, le jour auquel les dispositions de l'article 2168 deviendront en vigueur dans ces divisions d'enregistrement, relativement à ces parties de territoire;

c) pour rappeler que, dans les deux ans qui suivent cette date, l'enregistrement de tout droit réel, sur une entité cadastrale désignée sur ces plans et livres de renvoi, doit être renouvelé par l'enregistrement par dépôt, d'un avis désignant l'immeuble affecté en la manière prescrite dans l'article 2168, et en observant les autres formalités prescrites dans l'article 2131 pour le renouvellement ordinaire de l'enregistrement des hypothèques;

d) pour informer qui de droit que, à défaut de tel renouvellement, les droits conservés par le premier enregistrement n'ont aucun effet à l'égard des autres créanciers ou des acquéreurs subséquents dont les droits sont régulièrement enregistrés.

Québec, le 19 novembre 1985

Le ministre de l'Énergie et des Ressources,
MICHEL CLAIR
Cad. 85-10

Cédule A

Cadastre du canton de Cook, comprenant le bloc 2, dont copie du plan et du livre a été déposée au bureau d'enregistrement de Sept-Îles à Sept-Îles.

284436

Cadastre du canton de Verrazzano, comprenant le bloc 197, dont copie du plan et du livre de renvoi a été déposée au bureau d'enregistrement de Sept-Îles à Sept-Îles.

284435

Cadastre du canton de Gendreau, comprenant le bloc 11, dont copie du plan et du livre de renvoi a été déposée au bureau d'enregistrement de Témiscamingue à Ville-Marie.

283555

Cadastre de la cité de Hull, comprenant le lot 503 du quartier no 4, dont copie du plan et du livre de renvoi a été déposée au bureau d'enregistrement de Hull à Hull.

282023

346

Transports

Les chemins ci-après désignés ne seront plus à l'avenir, entretenus par le ministère des Transports en fonction de l'application du critère (1) de la directive ministérielle à cet effet: « Tronçons routiers désaffectés par suite de reconstruction ».

Circonscription électorale de Pontiac

Dans la municipalité de l'Île-aux-Allumettes, canton: Région 07, district 78

Section du chemin Front, de l'intersection chemin Sikorski à l'intersection du chemin Upper Pembroke, vis-à-vis le lot 49-A rang V, sur une longueur approximative de 140 mètres.

Section d'une partie du chemin Bord-de-l'Eau de l'intersection chemin Sikorski à l'intersection du chemin Upper Pembroke, vis-à-vis les lots ptie 48, 48-11, 48-8 et 48-7 du rang V, sur une longueur approximative de 150 mètres.

Section du chemin Upper Pembroke de l'intersection chemin Sikorski à l'intersection du chemin Front, vis-à-vis le lot 48 rang V, sur une longueur approximative de 180 mètres.

Section d'une partie du chemin Upper Pembroke, de l'intersection chemin Sikorski à l'intersection chemin Bord-de-l'Eau, vis-à-vis les lots ptie 49-A et ptie 49-B rang V, sur une longueur approximative de 150 mètres.

Dans la municipalité de Mansfield-et-Pontefract, cantons unis: Région 07, district 78

Cinq (5) sections ancien chemin Bois-Franc à l'intersection de la route 148: vis-à-vis les lots ptie 23 rang II et ptie 24 rang III, sur une longueur approximative de 22 mètres, vis-à-vis le lot ptie 23 rang III, sur une longueur approximative de 240 mètres, vis-à-vis le lot 21 rang III, sur une longueur approximative de 87 mètres, vis-à-vis le lot ptie 21 rang III, sur une longueur approximative de 100 mètres, vis-à-vis les lots ptie 16 rang IV et ptie 15-2 rang IV, sur une longueur approximative de 160 mètres.

Québec, le 29 octobre 1985

Le ministre des Transports,
GUY TARDIF

344

Les chemins ci-après désignés ne seront plus à l'avenir, entretenus par le ministère des Transports en fonction de l'application du critère (1) de la directive ministérielle à cet effet: « Tronçons routiers désaffectés par suite de reconstruction ».

Circonscription électorale de Papineau

Dans la municipalité de Buckingham (Ange-Gardien):
Région 07, district 75

Une section du chemin du Lac-Donalson, vis-à-vis le lot ptie 23-A, sur une longueur approximative de 122 mètres.

Dans la municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette:
Région 07, district 75

Deux (2) sections du chemin Rang-Thomas Sud: vis-à-vis les lots ptie 18 et ptie 17, sur une longueur approximative de 310 mètres, vis-à-vis les lots ptie 13 et ptie 16, sur une longueur approximative de 1 350 mètres.

Dans la municipalité de Saint-André-Avellin, paroisse:
Région 07, district 75

Deux (2) sections du rang Sainte-Julie: vis-à-vis les lots ptie 381 et ptie 382, sur une longueur approximative de 185 mètres, vis-à-vis les lots pties 382 et ptie 384, sur une longueur approximative de 260 mètres.

Dans la municipalité de Saint-Rémi-d'Amherst, canton:
Région 07, district 75

Section de la route 323, vis-à-vis le lot ptie 22A du rang VII N., sur une longueur approximative de 46 mètres.

Québec, le 29 octobre 1985

Le ministre des Transports,
GUY TARDIF

344

Les chemins ci-après désignés ne seront plus à l'avenir, entretenus par le ministère des Transports en fonction de l'application du critère (1) de la directive ministérielle à cet effet: « Tronçons routiers désaffectés par suite de reconstruction ».

Circonscription électorale de Nicolet

Dans la municipalité de Baie-du-Febvre:
Région 04, district 33

Trois (3) sections chemin Bas-Pays-Brûlé de l'intersection avec la route 255: vis-à-vis les lots 763, 764, 765, 766, 768 et 769, sur une longueur approximative de 603 mètres, vis-à-vis les lots 774, 775, 778, 779, 780, 781, 782, 783 et 784, sur une longueur approximative de 341 mètres, vis-à-vis les lots 801, 802, 803, 804,

805, 807, 808, 809 et 810, sur une longueur approximative de 351 mètres.

Dans la municipalité de Bécancour, ville:
Région 04, district 33

Deux (2) sections de la route 226 (route Saint-Paul) de son intersection avec le chemin Bas-Petit-Saint-Louis et la route 226: vis-à-vis les lots 231, 232, 232A et 232B, sur une longueur approximative de 503 mètres, vis-à-vis les lots 232B et 233, sur une longueur approximative de 579 mètres.

Québec, le 29 octobre 1985

Le ministre des Transports,
GUY TARDIF

344

Les chemins ci-après désignés ne seront plus à l'avenir, entretenus par le ministère des Transports en fonction de l'application du critère (1) de la directive ministérielle à cet effet: « Tronçons routiers désaffectés par suite de reconstruction ».

Circonscription électorale de Montmagny-L'Islet

Dans la municipalité de Sainte-Louise:
Région 3-2, district 13

Quatre (4) sections du chemin du rang III: vis-à-vis les lots 64, 71 et 75, sur une longueur approximative de 176 mètres, vis-à-vis les lots 98 et 100, sur une longueur approximative de 158 mètres, vis-à-vis les lots 86, 87, 88, 89, 90 et 91, sur une longueur approximative de 475 mètres, vis-à-vis les lots 84, 90 et 91, sur une longueur approximative de 493 mètres.

Québec, le 29 octobre 1985

Le ministre des Transports,
GUY TARDIF

344

Les chemins ci-après désignés ne seront plus à l'avenir, entretenus par le ministère des Transports en fonction de l'application du critère (1) de la directive ministérielle à cet effet: « Tronçons routiers désaffectés par suite de reconstruction ».

Circonscription électorale de Beauharnois

Dans la municipalité de Grande-Île SD:
Région 6-2, district 69

Section du chemin du Fleuve, vis-à-vis les lots P-58, P-58-2, P-59, P-60, P-60-5, P-60-4 et P-60-3, sur une longueur approximative de 354 mètres.

Québec, le 29 octobre 1985

344

Le ministre des Transports,
GUY TARDIF

Les chemins ci-après désignés ne seront plus à l'avenir, entretenus par le ministère des Transports en fonction de l'application du critère (1) de la directive ministérielle à cet effet: « Tronçons routiers désaffectés par suite de reconstruction ».

Circonscription électorale de Beauce-Sud

Dans la municipalité de Notre-Dame-des-Pins, paroisse: Région 3-2, district 23

Section du chemin Royal (chemin 1^{er} rang), vis-à-vis les lots ptie 1636, ptie 1637, ptie 1640, ptie 1641, ptie 1643, ptie 1644, ptie 1645 et ptie 1646 rang I, sur une longueur approximative de 889 mètres.

Dans la municipalité de Saint-Côme-de-Kennebec, paroisse: Région 3-2, district 23

Section de la route Langevin, vis-à-vis le lot 54 du rang II et le lot 57 du rang A, sur une longueur approximative de 255 mètres.

Circonscription électorale de Beauce-Nord

Dans la municipalité de Saint-François-Ouest: Région 3-2, district 23

Section chemin du 1^{er} Rang, vis-à-vis les lots et ptie lots 1616, 1619, 1629, 1630, 1631, 1632 et 1634 rang I, sur une longueur approximative de 622 mètres.

Circonscription électorale de Beauce-Sud

Dans la municipalité de Sainte-Clothilde, paroisse: Région 3-2, district 23

Section de la route XI^e Rang, vis-à-vis les lots ptie 379 et ptie 380 rang IX, ptie 403-A et ptie 404 rang X, sur une longueur approximative de 405 mètres.

Québec, le 29 octobre 1985

344

Le ministre des Transports,
GUY TARDIF

Les chemins ci-après désignés ne seront plus à l'avenir, entretenus par le ministère des Transports en fonction de l'application du critère (1) de la directive ministérielle à cet effet: « Tronçons routiers désaffectés par suite de reconstruction ».

Circonscription électorale d'Abitibi-Ouest

Dans la municipalité d'Amos-Est SD: Région 08, district 84

Trois (3) sections de l'ancienne route 395: vis-à-vis le lot 37 du rang I, sur une longueur approximative de 255 mètres, vis-à-vis le lot 36 du rang I et le lot 41B du rang X, sur une longueur approximative de 150 mètres, vis-à-vis les lots ptie 54, 55 et ptie 56 du rang II, sur une longueur approximative de 690 mètres.

Dans la municipalité de Macamic, paroisse: Région 08, district 88

Deux (2) sections de l'ancienne route 111 (côté nord): vis-à-vis les lots ptie 13 et 14 du rang V et ptie 13 et 14 du rang IV du canton de Royal-Roussillon, sur une longueur approximative de 275 mètres, vis-à-vis les lots ptie 15 et 16 rang IV du canton de Royal-Roussillon, sur une longueur approximative de 226 mètres.

Quatre (4) sections de l'ancienne route Macamic-Saint-Janvier: du côté est, vis-à-vis les lots 9A et 9B, rang VI du canton de Royal-Roussillon, sur une longueur approximative de 393 mètres, du côté ouest, vis-à-vis le lot 9A, rang VI du canton de Royal-Roussillon, sur une longueur approximative de 112 mètres, du côté est, vis-à-vis les lots ptie 8 et ptie 9, rang VIII du canton de Royal-Roussillon, sur une longueur approximative de 150 mètres, vis-à-vis les lots ptie 8 et ptie 9, rang VIII et les lots ptie 8B, 9A et 9B, rang VII du canton de Royal-Roussillon, sur une longueur approximative de 385 mètres.

Québec, le 29 octobre 1985

344

Le ministre des Transports,
GUY TARDIF

Les chemins ci-après désignés ne seront plus à l'avenir, entretenus par le ministère des Transports en fonction de l'application du critère (1) de la directive ministérielle à cet effet: « Tronçons routiers désaffectés par suite de reconstruction ».

Circonscription électorale de Beauce-Nord

Dans la municipalité de Saint-Henri: Région 3-2, district 15

Section de la route 218, vis-à-vis les lots ptie 690, ptie 691, ptie 691-2, ptie 653 et ptie 652, sur une longueur approximative de 200 mètres.

Dans la municipalité de Saint-Jean-Chrysostome: Région 3-2, district 15

Une section de la route 175 (chemin Beaulieu), vis-à-vis les lots 262 ptie et 263 ptie, sur une longueur approximative de 75 mètres.

Dans la municipalité de Sainte-Marie, ville:
Région 3-2, district 23

Section du chemin Saint-Gabriel, vis-à-vis les lots ptie 801, ptie 802 et ptie 803 dans le rang Saint-Gabriel, sur une longueur approximative de 295 mètres.

Québec, le 29 octobre 1985

Le ministre des Transports,
GUY TARDIF

344

Les chemins ci-après désignés ne seront plus à l'avenir, entretenus par le ministère des Transports en fonction de l'application du critère (1) de la directive ministérielle à cet effet: « Tronçons routiers désaffectés par suite de reconstruction ».

Circonscription électorale de Kamouraska-Témiscouata

Dans la municipalité de Dégelis, ville:
Région 01, district 08

Une section de l'ancienne route no 2, vis-à-vis les lots pties 73-1 et 74-1, sur une longueur approximative de 137 mètres.

Dans la municipalité de Mont-Carmel SD:
Région 01, district 10

Six (6) sections chemin du 4^e Rang (Saint-Pascal-Mont-Carmel): vis-à-vis les lots 56 au lot 44, sur une longueur approximative de 375 mètres, vis-à-vis les lots 42 au lot 39, sur une longueur approximative de 323 mètres, vis-à-vis les lots 37 au lot 34, sur une longueur approximative de 698 mètres, vis-à-vis les lots 25 au lot 23, sur une longueur approximative de 107 mètres, vis-à-vis les lots 15 et 14, sur une longueur approximative de 143 mètres, vis-à-vis le lot 6, sur une longueur approximative de 613 mètres.

Dans la municipalité de Saint-Alexandre, paroisse:
Région 01, district 10

Huit (8) sections chemin du 3^e Rang: vis-à-vis le lot 225, sur une longueur approximative de 73 mètres, vis-à-vis les lots 110A, 111A, 223 et 221, sur une longueur approximative de 177 mètres, vis-à-vis les lots 220 et 219, sur une longueur approximative de 91 mètres, vis-à-vis les lots 218 et 217, sur une longueur approximative de 189 mètres, vis-à-vis les lots 216, 215 et 211, sur une longueur approximative de 308 mètres, vis-à-vis les lots 210 et 207, sur une longueur approximative de 108 mètres, vis-à-vis les lots 210 au lot 196, sur une longueur approximative de 994 mètres,

vis-à-vis les lots 200 et 199, sur une longueur approximative de 73 mètres.

Dans la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska, paroisse
Région 01, district 10

Section de la route de Saint-Joseph, vis-à-vis les lots P-489 et P-491, sur une longueur approximative de 232 mètres.

Dans la municipalité de Sainte-Hélène, paroisse
Région 01, district 10

Cinq (5) sections chemin du 4^e Rang: vis-à-vis les lots 176 à 191, sur une longueur approximative de 875 mètres, vis-à-vis les lots 192 à 196, sur une longueur approximative de 37 mètres, vis-à-vis les lots 198 et 199, sur une longueur approximative de 96 mètres, vis-à-vis le lot 202, sur une longueur approximative de 70 mètres, vis-à-vis les lots 205-206 NS, sur une longueur approximative de 197 mètres.

Québec, le 29 octobre 1985

Le ministre des Transports,
GUY TARDIF

344

Les chemins ci-après désignés ne seront plus à l'avenir, entretenus par le ministère des Transports en fonction de l'application du critère (1) de la directive ministérielle à cet effet: « Tronçons routiers désaffectés par suite de reconstruction ».

Circonscription électorale d'Huntington

Dans la municipalité de Saint-Paul-de-Châteauguay, paroisse:
Région 6-2, district 69

Section chemin Grand-Marais, vis-à-vis les lots P-15 et P-16, sur une longueur approximative de 235 mètres.

Québec, le 29 octobre 1985

Le ministre des Transports,
GUY TARDIF

344

Les chemins ci-après désignés ne seront plus à l'avenir, entretenus par le ministère des Transports en fonction de l'application du critère (1) de la directive ministérielle à cet effet: « Tronçons routiers désaffectés par suite de reconstruction ».

Circonscription électorale de Mégantic-Compton

Dans la municipalité de Lambton:
Région 05, district 24

Section de la route 263 du rang I, canton de Winslow, vis-à-vis les lots ptie 8 B-N-S et 8 B-I du rang I, sur une longueur approximative de 503 mètres.

Dans la municipalité de Saint-Edwidge, canton:
Région 05: district 25

Section de la route 206, vis-à-vis les lots ptie 9-A et ptie 9-B, sur une longueur approximative de 152 mètres.

Québec, le 29 octobre 1985

Le ministre des Transports,
GUY TARDIF

344

Les chemins ci-après désignés ne seront plus à l'avenir, entretenus par le ministère des Transports en fonction de l'application du critère (1) de la directive ministérielle à cet effet: « Tronçons routiers désaffectés par suite de reconstruction ».

Circonscription électorale de Maskinongé

Dans la municipalité de Saint-Léon-le-Grand, paroisse:
Région 04, district 43

Section d'une partie du chemin Rang-de-l'Isle, vis-à-vis les lots pties P-303, P-304 et P-305, sur une longueur approximative de 185 mètres.

Québec, le 29 octobre 1985

Le ministre des Transports,
GUY TARDIF

344

Les chemins ci-après désignés ne seront plus à l'avenir, entretenus par le ministère des Transports en fonction de l'application du critère (1) de la directive ministérielle à cet effet: « Tronçons routiers désaffectés par suite de reconstruction ».

Circonscription électorale de Laviolette

Dans la municipalité de Haute-Mauricie SD (canton de Malhiot):
Région 04, district 32

Section du chemin du rang Sud-Est, vis-à-vis les lots P-15 et P-16 du rang II, sur une longueur approximative de 153 mètres.

Dans la municipalité de Saint-Rock-de-Mékinac, paroisse:

Région 04, district 32

Section du chemin de Saint-Joseph-de-Mékinac de l'intersection de la route 155 et du chemin Saint-Joseph, vis-à-vis les lots P-59, P-58 et P-56 du rang II et P-18 du rang I de la seigneurie de Batiscan, sur une longueur approximative de 722 mètres.

Québec, le 29 octobre 1985

Le ministre des Transports,
GUY TARDIF

344

Les chemins ci-après désignés ne seront plus à l'avenir, entretenus par le ministère des Transports en fonction de l'application du critère (1) de la directive ministérielle à cet effet: « Tronçons routiers désaffectés par suite de reconstruction ».

Circonscription électorale de L'Assomption

Dans la municipalité de L'Assomption, paroisse:
Région 6-4, district 62

Section du rang du Golf, vis-à-vis les lots P-181, P-182, P-213, P-214 et P-215, sur une longueur approximative de 617 mètres.

Section chemin Point-du-Jour Nord-Ouest, vis-à-vis les lots P-216, P-217, P-218, P-219, 219-7, 219-8, 219-15, 219-16, 219-17, 219-24, 219-25, 219-26, 219-33 et 219-34, sur une longueur approximative de 747 mètres.

Dans la municipalité de Le Gardeur, ville:
Région 6-4, district 62

Deux (2) sections de l'ancien chemin Grand Rang de la Presqu'île: vis-à-vis le lot P-65, sur une longueur approximative de 33 mètres, vis-à-vis le lot P-72, sur une longueur approximative de 37 mètres.

Section de l'ancien chemin du Grand-Rang de la Presqu'île, vis-à-vis les lots P-91, P-233, P-232, P-231 et P-230, sur une longueur approximative de 485 mètres.

Québec, le 29 octobre 1985

Le ministre des Transports,
GUY TARDIF

344

Les chemins ci-après désignés ne seront plus à l'avenir, entretenus par le ministère des Transports en fonction de l'application du critère (1) de la directive ministérielle à cet effet: « Tronçons routiers désaffectés par suite de reconstruction ».

Circonscription électorale de Bellechasse

Dans la municipalité de Notre-Dame-Auxiliatrice-de-Buckland:

Région 3-2, district 15

Section de la route 216 (rang Saint-Joseph), de son intersection route 216 à son intersection du rang St-Thomas, vis-à-vis les lots ptie 30, ptie 35B et ptie 22, sur une longueur approximative de 207 mètres.

Dans la municipalité de Saint-Anselme, paroisse:
Région 3-2, district 15

Deux (2) sections du rang Saint-Olivier: vis-à-vis les lots ptie 669 et ptie 670, sur une longueur approximative de 107 mètres, vis-à-vis les lots 595 et 597, sur une longueur approximative de 92 mètres.

Dans la municipalité de Saint-Cajetan-d'Armagh:
Région 3-2, district 15

Section du chemin Rang-de-la-Fourche Ouest, vis-à-vis les lots ptie 8, 9, ptie 10 et 11, sur une longueur approximative de 518 mètres.

Dans la municipalité de Saint-Lazare:
Région 3-2, district 15

Sept (7) sections du chemin Quatrième rang Est (chemin du 1^{er} rang): vis-à-vis le lot ptie 92, sur une longueur approximative de 90 mètres, vis-à-vis le lot 89, sur une longueur approximative de 89 mètres, vis-à-vis les lots ptie 103 et le lot 101, sur une longueur approximative de 180 mètres; vis-à-vis les lots ptie 94, ptie 93 et ptie 92, sur une longueur approximative de 205 mètres, vis-à-vis le lot ptie 95, sur une longueur approximative de 245 mètres, vis-à-vis les lots 97 et 95, sur une longueur approximative de 130 mètres, vis-à-vis les lots ptie 83, ptie 82 et ptie 81, sur une longueur approximative de 235 mètres.

Dans les municipalités de Saint-Léon-de-Standon, paroisse, et Saint-Nazaire-de-Dorchester, paroisse:
Région 3-2, district 22

Section de la route Brochu et chemin des II^e et III^e Rangs Est, vis-à-vis les lots ptie 193, ptie 200 et ptie 194, sur une longueur approximative de 50 mètres.

Dans la municipalité de Saint-Nazaire-de-Dorchester, paroisse:
Région 3-2, district 22

Section de la route 216 et chemin du 3^e Rang, vis-à-vis les lots ptie 32A, ptie 32B, ptie 32C, du rang III et ptie 32A, ptie 32B du rang II, sur une longueur approximative de 170 mètres.

Dans la municipalité de Sainte-Justine, paroisse:
Région 3-2, district 22

Deux (2) sections de la route du XII^e Rang: vis-à-vis les lots ptie 22 et ptie 23, rang XII, canton de Langevin, sur une longueur approximative de 426 mètres, vis-à-vis les lots 22 et 23, rang XII, canton de Langevin, sur une longueur approximative de 180 mètres.

Dans la municipalité de Sainte-Rose-de-Watford:
Région 3-2, district 22

Section de la route 204, vis-à-vis les lots 29-30 et ptie 29, sur une longueur approximative de 462 mètres.

Québec, le 29 octobre 1985

Le ministre des Transports,
GUY TARDIF

344

Les chemins ci-après désignés ne seront plus à l'avenir, entretenus par le ministère des Transports en fonction de l'application du critère (1) de la directive ministérielle à cet effet: « Tronçons routiers désaffectés par suite de reconstruction ».

Circonscription électorale de Berthier

Dans la municipalité de Saint-Norbert:
Région 6-4, district 58

Trois (3) sections du chemin Front-Sainte-Anne: de 113 + 50 à 121 + 00, vis-à-vis le lot P-380, sur une longueur approximative de 228 mètres, de 123 + 00 à 130 + 58, vis-à-vis les lots P-380 et P-379, sur une longueur approximative de 231 mètres, de 163 + 00 à 168 + 86, vis-à-vis le lot 369, sur une longueur approximative de 179 mètres.

Dans la municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier:
Région 6-4, district 58

Section de la route 158 (ancienne route 41), vis-à-vis les lots 288, 286, 285, 284, 283, 282, 281, 280, 279, 278, 277 et 276, sur une longueur approximative de 45 mètres.

Québec, le 29 octobre 1985

Le ministre des Transports,
GUY TARDIF

344

Les chemins ci-après désignés ne seront plus à l'avenir, entretenus par le ministère des Transports en fonction de l'application du critère (1) de la directive ministérielle à cet effet: « Tronçons routiers désaffectés par suite de reconstruction ».

Circonscription électorale de Bonaventure

Dans la municipalité de Saint-Jules:
Région 01, district 04

Quatre (4) sections du chemin Saint-Jules: vis-à-vis le lot ptie 6-B, sur une longueur approximative de 140 mètres, vis-à-vis le lot ptie 9-A, sur une longueur approximative de 134 mètres, vis-à-vis les lots ptie 9-B et lot 10, sur une longueur approximative de 101 mètres, vis-à-vis le lot ptie 12, sur une longueur approximative de 102 mètres.

Section de la route des Ponts, vis-à-vis le lot ptie 10, sur une longueur approximative de 250 mètres.

Trois (3) sections de la route McKay: vis-à-vis les lots ptie 11 et ptie 12, sur une longueur approximative de 32 mètres, vis-à-vis le lot C, sur une longueur approximative de 214 mètres, vis-à-vis le lot ptie 4, sur une longueur approximative de 354 mètres.

Québec, le 29 octobre 1985

Le ministre des Transports,

344

GUY TARDIF

Les chemins ci-après désignés ne seront plus à l'avenir, entretenus par le ministère des Transports en fonction de l'application du critère (1) de la directive ministérielle à cet effet: « Tronçons routiers désaffectés par suite de reconstruction ».

Circonscription électorale de Charlevoix

Dans la municipalité de Baie-Saint-Paul, paroisse:
Région 3-1, district 11

Section de la route 138, tronçon 7, vis-à-vis les lots ptie 639, ptie 646, ptie 648, 676-4, 676-2, ptie 677 et 681, sur une longueur approximative de 274 mètres.

Dans la municipalité de Saint-Urbain, paroisse:
Région 3-1, district 11

Section de la route 138, vis-à-vis les lots ptie 258 et ptie 255, sur une longueur approximative de 137 mètres.

Québec, le 29 octobre 1985

Le ministre des Transports,

344

GUY TARDIF

Les chemins ci-après désignés ne seront plus à l'avenir, entretenus par le ministère des Transports en fonction de l'application du critère (1) de la directive ministérielle à cet effet: « Tronçons routiers désaffectés par suite de reconstruction ».

Circonscription électorale de Gaspé

Dans la municipalité de Grande-Rivière, ville:
Région 01, district 02

Deux (2) sections de la route Raméau, seigneurie de Grande-Rivière: vis-à-vis les lots 351, 352, 353 et 354, sur une longueur approximative de 425 mètres, vis-à-vis le lot 349, sur une longueur approximative de 225 mètres.

Dans la municipalité de Percé, ville (secteur Cap-d'Espoir):
Région 01, district 02

Section de la route 132 (ancienne route 6) canton de Percé, vis-à-vis les lots 166 à 179, sur une longueur approximative de 610 mètres.

Dans la municipalité de Sainte-Thérèse, ville:
Région 01, district 02

Section du chemin Saint-Isidore, canton de Percé, vis-à-vis les lots 985 et 986, sur une longueur approximative de 215 mètres.

Québec, le 29 octobre 1985

Le ministre des Transports,

344

GUY TARDIF

Les chemins ci-après désignés ne seront plus à l'avenir, entretenus par le ministère des Transports en fonction de l'application du critère (1) de la directive ministérielle à cet effet: « Tronçons routiers désaffectés par suite de reconstruction ».

Circonscription électorale de Gatineau

Dans la municipalité d'Aumond:
Région 07, district 76

Dix-huit (18) sections de l'ancienne route 107: vis-à-vis le lot 36, rang V, sur une longueur approximative de 160 mètres, vis-à-vis les lots 29 et 30, rang V, sur une longueur approximative de 148 mètres, vis-à-vis les lots 28 et 29, rang IV, sur une longueur approximative de 335 mètres, vis-à-vis les lots 25 et 26, rang V, sur une longueur approximative de 80 mètres, vis-à-vis les lots 27 et 28, rang IV, sur une longueur approximative de 245 mètres, vis-à-vis le lot 25, rang V, sur une longueur approximative de 210 mètres, vis-à-vis les lots 22A et 21B, rang V, sur une longueur approximative de 102 mètres, vis-à-vis le lot 24, rang V, sur une longueur approximative de 65 mètres, vis-à-vis le lot 20, rang V, sur une longueur approximative de 167 mètres, vis-à-vis le lot 20, rang IV, sur une longueur approximative de 67 mètres, vis-à-vis les lots 19 et 20, rang IV, sur une longueur approximative de 325

mètres, vis-à-vis les lots 18 et 19, rang IV, sur une longueur approximative de 328 mètres, vis-à-vis le lot 18, rang IV, sur une longueur approximative de 156 mètres, vis-à-vis le lot 18, rang III, sur une longueur approximative de 88 mètres, vis-à-vis les lots 17 et 18, rang III, sur une longueur approximative de 109 mètres, vis-à-vis le lot 17, des rangs II et III, sur une longueur approximative de 86 mètres, vis-à-vis les lots 16 et 17, rang II, sur une longueur approximative de 210 mètres.

Dans la municipalité de Wright, canton:
Région 07, district 78

Section de l'ancienne route 105, de son intersection de la route 105 actuelle à son intersection de la route 105, vis-à-vis le lot 16, du rang 5 et des lots 19-20 et 21, du rang 5, sur une longueur approximative de 866 mètres.

Québec, le 29 octobre 1985

Le ministre des Transports,
GUY TARDIF

344

Régie de l'assurance-maladie du Québec

Liste par région de noms et adresses d'affaires des professionnels de la santé qui entendent exercer leur profession en dehors des cadres du régime en qualité de professionnels désengagés ou de professionnels non participants ou qui ont cessé d'exercer leur activité en cette qualité, ainsi que la date à laquelle prend effet leur désengagement ou leur non-participation ou la cessation de celle-ci, publié conformément à l'article 7.01 des règlements concernant la Loi sur l'assurance-maladie, adoptés par arrêté en conseil no 27, en date du 6 janvier 1971.

Professionnels désengagés	Date effective du désengagement	Date effective de la fin du désengagement
Médecins omnipraticiens		
<i>Région de Montréal</i>		
Bailey, Gaston, 414, Queen, Rawdon, QC, J0K 1S0	81 08 29	
D'Annunzio, Mario J., 75, Grignon, Saint-Eustache, QC, J7R 4K3	84 11 18	
Dansereau, Ronald, 298, Labelle, Saint-Jérôme, QC, J7Z 5L1	85 06 22	
Duchesne, Laurent, 75, boul. Dorchester ouest, app. 1017, Montréal, QC, H2Z 1A4	71 01 29	
Duplessis, Gérard, 3871, Bélanger, Montréal, QC, H1X 1B5	85 06 30	
Stephanou, Denis, 135, Sherbrooke est, app. 212, Montréal, QC, H2X 1C6	83 11 05	
Médecins spécialistes		
<i>Région de Montréal</i>		
Bardari, Alphonse, 6027, av. de Lorimier, Montréal, QC, H2G 2P2	81 10 24	
Blanchard, Guy-A., 94, Henri-Bourassa est, Montréal, QC, H3L 1B5	84 04 23	
McGraw, Jean-Yves, 3011, av. Cédar, Montréal, QC, H3Y 1Y8	84 02 18	
Chirurgiens-dentistes		
<i>Région de Montréal</i>		
Boivin, Marie, 5730, avenue Darlington, appartement 1, Montréal, QC, H3S 2H7	83 12 03	
Boyer, Guy, C.P. 6209, Succ. A, Montréal, QC, H3C 3T9	84 02 26	
Delaney, Cecil, 102, l'Espérance, Saint-Lambert, Chambly, QC, J4P 1X7	84 10 06	
Ptack, Herbert, 3535, ch. Queen Mary, app. 318, Montréal, QC	77 12 09	
<i>Région de Québec</i>		
Lauzier, Candide, 146, rue Lafontaine, C.P. 455, Rivière-du-Loup, QC	75 06 11	

Professionnels non participants	Date effective de la non-participation	Date effective de la fin de la non-participation
Médecins spécialistes		
<i>Région de Montréal</i>		
Aronovitch, Michael, 4119, rue Sherbrooke ouest, Westmount, QC, H3Z 1A7	70 12 01	
Barker, Charles S., 203, avenue Ballantyne nord, Montréal-Ouest, QC, H2X 2C3	70 12 01	
Bérard, Michel J., 1440, rue Ste-Catherine ouest, app. 914, Montréal, QC, H3G 1S5	75 06 06	
Boileau, Paul-A., 1150, boul. St-Joseph Est, Montréal, QC, H2J 1L5	85 07 01	
Bou langer, Jean-Baptiste, 3610, avenue Atwater, Montréal, QC, H3H 1Y6	71 04 16	
Brabander, Joachim, 1390, rue Sherbrooke ouest, Montréal, QC, H3G 1J9	70 12 01	
Butler, Albert A., 1538, rue Sherbrooke ouest, Montréal, QC, H3G 1L5	70 12 01	
Caplan, Harvey, 1, Westmount Square, Westmount, QC, H3Z 2P9	83 10 18	
Carré, Antoine-Joseph, 1745, avenue Cédard, app. 1003, Montréal, QC, H3G 1A7	83 09 17	
David, Paul, 2, terrasse Les Hautvilliers, Outremont, QC, H2V 4P1	70 12 01	
Dumais, Gaston, 12245, rue Grenet, app. 112, Montréal, QC, H4J 2J6	71 03 27	
Gauthier, Louis-J., 5200, Bélanger, Montréal, QC, H1T 1C9	82 12 22	
Gold, Michael M., 5785, ch. de la Côte-des-Neiges, app. 105, Montréal, QC, H3S 1Y8	70 12 01	
Guérin, Marc, 646, avenue Davaar, Outremont, QC, H2V 3A9	80 08 30	
Harris, Robert W., 1414, Drummond, app. 1009, Montréal, QC, H3G 1W1	84 09 10	
Huard, Gilles, 5200, Bélanger est, Montréal, QC, H3T 1C9	77 12 09	
Korenberg, Lela C., 1538, rue Sherbrooke ouest, app. 601, Montréal, QC, H3G 1L5	72 08 26	
Langlois, Jean-Louis, 900, avenue Rockland, bureau 605, Outremont, QC, H2V 3A2	79 11 30	
Larivière, Paul, 3484, avenue Laval, Montréal, QC, H2X 3C8	70 12 01	
Leduc, Maurice, 575, avenue Rockland, Outremont, QC, H2V 2Z4	84 12 12	
Macdonald, Allison D., 3550, ch. de la Côte-des-Neiges, app. 110, Montréal, QC, H3H 1V4	70 12 01	
Marc Farlane, Malcolm R., 1538, rue Sherbrooke ouest, app. 601, Montréal, QC, H3G 1L5	72 08 26	
Maguire, J. Gordon, 4485, rue Sherbrooke ouest, Westmount, QC, H3Z 1E7	71 02 13	
Marsolais, A., 80, avenue des Monts, St-Alphonse-de-Rodriguez, QC, H3Z 1A7	76 10 14	
Moll, Albert Edward, 3550, ch. de la Côte-des-Neiges, app. 570, Montréal, QC, H3H 1V4	72 04 25	
Nadler, Norman, 4141, rue Sherbrooke ouest, app. 540, Westmount, QC, H3Z 1B8	70 12 01	
Naiman, James, 4330, rue Sherbrooke ouest, Westmount, QC, H3Z 1E1	72 03 01	
Scott, W. Clifford, 1260, avenue McGregor, app. 405, Montréal, QC, H3G 1B6	70 12 01	
Seney, Pierrette, 1297, avenue St-Viateur, Outremont, QC, H2V 1Z2	84 09 01	
Vineberg, Arthur, 4300, Maisonneuve ouest, Westmount, QC, H3Z 1K8	78 09 23	
Médecins omnipraticiens		
<i>Région de Montréal</i>		
Duclos, Serge, 201, 9 ^e Avenue, Deux-Montagnes, QC, J7R 3M1	85 05 11	
Gordon, Lionel, 6235 A, avenue Lennox, Montréal, QC, H3S 2N6	72 01 15	
Joannette, Jean-Paul, 4930, avenue Mayfair, Montréal, QC, H4V 2E7	70 12 01	
Kwo, Chin, 4866, avenue Westmount, QC, H3Y 1Y1	82 06 27	
Laporte, Sylvain, 598, boul. Manseau, Joliette, QC, J6E 3E4	82 07 18	
Manouvrier, Frans, 5, St-Jacques, St-Bruno-de-Montarville, QC, J3V 2E9	77 09 04	
Mayman, Abe, ch. de la Côte-des-Neiges, app. 690, Montréal, QC, H3S 1Z4	70 12 17	

Professionnels non participants	Date effective de la non-participation	Date effective de la fin de la non-participation
Perrigard, Gordon E., 1538, Sherbrooke ouest, app. 1008-1009, Montréal, QC, H3G 1L5	82 04 22	
Reid, Charles-D., 300, boul. de la Concorde, Pont-Viau, Laval, QC, H7G 2E6	83 12 31	
Robillard, Eugène, 5577, Woodbury, Montréal, QC, H3T 1S6	76 08 29	
Robitaille, Roger, 85, St-Gabriel, St-Gabriel-de-Brandon, Québec, QC, JOK 2N0	85 11 06	
Scott, Benjamin H., 5146, avenue Westbury, Montréal, QC, H3W 2W3	71 07 22	
Wilson, Richard T., 140, Primeau, app. 205, Châteauguay, QC, J6K 3T6	85 10 20	
Dentistes		
<i>Région de Montréal</i>		
Angelopoulos, Constantin, 2512, ch. Côte-Ste-Catherine, Montréal, QC, H3T 1B2	78 11 04	
Asselin, Charles, 3410, av. Benny, app. 2-A, Montréal, QC, H4B 2R8	74 08 17	
Asselin, Raymond, 45, rue St-Georges, St-Jean, QC, J3B 2S2	74 08 17	
Barbeau, Ginette, 2647, Allard, Montréal, QC, H4E 2L7	84 10 27	
Baril, Claude, 3703, av. Dupuis, Montréal, QC, H3T 1E5	74 08 17	
Bartos, Josef, 3535, ch. Queen Mary, app. 318, Montréal, QC, H3V 1H8	79 03 08	
Beaulieu, Mario, 3333, ch. Queen Mary, app. 465, Montréal, QC, H3V 1A2	76 02 04	
Beaumier, Georges A., 489, av. Victoria, app. 440, St-Lambert (Chambly), QC, J4P 2J3	74 09 26	
Beauséjour, Guy, 3766, ch. Queen Mary, Montréal, QC, H3V 1A6	74 08 17	
Bégin, Jacques, 3333, ch. Queen Mary, app. 440, Montréal, QC, H3V 1A2	83 09 23	
Beique Nadeau, Claude, C.P. 6209, succ. A, Montréal, QC, H3C 3T9	79 03 04	
Belisle, Paul-Émile, 1414, Drummond, app. 618, Montréal, QC, H3G 1W1	81 11 12	
Bertrand, Jean-Louis, 435, Oakville, Dorval, QC, H9S 2R7	74 08 17	
Bieniecki, Irena, 531, avenue Rockland, Outremont, QC, H2V 2Z4	72 09 02	
Bisaillon, Jean-Jacques, 3333, ch. Queen Mary, app. 450, Montréal, QC, H3V 1A2	74 08 17	
Bisaillon, Marie-Josée, 4870, ch. Côte-des-Neiges, appartement 1509, Montréal, QC, H3V 1H3	85 07 26	
Boivin, Danielle, 7630, Centrale, LaSalle, QC, H8P 1K9	84 10 27	
Bossé, Lucien, 345, av. Dorval, app. 2, Dorval, QC, H9S 3H6	74 08 17	
Bourcier, René, 5450, ch. Côte-des-Neiges, app. 600, Montréal, QC, H3T 1Y6	74 08 17	
Boyles, Williams Howard, 1414, Drummond, app. 422, Montréal, QC, H3G 1W1	71 03 02	
Brault, Alain, 1435, boul. St-Martin ouest, app. 407, Chomedey, ville de Laval, QC, H7S 2C6	81 01 08	
Brien, Normand, C.P. 6209, succ. A, Montréal, QC, H3C 3T9	78 11 04	
Brousseau, Michel, 3633, des Sources, app. 201, Dollard-des-Ormeaux, QC, H9B 2K4	76 12 03	
Buteau, Claude-Maryse, 2, Lalemand, Sorel, QC, J3P 2X3	78 11 04	
Caplan, Herbert, 3535, ch. Queen Mary, app. 315, Montréal, QC, H3V 1H8	73 01 11	
Charland, Guy, 3416, St-Hubert, Montréal, QC, H2L 3Z7	78 10 29	
Chaumont, Alain, 117, boul. Daniel-Johnson, Laval-des-Rapides, QC, H7V 2C6	81 09 30	
Chicoine, Claude, 4159, Bélanger, Montréal, QC, HIT 1A2	75 10 10	
Chicoine, Claude R., 1553, rue Viel, Montréal, QC, H3M 1G6	74 08 17	
Chouinard, Paul-René, 8001, Les Galeries-d'Anjou, app. 225, Anjou, QC, HIM 1W9	76 11 04	
Coen, Irving Isaac, 43, avenue Donegani, app. 2, Pointe-Claire, QC, H9R 2V8	74 06 21	
Cohen, Robert Harold, 5153, avenue Coolbrook, Montréal, QC, H3X 2L2	74 08 17	
Coulombe, Roger, 4660, boul. St-Joseph, Lachine, QC, H8T 1R5	76 03 13	
Couture, Jean-Paul, 55, avenue Church, app. 36, Verdun, QC, H9S 2A3	74 08 17	

Professionnels non participants	Date effective de la non-participation	Date effective de la fin de la non-participation
De Grandmont, Madeleine, 5870, Sherbrooke est, Montréal, QC, H1N 1B5	74 08 17	
Demers, Jacques, 3703, Dupuis, Montréal, QC, H3T 1E5	78 10 29	
Deniger, Albert, 433, boul. St-Joseph ouest, app. 11, Outremont, QC, H2V 2P3	78 11 04	
Dibaï, Nasser, 1650, avenue Cédar, Montréal, QC, H3G 1A4	78 06 11	
Dorfman, Sheldon, 5025, Sherbrooke ouest, app. 230, Montréal, QC, H4A 1S9	78 01 11	
Dorion, E.S., édifice Sun Life, app. 710-D, Montréal, QC, H3B 3V6	78 12 02	
Dorion, Robert, édifice Sun Life, app. 710-D, Montréal, QC, H3B 3V6	78 05 17	
Dufresne, Roger, 3333, ch. Queen Mary, app. 440, Montréal, QC, H3V 1A2	74 08 17	
Duquette, Pierre, 2900, Édouard-Montpetit, Montréal, QC, H3T 1J4	78 10 29	
Durand, Claude F., 3333, ch. Queen Mary, app. 430, Montréal, QC, H3V 1A2	78 10 29	
Duval, André, 3333, ch. Queen Mary, app. 440, Montréal, QC, H3V 1A2	78 05 06	
Eidinger, Martin, 3550, ch. Côte-des-Neiges, app. 240, Montréal, QC, H3H 1V4	77 01 20	
Elo, James Thomas, 1414, Drummond, app. 909, Montréal, QC, H3G 1L1	71 02 16	
Fagan, Fredrick, 1538, Sherbrooke, Montréal, QC, H3G 1L5	78 10 29	
Faith, Robert W., 1538, Sherbrooke ouest, app. 605, Montréal, QC, H3G 1L5	74 08 17	
Fiset, Jacques, 3333, ch. Reine-Marie, app. 420, Montréal, QC, H3V 1A2	77 04 03	
Fisher, Ronald, 855, Brunet, St-Laurent, Montréal, QC, H4M 1Y4	82 01 13	
Flam, David J., 4495, Sherbrooke ouest, Montréal, QC, H3Z 1E7	74 08 17	
Forest, Denis, C.P. 6209, succ. A, Montréal, QC, H3C 3T9	78 10 29	
Forget, Daniel, 12265, Grenet, app. 200, Montréal, QC, H4J 2J9	85 04 19	
Fortin, Jean-Marc, 300, boul. de la Concorde, Pont-Viau, ville de Laval, QC, J7G 2E6	74 08 17	
Franklin, Gérald, 4078, ch. Gage, Montréal, QC, H3Y 1R5	72 11 19	
Gagnon, Pierre, 415, boul. St-Joseph est, Montréal, QC, H2J 1J6	74 08 17	
Gagnon, Roger W., 1396, Ste-Catherine ouest, app. 316, Montréal, QC, H3G 1P9	78 10 29	
Galperin, Samuel, 5450, ch. Côte-des-Neiges, app. 318, Montréal, QC, H3T 1Y6	78 10 29	
Gauthier, Robert, 5450, ch. Côte-des-Neiges, app. 600, Montréal, QC, H3T 1Y6	78 05 20	
Glen-Nadeau, Brita, 3550, ch. Côte-des-Neiges, app. 350, Montréal, QC, H3H 1V4	85 11 22	
Go, Rosalinda, 1040, Atwater, Westmount, QC, H3Z 1X3	78 03 31	
Goldberg, Perry V., 4465, Sherbrooke ouest, Westmount, QC, H3Z 1E7	78 11 22	
Gravel, André-R., 9501, av. Christophe-Colomb, Montréal, QC, H2M 2E3	78 10 29	
Greenblatt, Morton Moses, 5845, ch. Côte-des-Neiges, app. 630, Montréal, QC, H3S 1Z4	82 10 02	
Griffiths, Victor Brian, 6600, route Trans-Canada, app. 802, Pointe-Claire, QC, H9R 4S2	74 08 17	
Harasymowycz, George J., 6565, boul. L'Assomption, Montréal, QC, H1T 2N2	80 10 15	
Harnott, James William, 1414, Drummond, app. 822, Montréal, QC, H3G 1W1	78 11 22	
Harvey, Robert F., 1650, av. Cédar, Denal Clinic, Montréal, QC, H3G 1A4	71 04 15	
Hélie, Pierre, C.P. 6209, succ. A, Montréal, QC, H3C 3T9	78 10 29	
Hershenfield, Earl, 4141, Sherbrooke ouest, Westmount, QC, H3Z 1B8	78 06 25	
Israelovitch, Samuel, 5885, ch. Côte-des-Neiges, app. 302, Montréal, QC, H3S 2T2	77 11 10	
Jahjah, Michel, 3535, ch. Queen Mary, app. 300, Montréal, QC, H3V 1H8	78 07 29	
Jenne, Ross E., 90, ch. Morgan, Baie-d'Urfé, QC, H9X 3A8	76 01 03	
Jones, Ronald G., 3550, ch. Côte-des-Neiges, app. 320, Montréal, QC, H3H 1V4	74 08 31	
Katz, Isaac, 3550, ch. Côte-des-Neiges, app. 490, Montréal, QC,	78 11 22	
Kennedy, Duncan-J., 6717, route Trans-Canada, Pointe-Claire, QC, H9R 1C4	74 08 17	
Kent, Léonard E., 4695, Sherbrooke ouest, Westmount, QC, H3Z 1G2	71 04 07	
Kepron, Donald, 3550, ch. Côte-des-Neiges, app. 310, Montréal, QC, H3H 1V4	79 02 25	
Kimura, Akira, 1538, Sherbrooke ouest, app. 907, Montréal, QC, H3G 1L5	74 05 31	

Professionnels non participants	Date effective de la non-participation	Date effective de la fin de la non-participation
Kleinman, Ezra, 4415, boul. Notre-Dame ouest, app. 206, Chomedey, ville de Laval, QC, H7W 1T7	74 08 17	
Kobernick, Paul, 3545, ch. Côte-des-Neiges, appartement 80, Montréal, QC, H3H 1V1	85 07 25	
Konigsberg, Sidney, 5885, ch. Côte-des-Neiges, app. 505, Montréal, QC, H3S 2T2	77 01 13	
Kopytov, Oleg S., 3535, ch. Queen Mary, app. 309, Montréal, QC, H3V 1H8	76 04 30	
Labelle, Hubert, 666, Sherbrooke ouest, 501, Montréal, QC, H3A 1E7	83 01 08	
Lachapelle, Louise, 5450, ch. Côte-des-Neiges, app. 600, Montréal, QC, H3T 1Y6	79 05 17	
Lafortune, Jean-Paul, 5704, rue Laurendeau, Montréal, QC, H4E 3W4	71 02 13	
Lafrenière, Jules, 2017, St-Hubert, Montréal, QC, H2L 3Z6	78 11 15	
Lajeunesse-Brousseau, Andrée, 454, boul. Beaconsfield, app. 4, Beaconsfield, QC, H9W 4B9	75 06 25	
Lajoie, J. Gaston, 5305, ch. Queen Mary, Montréal, QC, H3X 1T9	74 07 27	
Lalande, Jacques, 4770, de Salaberry, Montréal, QC, H4J 1H6	78 11 15	
Lamarche, Roger, 6119, avenue Monkland, Montréal, QC, H4A 1H5	74 01 13	
Lapointe, Bernard, 4956, avenue Coolbrook, Montréal, QC, H3X 2K9	78 10 29	
Laporte, J.-Octave-Lucien, 8655, rue Foucher, app. 405, Montréal, QC, H2P 2C4	75 01 08	
L'Archevêque, J.-Adolphe, 4124, avenue Van Horne, Montréal, QC, H3S 1S1	78 10 29	
Larue, Charles-Arthur, 300, boul. Graham, app. 207, Mt-Royal, QC, H3P 2C8	74 06 21	
Le, Thi Kim-Mai, 6484, Sherbrooke ouest, app. 102, Montréal, QC, H4B 1N2	81 01 08	
Ledoux, R.-Robert, 3000, montée St-Hubert, St-Hubert (Chambly) QC, J3Y 4J1	81 01 10	
Lefrançois, Guy, 2150, Crescent, Montréal, QC, H3G 2B8	75 01 04	
Legault, J. Victor, 5757, avenue Decelles, app. 336, Montréal, QC, H3S 2C3	73 12 01	
Lemay, Louis-Philippe, C.P. 6209, succ. A, Montréal, QC, H3C 3T9	78 12 22	
Lépine, Louis, 3703, avenue Dupuis, Montréal, QC, H3T 1E5	74 08 17	
Lerner, Earl, 5, avenue Valois Bay, Pointe-Claire, QC, H9S 5H3	74 08 17	
L'Espérance, Jean C., 7700, St-Denis, Montréal, QC, H3R 2E8	78 10 29	
Levitt, Harvey Lawrence, 5757, avenue Decelles, app. 3, Montréal, QC, H3S 2C3	74 08 17	
Louttit, Ronald, 4470, Sherbrooke, Westmount, QC, H3Z 1E6	78 10 29	
Macfie, Robert A., 1117, Ste-Catherine ouest, Montréal, QC, H3B 1H9	78 11 15	
Maliska, Jean, 1440, Ste-Catherine ouest, app. 600, Montréal, QC, H3G 1R8	78 10 29	
Maranda, Laurent, 233, ch. Côte-Ste-Catherine, Outremont, QC, H2V 2B2	78 10 29	
Marchand, Jacques-P., 5836, Sherbrooke ouest, Montréal, QC, H4A 1X3	78 10 29	
Masseredjian, Viken, 12089, avenue Marsan, Montréal, QC, H4J 1S9	78 11 05	
Masson, Jean-Pierre, 3710, Jarry est, Montréal, QC, H1Z 2C9	79 03 07	
Meloche, Paul-Ernest, 10160, Basile-Routhier, app. 1, Montréal, QC, H2C 2C4	78 10 29	
Mendel, Anita, 5200, Westburg, Montréal, QC, H3W 2W3	78 10 29	
Michaud, Monique, C.P. 6209, succ. A, Montréal, QC, H3C 3T9	77 05 12	
Miller, Louis, 4635, avenue Van Horne, app. 102, Montréal, QC, H3W 1H8	78 10 29	
Miller, Seymour S., 5025, Sherbrooke ouest, app. 230, Montréal, QC, H4A 1S9	74 08 17	
Miller, Stephen, 6600, route Trans-Canada, app. 803, Pointe-Claire, QC, H9R 4S2	74 08 17	
Moran, C.-Léo, 1509, Sherbrooke ouest, app. 3, Montréal, QC, H3G 1M1	79 10 03	
Moreau, Marie-Hélène, 615, avenue Bloomfield, app. 2, Outremont, QC, H2V 3S2	80 11 06	
Moscovitch, Michael S., 4141, Sherbrooke ouest, app. 350, Westmount, QC, H3Z 1B8	78 12 14	
Munro, David John, 3550, ch. Côte-des-Neiges, app. 400, Montréal, QC, H3H 1V4	73 12 07	
Muroff, Frédéric, 1414, Drummond, app. 1104, Montréal, QC, H3G 1W1	71 03 10	
Nadeau, J.-Roland, 3550, ch. Côte-des-Neiges, app. 350, Montréal, QC, H3H 1V4	74 08 17	
Oliver, Austen William, 1414, Drummond, app. 522, Montréal, QC, H3G 1W1	74 08 17	

Professionnels non participants	Date effective de la non-participation	Date effective de la fin de la non-participation
Oliver, Howard Thomas, 1414, Drummond, Montréal, QC, H3G 1W1	74 10 29	
Padveen, Jack Willie, 575, av. Decelles, app. 225, Montréal, QC, H3S 2C3	82 07 23	
Paquette, Alain, 627, Martel, Ste-Brigitte-d'Iberville, QC, J0J 1X0	85 07 15	
Payette, Martin-J., 40, rue Prieur ouest, Montréal, QC, H3L 1P8	78 12 03	
Pelletier, Georges, 2150, Crescent, Montréal, QC, H3G 2B8	75 02 10	
Pinchuk, Marvin, 4144, Sherbrooke ouest, app. 350, Westmount, QC, H3Z 1B8	77 11 18	
Poch, Lewis Neville, 1, carré Westmount, app. 346, Westmount, QC, H3Z 2P9	71 04 14	
Prosterman, Léonard, 6000, ch. Côte-des-Neiges, app. 230, Montréal, QC, H3S 1Z8	74 08 17	
Reich, Eric, 7005, ch. Kildare, app. 4, Côte-St-Luc, QC, H4W 1C1	74 08 17	
Remise, Claude, Faculté de chirurgie dentaire, C.P. 6128, succ. A, Montréal, QC, H3C 3J7	74 08 17	
Rennert, Michael D., 5165, ch. Queen Mary, app. 511, Montréal, QC, H3W 1X7	74 08 17	
Robichaud, H.-Médéric, Faculté de médecine dentaire, Université de Montréal, Montréal, QC, H3C 3J7	78 10 29	
Robinson, Wilfrid R., 3410, avenue Benny, app. 1, Montréal, QC, H4B 2R8	74 01 17	
Rosen, Harry, 3545, ch. Côte-des-Neiges, app. 107, Montréal, QC, H3H 1V1	74 02 03	
Rouleau, François, 520, Cherrier, Montréal, QC, H2L 1H3	75 05 23	
Rouleau, Pierre, 300, carré St-Louis, Montréal, QC, H2X 1A6	78 11 22	
Samis, Philip L., place Ville-Marie, app. 107, Montréal, QC, H3B 1V1		
Sanders, William, 3640, rue University, Montréal, QC, H3A 2B2	78 10 29	
Shamy, Frank E., 1414, Drummond, app. 806, Montréal, QC, H3G 1W1	74 08 17	
Shevell, Melvyn, 6000, ch. Côte-des-Neiges, app. 200, Montréal, QC, H3S 1Z8	74 04 13	
Shore, Edward, 6600, route Trans-Canada, Pointe-Claire, QC, H9R 4S2	78 10 29	
Silbert, Richard, 5858, ch. Côte-des-Neiges, app. 606, Montréal, QC, H3S 1Z1	78 09 24	
Smaill, Stanton S., 1414, Drummond, app. 1124, Montréal, QC, H3G 1W1	74 05 26	
Solomon, David, 4141, Sherbrooke ouest, app. 450, Westmount, QC, H3Z 1B8	78 11 22	
Solomon, N. Peter, 1255, rue University, Montréal, QC, H3B 3B4	78 10 29	
Stangel, Yvan, 3640, rue University, Montréal, QC, H3A 2B2	81 03 25	
Steinberg, Marvin H., 5800, boul. Cavendish, app. 303, Côte-St-Luc, QC, H4W 2T5	75 11 19	
Stutman, Martin, 4141, Sherbrooke ouest, Westmount, QC, H3Z 1B8	78 06 25	
Stutman, Peter, 3535, ch. Queen Mary, app. 301, Montréal, QC, H3V 1A8	78 10 14	
Sylvestre, Viateur, 1699, Rachel est, Montréal, QC, H2J 2K6	78 05 20	
Taylor, Donald, 4495, Sherbrooke ouest, Westmount, QC	79 10 13	
Tellier, Yves, 3333, ch. Queen Mary, app. 490, Montréal, QC, H3V 1A2	78 11 01	
Tornow, R. Alexander, 3535, ch. Queen Mary, app. 36, Montréal, QC, H3V 1H8	80 06 21	
Turgeon, Jean, Fac. méd. dentaire, C.P. 6209, succ. A, Montréal, QC, H3C 3T0	77 03 05	
Turgeon, Pierre, 8500, boul. Henri-Bourassa, Charlesbourg, QC, G1G 5X1	84 10 27	
Turkewicz, Jack M., C.P. 6209, succ. A, Montréal, QC, H3C 3T9	82 03 10	
Vachon, Claude, 1464, Crescent, Montréal, QC, H3G 2B6	74 08 17	
Vaillancourt, Alain, 729, Boisy, St-Lambert (Chambly), QC, J4R 1K1	78 11 04	
Valiquette, Jacques, 3746, ch. Côte-des-Neiges, Montréal, QC	79 01 05	
Van Becelaere J.R., 5450, ch. Côte-des-Neiges, app. 517, Montréal, QC	78 03 18	
Vennerie, Carlo, 1987, boul. Rosemont, Montréal, QC, H2G 1S9	83 12 28	
Vinet, Luc, 807, boul. St-Joseph est, Montréal, QC, H2J 1K5	74 05 03	
Wainberg, Allen, 5845, ch. Côte-des-Neiges, app. 300, Montréal, QC, H3S 1Z4	75 02 15	
Weinstock, Melvyn, 1650, avenue Cedar, bureau Dental, Montréal, QC, H3G 1A4	78 11 15	
Werbitt, Marvin, 4141, rue Sherbrooke ouest, Westmount, QC, H3Z 1B8	78 06 25	
Yelle, Robert, 1760, Prieur est, Montréal, QC, H2C 1M6	83 12 28	

Professionnels non participants	Date effective de la non-participation	Date effective de la fin de la non-participation
Yergeau, Jean G., C.P. 6209, succ. A, Montréal, QC, H3C 3T9	78 11 04	
Yoo, Bong Sung, 6955, boulevard Taschereau, Brossard, QC, J4Z 1A7	77 10 29	
Zilio, Daniel, 10335, J.-J.-Gagnier, Montréal, QC, H2B 3A1	84 10 27	
<i>Région de Québec</i>		
Beaulieu, Marcel, 3003, place Dompierre, app. 2, Ste-Foy, QC	78 01 04	
Bernard, Christian, Université Laval, QC, G1K 7P4	77 09 29	
Bernier, Louis, 1575, chemin St-Louis, Sillery, QC, G1S 1G4	75 12 30	
Boucher, Marc, 1000, chemin Ste-Foy, app. 302, Québec, QC, G1S 1L6	71 01 31	
Cloutier, Gilles, 2835, ch. Gomin, Ste-Foy, QC, G1V 2K1	78 10 29	
Dion, Majella, 1575, ch. St-Louis, Sillery, QC, G1S 1G4	74 08 17	
Fournier, André, Univ. Laval, Méd. dent., Ste-Foy, QC, G1K 7P4	78 12 20	
Gaucher, Hubert, École de médecine dentaire, Ste-Foy, QC, G1K 7P4	78 04 29	
Giguère, J.-C., 1575, chemin St-Louis, Sillery, QC, G1S 1G4	78 04 29	
Jean, Paul, 2395, chemin St-Louis, Sillery, QC, G1T 1R5	79 03 08	
Massicotte, Gérard, 1575, chemin St-Louis, Sillery, QC, G1S 1G4	74 08 17	
McGibbon, D.P., 990, avenue des Érables, app. 2, Québec, QC, G1R 2M7	74 06 09	
Proulx, Marcel, École de médecine dentaire, Université Laval, QC	77 06 30	
Roy, Serge, École de médecine dentaire, Université Laval, QC	78 11 22	
Samson, Jacques, 914, des Érables, Québec, QC, G1R 2M5	78 10 29	
Simard, Amando, 1179, avenue des Érables, Québec, QC, G1R 2N4	74 05 26	
Tardif, Normand, 678, Le Cavalier, Ste-Foy, QC, G1K 7P4	78 04 29	
<i>Région du Nord-Ouest</i>		
Bellehumeur, Claude, 10, McQuaig est, Rouyn, QC, J9X 3B4	74 04 11	
<i>Région de l'Outaouais</i>		
Fortier, Robert-A., 22, St-Malo, Aylmer, QC, J9J 1J7	81 02 05	
Lafontaine, Jean-Guy, 28, Poitiers, Touraine, QC, J8T 4K3	76 07 21	
Légaré, Pierre-B., 209, boul. Gamelin, Hull, QC, J8Y 1W2	80 01 04	
Marcil, André, 15, boul. Gamelin, Hull, QC, J8Y 6N5	79 12 28	
Proulx, Jacques, 214, boul. St-Joseph, Hull, QC, J8Y 3X4	71 05 05	
<i>Région du Saguenay</i>		
Bergeron, Yvon, 58, Racine ouest, Chicoutimi, QC, G7J 1E2	74 08 17	
Laplante, Yves, 58, Racine ouest, Chicoutimi, QC, G7J 1E5	77 02 18	
Tremblay, Victor, 207, Racine est, app. 405, Chicoutimi, QC	79 01 09	
<i>Région de Trois-Rivières</i>		
Dontigny, Vincent, 1350, rue Royale, app. 803, Trois-Rivières, QC, G9A 4J4	74 08 17	
Perron, Jean-Pierre, 157, Désilets, Trois-Rivières, QC, G9A 3G3	81 07 20	
<i>Région des Cantons de l'Est</i>		
Boudreau, Gérard, 142, King est, Sherbrooke, QC, J1G 1A4	78 03 19	
Cassar, Jean, 2075, Vermont, Sherbrooke, QC, J1J 1G9	81 07 10	
Lemay, Jules E. Jr, 1855, boul. Portland, Sherbrooke, QC	74 08 17	
Masella, Roger P., 1855, boul. Portland, Sherbrooke, QC, J1J 3B7	77 09 04	

Professionnels non participants	Date effective de la non-participation	Date effective de la fin de la non-participation
Pharmaciens		
<i>Région de Montréal</i>		
Francoeur, Jacques, 167, cr. Spring Grove, Outremont, QC, H2V 3J4	73 03 15	
Martineau, Jules, 2632, Jean-Talon est, Montréal, QC, H2A 1V3	81 06 13	
<i>Région de Québec</i>		
Bouchard, Joachim, 828, St-Édouard, C.P. 280, St-Urbain, QC, J0Z 4H0	80 07 05	
43985		

Renseignements sur les compagnies — Loi concernant les

Reprise d'existence — Avis de

L'inspecteur général des institutions financières, en vertu des pouvoirs délégués par le ministre des Finances, donne avis qu'il a délivré un certificat de reprise d'existence à chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de délivrance du certificat	Dispositions particulières
1286-7750 LES AGENCES TUCKER LTÉE	1985 11 14	aucune
1281-5312 CLUB RALYAMY	1985 11 12	aucune
1480-7739 LES PLACEMENTS L.G.S. INC.	1985 11 05	aucune

431

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

Société d'habitation du Québec — Loi sur la

Office municipal d'habitation de Cadillac

Avis est donné qu'en vertu de l'article 57 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (L.R.Q., c. S-8), le lieutenant-gouverneur a délivré à l'Office municipal d'habitation de Cadillac, sous le grand sceau de la province, des lettres patentes supplémentaires, en date

du 26 septembre 1985, modifiant les règles qui le régissent pour l'exercice de ses pouvoirs et la désignation de ses membres.

43987

Société d'habitation du Québec
Le secrétaire,
JEAN-LUC LESAGE, *avocat*

Office municipal d'habitation de Neuville

Avis est donné qu'en vertu de l'article 57 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (L.R.Q., c. S-8), le lieutenant-gouverneur a délivré, sous le grand sceau de la province, des lettres patentes, en date du 26 septembre 1985, constituant en corporation sans but lucratif: monsieur Paul-Eugène Drolet, fonctionnaire, 557, route 138, Neuville; monsieur Maurice Béland, rentier, 797, route 138, Neuville; monsieur Jean Rouillard, rentier, 863, boulevard Vauquelin, Neuville, pour les fins suivantes: acquérir, construire et administrer des immeubles d'habitation pour personnes ou familles à faible revenu ou à revenu modique. Le siège social de la corporation est situé dans les limites du territoire de la municipalité de Neuville dans le district judiciaire de Québec.

Société d'habitation du Québec
Le secrétaire,
JEAN-LUC LESAGE, *avocat*

43988

Office municipal d'habitation de Saint-Constant

Avis est donné qu'en vertu de l'article 57 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (L.R.Q., c. S-8), le lieutenant-gouverneur a délivré, sous le grand sceau de la province, des lettres patentes, en date du 26 septembre 1985, constituant en corporation sans but lucratif: madame Lise Charbonneau, 122, rue Saint-Jacques, Saint-Constant; monsieur Lévis Saint-Pierre, 26, rue Saint-Régis, Saint-Constant; monsieur Camil Beauvais, 10, rue de l'Église, Saint-Constant, pour les fins suivantes: acquérir, construire et administrer des immeubles d'habitation pour personnes ou familles à faible revenu ou à revenu modique. Le siège social de la corporation est situé dans les limites du territoire de la municipalité de Saint-Constant dans le district judiciaire de Montréal.

Société d'habitation du Québec
Le secrétaire,
JEAN-LUC LESAGE, *avocat*

43989

Office municipal d'habitation de Saint-Cuthbert

Avis est donné qu'en vertu de l'article 57 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (L.R.Q., c. S-8), le lieutenant-gouverneur a délivré, sous le grand sceau de la province, des lettres patentes, en date du 26 septembre 1985, constituant en corporation sans but lucratif: monsieur Yves Fafard, cultivateur, 1821, côte Joly,

Saint-Cuthbert; monsieur Normand Robillard, journalier, 861, rang Sud Riv. Chicot, Saint-Cuthbert; monsieur Ubald Grégoire, journalier, 1202, rang Sud Riv. Chicot, Saint-Cuthbert, pour les fins suivantes: acquérir, construire et administrer des immeubles d'habitation pour personnes ou familles à faible revenu ou à revenu modique. Le siège social de la corporation est situé dans les limites du territoire de la municipalité de Saint-Cuthbert dans le district judiciaire de Joliette.

Société d'habitation du Québec
Le secrétaire,
JEAN-LUC LESAGE, *avocat*

43990

Office municipal d'habitation de Saint-Gabriel (Rimouski)

Avis est donné qu'en vertu de l'article 57 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (L.R.Q., c. S-8), le lieutenant-gouverneur a délivré, sous le grand sceau de la province, des lettres patentes, en date du 26 septembre 1985, constituant en corporation sans but lucratif: madame Francine Brochu, 158, rue Principale, Saint-Gabriel; monsieur Louis Dupéré, 140, rue Principale, Saint-Gabriel; monsieur Daniel Plante, 156, rue Principale, Saint-Gabriel, pour les fins suivantes: acquérir, construire et administrer des immeubles d'habitation pour personnes ou familles à faible revenu ou à revenu modique. Le siège social de la corporation est situé dans les limites du territoire de la municipalité de Saint-Gabriel dans le district judiciaire de Rimouski.

Société d'habitation du Québec
Le secrétaire,
JEAN-LUC LESAGE, *avocat*

43991

Office municipal d'habitation de Saint-Nérée

Avis est donné qu'en vertu de l'article 57 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (L.R.Q., c. S-8), le lieutenant-gouverneur a délivré, sous le grand sceau de la province, des lettres patentes, en date du 16 octobre 1985, constituant en corporation sans but lucratif: monsieur Claude Lamontagne, contrôleur, 935, rang 5 Est, Saint-Nérée; monsieur Marcel Bernard, chauffeur, 790, rang 3, Saint-Nérée; monsieur Gérard Bouchard, cultivateur, 505, rang 4 Ouest, Saint-Nérée; pour les fins suivantes: acquérir, construire et administrer des immeubles d'habitation pour personnes ou familles à faible revenu ou à revenu modique. Le siège social de la corporation est situé dans les limites du territoire de

la municipalité de Saint-Nérée, district judiciaire de Montmagny.

Société d'habitation du Québec

Le secrétaire,

44050

JEAN-LUC LESAGE, *avocat*

Office municipal d'habitation de Sainte-Sophie

Avis est donné qu'en vertu de l'article 57 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (L.R.Q., c. S-8), le lieutenant-gouverneur a délivré, sous le grand sceau de la province, des lettres patentes, en date du 16 octobre 1985, constituant en corporation sans but lucratif: monsieur Yvon Tessier, 340, Bélair, Sainte-Sophie; monsieur Fernand Ouellette, 440, rue Hale, New-Glasgow; monsieur Guy Gordon, 520, rue Louise, Sainte-Sophie; pour les fins suivantes: acquérir, construire et administrer des immeubles d'habitation pour personnes ou familles à faible revenu ou à revenu modique. Le siège social de la corporation est situé dans les limites du territoire de la municipalité de Sainte-Sophie, district judiciaire de Terrebonne.

Société d'habitation du Québec

Le secrétaire,

44051

JEAN-LUC LESAGE, *avocat*

Office municipal d'habitation de Saint-Télesphore

Avis est donné qu'en vertu de l'article 57 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (L.R.Q., c. S-8), le lieutenant-gouverneur a délivré, sous le grand sceau de la province, des lettres patentes, en date du 26 septembre 1985, constituant en corporation sans but lucratif: monsieur Robert Bourgon, commerçant, 1541, route 340, Saint-Télesphore; monsieur Léo Gauthier, menuisier, 385, montée Cross, Saint-Télesphore; monsieur Marcel Descent, directeur général, 900, route 340, Saint-Télesphore, pour les fins suivantes: acquérir, construire et administrer des immeubles d'habitation pour personnes ou familles à faible revenu ou à revenu modique. Le siège social de la corporation est situé dans les limites du territoire de la municipalité de Saint-Télesphore dans le district judiciaire de Beauharnois.

Société d'habitation du Québec

Le secrétaire,

43992

JEAN-LUC LESAGE, *avocat*

Ventes par shérif

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que les terres et héritages sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs mentionnés plus bas.

Bonaventure

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Bonaventure

Nos 105-18-000006-857

100-05-000184-850

LA CAISSE POPULAIRE DE STE-ANGÈLE, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Sainte-Angèle-de-Mérici dans le district de Rimouski, partie demanderesse, contre JEAN-YVES ROSS, homme d'affaires, résidant et domicilié à Sainte-Angèle-de-Mérici dans le district de Rimouski, partie défenderesse, et DAME FRANCINE RIOUX, Sainte-Angèle-de-Mérici, district de Rimouski, mis en cause, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Bonaventure, no 1, New-Carlisle, mis en cause.

« Un immeuble situé à New-Richmond, connu et désigné comme étant le lot quarante-deux de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent douze (112-42) du cadastre officiel pour le Premier Rang nord-ouest du canton de New-Richmond, avec bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances, maintenant désigné comme étant le lot quarante-deux, subdivision officielle du lot originaire cent douze (112-42) du cadastre officiel révisé du Premier Rang Nord-Ouest dudit canton. »

La mise à prix est fixée à 8 213,88 \$ pour le lot 112-42, soit 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle que l'adjudicataire devra verser au shérif de Bonaventure, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de New-Carlisle, district de Bonaventure, le QUATORZIÈME jour de JANVIER 1986 à DIX heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
ANTONIN LEBRASSEUR

Bureau du shérif

Cour supérieure

New-Carlisle, le 21 novembre 1985

44065

Chicoutimi*Fieri Facias*

Canada — Province de Québec
 Cour supérieure — District de Chicoutimi
 No 150-18-000014-857

LA BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Montréal, et une succursale au 432, rue Racine Est, Chicoutimi, demanderesse, contre RICHARD BOIVIN, résidant et domicilié au 1104, boulevard Tadoussac, Chicoutimi, et YVON DELWAIDE, ès qualités de syndic à la faillite de Boivin & Fils Auto (1978) Inc., ayant un bureau au 110, rue Racine Est, Chicoutimi, défenseurs, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Chicoutimi, 326, des Saguenéens, Chicoutimi, mis en cause.

« a) D'une partie du lot numéro trois cent trente-cinq (ptie lot 335) au cadastre officiel de la ville de Chicoutimi et bornée à l'ouest à l'avenue Sainte-Anne, au nord à une partie du lot numéro trois cent trente-cinq (335) propriété de Boivin & Fils Auto (1978) Inc., à l'est une partie du lot numéro trois cent trente-quatre (334) propriété de Boivin & Fils Auto (1978) Inc., et au sud à la partie du lot numéro trois cent trente-huit (338) ci-après décrite: »

b) D'une partie du lot trois cent trente-huit (ptie lot 338) au cadastre officiel de la ville de Chicoutimi et bornée à l'ouest à l'avenue Sainte-Anne, au nord au terrain ci-dessus décrit, à l'est et au sud au terrain de Boivin & Fils Auto (1978) Inc.

Sans bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Un terrain ou emplacement connu et désigné comme étant formé d'une partie du lot originaire trois cent trente-quatre (334 ptie) au cadastre officiel de la ville de Chicoutimi, mesurant environ vingt-trois pieds (23 pi) de largeur de l'est à l'ouest par environ quatre-vingts pieds (80 pi) de profondeur du sud au nord, et compris dans les bornes suivantes: vers le nord, au terrain de Xavier Savard ou représentants, vers l'est au terrain de Édouard Blackburn ou représentants et vers l'ouest par le terrain de Godefroi Tremblay ou représentants, sans bâtisse mais avec circonstances et dépendances. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au shérif lors de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances, est fixé à 6 448,00 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur comparatif établi pour ce rôle.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Chicoutimi, au 326, des Saguenéens, Chicoutimi, le NEUVIÈME jour de JANVIER 1986 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
 JEAN-CLAUDE BASQUE,

Bureau du shérif
 Cour supérieure
 Chicoutimi, le 8 novembre 1985

43972

Fieri Facias

Canada — Province de Québec
 Cour supérieure — District de Chicoutimi
 No 150-18-000019-856

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légalement constituée résultant de la fusion et continuant depuis le 1^{er} novembre 1979, La Banque Canadienne Nationale et la Banque Provinciale du Canada (Loi sur les banques, S.R.C., 1979, c. B-1 a. 100), ayant son siège social au 600, de La Gauchetière, ville et district de Montréal, et un bureau au 100, boulevard Harvey Est, ville de Jonquière, district de Chicoutimi, demanderesse, contre MICHEL POIRIER, domicilié et résidant au 93, rue Saint-Paul, ville et district de Québec, et RENÉ LAROUCHE, domicilié et résidant au 89, rue Gauthier, ville de Larouche, district d'Alma, défenseurs.

« Un emplacement connu et désigné comme formant partie du lot originaire numéro cinquante-cinq (ptie du lot no 55) dans le rang Quatre (rg IV) aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du canton de Kénogami, partant d'un point situé à l'intersection de la rue Gauthier, à l'endroit où se trouve une tige de métal située entre un hydrant et un poteau de lignes électriques, formant un angle intérieur de quatre-vingts degrés cinquante-deux minutes et quatorze secondes (80°52'14'') se dirigeant vers l'ouest sur une distance de cent treize pieds et soixante-treize centièmes (113,73 pi), formant un angle extérieur de soixante-seize degrés, dix-huit minutes et quarante-sept secondes et cinq dixièmes (76°18'47,5''), de là, se dirigeant vers le sud-est sur une distance de quatre-vingt-quinze pieds et quarante-huit centièmes (95,48 pi), formant un angle intérieur de soixante-quinze degrés, vingt-sept minutes et quatorze secondes et six dixièmes (75°27'14,6''), de là se dirigeant vers l'ouest sur une distance de quatre-vingt-trois pieds et vingt-sept centièmes (83,27 pi) formant un angle intérieur de quatre-vingt-dix degrés vingt-quatre minutes trente-deux secondes et huit dixièmes (90°24'32,8''), de là, se dirigeant vers le nord sur une distance de cent soixante-quatre pieds et dix-neuf centièmes (164,19 pi), formant un angle intérieur de quatre-vingt-dix-neuf degrés quaranté-trois minutes

vingt-six secondes et cinq dixièmes (99°43'26,5''), de là, se dirigeant vers le nord-est sur une distance de soixante-seize pieds et trente-huit centièmes (73,38 pi), formant un angle intérieur de deux cent soixante et un degrés cinquante minutes cinquante et une secondes et cinq dixièmes (261°50'51,5''), de là, se dirigeant vers le nord sur une distance de dix-neuf pieds et quarante-cinq centièmes (19,45 pi), formant un angle intérieur de quatre-vingt-dix-sept degrés six minutes vingt-trois secondes et huit dixièmes (97°6'23,8''), de là, se dirigeant vers le nord-est sur une distance de quatre-vingts pieds et quarante-neuf centièmes (80,49 pi), formant un angle intérieur de quatre-vingt-dix degrés cinquante-quatre minutes quatre secondes et trois dixièmes (90°54'4,3''), de là, se dirigeant vers le sud-est le long de la rue Gauthier pour revenir au point de départ, borné comme suit: dans une ligne est de la rue Gauthier, dans une autre ligne est et dans une ligne sud par une partie dudit lot appartenant à monsieur Laurent Dorval, dans une autre ligne sud par une partie résiduelle dudit lot, dans une autre ligne ouest par une partie résiduelle dudit lot, dans une autre ligne nord par une partie dudit lot appartenant à monsieur Réal Émond et dans une autre ligne nord par une partie dudit lot appartenant à monsieur Maurice Lavoie; avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au shérif lors de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances, est fixé à 12 094,75 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur comparatif établi pour ce rôle.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Chicoutimi, 326, des Saguenéens, Chicoutimi, le NEUVIÈME jour de JANVIER 1986 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
JEAN-CLAUDE BASQUE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Chicoutimi, le 8 novembre 1985 43973

Frontenac

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Frontenac
No 350-05-000299-840 (Beauce)
S. 235-18-000002-851

LA CAISSE D'ÉTABLISSEMENT DE LA CHAUDIÈRE, corporation légalement constituée en vertu de

la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social au 3500, 6^e Avenue, Saint-Georges-Ouest, district de Beauce, G5Y 5C7, partie demanderesse, contre ONIL JEAN, faisant affaires sous la raison sociale de Brasserie Agadou Enr., 630, Jacques-Cartier, Disraeli, district de Frontenac, G0N 1E0, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Wolfe, rue Principale, Ham-Sud, comté de Wolfe, JOB 3J0, mis en cause.

« Un emplacement connu comme faisant partie du lot numéro six (ptie 6) du village de Disraeli, aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Garthby, mesurant soixante-dix pieds (70 pi) de largeur par toute la profondeur dudit lot numéro six, borné en front par la Deuxième Avenue; d'un côté, au sud-est, par le lot numéro neuf; en arrière par le lot numéro cinq, et de l'autre côté par le résidu dudit lot numéro six appartenant à Ernest Roy ou représentants; le tout, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à vingt-trois mille cinq cent quatre-vingt-dix-huit dollars et soixante-quinze cents (23 598,75 \$), soit vingt-cinq pour cent (25 %) de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, montant que l'adjudicataire devra verser au shérif du district de Frontenac, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Wolfe, rue Principale, Ham-Sud, le HUITIÈME jour de JANVIER 1986 à DIX heures.

Le shérif,
CLAUDE RANCOURT

Bureau du shérif
Cour supérieure
Thetford-Mines, le 15 novembre 1985 44025

Hull

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Hull
No 550-05-000158-83

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Montréal, étant aux droits de la Banque Canadienne Nationale et de la Banque Provinciale du Canada, par la fusion de ces deux dernières, telle qu'approuvée par le gouverneur en conseil en date du 1^{er} novembre 1979,

suivant arrêté 1979-2921, le tout en conformité de la Loi sur les banques, partie demanderesse, contre-NAPOLEON GRAVELINE, domicilié et résidant à R.R. no 2, chemin Pink, Aylmer, province de Québec, et DAME BERNADETTE QUESNEL, domiciliée et résidant à R.R. no 2, chemin Pink, Aylmer, province de Québec, parties défenderesses.

« Un immeuble situé en la ville d'Aylmer (secteur Lucerne), province de Québec, comté de Gatineau, connu et désigné comme suit:

1. Partie du lot seize D (ptie 16D), rang Quatre (rg IV), aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Hull, ledit emplacement plus particulièrement décrit et borné comme suit: à l'ouest par le chemin Vanier et mesurant deux cent dix pieds (210 pi), au sud par une autre partie dudit lot 16D, telle que décrite aux termes d'un acte de vente consenti par John Routliffe audit Jean Napoléon Graveline, reçu devant le notaire soussigné, le 18 mai 1973, sous le numéro 11456 de ses minutes, dont copie enregistrée au bureau de la division d'enregistrement de Gatineau, le 30 mai 1973, sous le numéro 109-591 et mesurant huit cent quarante pieds (840 pi), à l'est par une autre partie dudit lot 16D, propriété de John Routliffe ou représentants et mesurant deux cent dix pieds (210 pi), et au nord par une autre partie dudit lot 16D, propriété de John Routliffe ou représentants et mesurant huit cent quarante pieds (840 pi).

2. Partie du lot seize D (ptie 16D), rang Quatre (rg IV), aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Hull, ledit emplacement plus particulièrement décrit et borné comme suit: à l'ouest par le chemin Vanier et mesurant cent cinq pieds (105 pi), au sud par une autre partie du lot 16D, telle que décrite aux termes d'un acte de vente consenti par John Routliffe audit Jean Napoléon Graveline, reçu devant Charles Munn, notaire, le 29 juillet 1975, sous le numéro 13363 de ses minutes, dont copie enregistrée au bureau de la division d'enregistrement de Gatineau, le 8 août 1975, sous le numéro 130-403, et mesurant huit cent quarante pieds (840 pi), à l'est par une autre partie dudit lot 16D, propriété de John Routliffe, ou représentants et mesurant cent cinq pieds (105 pi), et au nord par une autre partie dudit lot 16D, également propriété de John Routliffe ou représentants et mesurant huit cent quarante pieds (840 pi).

Lesdits biens immobiliers étant la propriété de la partie défenderesse, Napoléon Graveline ».

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication est de trois mille sept cent trente dollars et soixante-trois centins (3 730,63 \$). Ce montant minimum fixé par le shérif est égal à vingt-cinq pour cent (25 %) de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre

des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale. Ce montant devra être payé, soit en argent, soit par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances et au moment de l'adjudication.

Pour être vendus en bloc au bureau d'enregistrement de la division de Gatineau, 266, rue Notre-Dame, Maniwaki, le VINGT-DEUXIEME jour de JANVIER 1986 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
LISE LEBLANC

Bureau du shérif
Cour supérieure
Hull, le 21 novembre 1985

44026

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Pontiac
No 555-05-000031-833

L'OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC, corporation régie par la Loi sur le crédit agricole, ayant son siège social au 1020, route de l'Église, ville de Sainte-Foy, district de Québec, G1V 4P2, ès qualités de mandataire de la Banque de Montréal, corporation légalement constituée, ayant son siège social en la ville de Montréal, partie demanderesse, contre CURD HOS, domicilié et résidant à R.R. no 1, Wilson Line, Quyon, district de Pontiac, partie défenderesse.

« Toutes les parcelles ou étendues de terrain s'étendant et situées dans le canton de Mansfield dans le comté de Pontiac et la province de Québec, connues et désignées comme étant:

Premièrement: Toute la partie du lot numéro trente (ptie 30) dans le Deuxième Rang (rg II), propriété de Curd Hos, s'étendant au nord-est de la route croisant ledit lot numéro trente (30) en direction est-ouest, cette partie étant bornée comme suit: au sud-ouest par ladite route, au nord-ouest par le lot numéro trente et un (31) dans le Deuxième Rang, au nord-est par le lot numéro trente (30) dans le Troisième Rang et au sud-est par une partie du lot numéro vingt-neuf (ptie 29) dans le Deuxième Rang.

Deuxièmement: Tous les droits, titres et intérêts de l'emprunteur sur une partie dudit lot numéro trente (ptie 30) dans le Deuxième Rang (rg II), propriété de Curd Hos, s'étendant au sud-ouest de ladite route, cette partie dudit lot mesurant quarante pieds (40 pi) de largeur du nord-ouest au sud-est sur toute la profondeur existant entre ladite route et la rivière des Outaouais du nord-est au sud-ouest et étant bornée comme suit: au nord-est par la route, au sud-est par une partie du lot

numéro vingt-neuf (ptie 29), au sud-ouest par la rivière des Outaouais et au nord-ouest par une autre partie dudit lot numéro trente.

Troisièmement: La partie du lot numéro trente et un (ptie 31-1) dans le Troisième Rang (rg III), propriété de Curd Hos, étant l'entièreté dudit lot numéro 31-1 s'étendant au sud-ouest de la nouvelle autoroute 148 et étant bornée comme suit: au nord-est par la nouvelle autoroute 148, au sud-est par une partie du lot trente dans ledit Troisième Rang, au sud-ouest par le lot numéro trente et un dans le Deuxième Rang et au nord-ouest par une partie du lot numéro trente-deux dans le Troisième Rang.

Quatrièmement: La partie du lot numéro trente-deux (ptie 32) dans ledit Troisième Rang (rg III), propriété de Curd Hos, s'étendant au nord-est de la nouvelle autoroute 148 et étant bornée comme suit: au sud-ouest par la nouvelle autoroute 148, au nord-ouest par une partie du lot numéro trente-trois (ptie 33) dans ledit Troisième Rang, au nord-est par le lot numéro trente-deux dans le Quatrième Rang et au sud-est par le lot numéro trente et un-deux (31-2) dans ledit Troisième Rang.

Cinquièmement: La partie du lot numéro trente-deux (ptie 32) dans ledit Troisième Rang (rg III), propriété de Curd Hos, s'étendant au sud-ouest de la nouvelle autoroute 148 et étant bornée comme suit: au nord-ouest par une partie du lot numéro trente-trois (ptie 33), au sud-ouest par le lot numéro trente-deux (32) dans le Deuxième Rang, au sud-est par le lot numéro trente et un-un (31-1) et au nord-est en partie par la nouvelle autoroute 148 et en partie par des parties dudit lot trente-deux appartenant à Amable Chevalier, Charles Morrisson *et al.* ou à leurs représentants.

Sixièmement: La partie du lot numéro trente-cinq (ptie 35) dans le Troisième Rang (rg III), propriété de Curd Hos, étant bornée comme suit: au nord-ouest par une partie du lot numéro trente-six (ptie 36) dans ledit Troisième Rang (rg III), au nord-est par le lot numéro trente-cinq (35) dans le Quatrième Rang (rg IV), au sud-est par une partie du lot numéro trente-quatre (ptie 34) dans ledit Troisième Rang et au sud-ouest en partie par la nouvelle autoroute 148 et en partie par deux autres parties dudit lot numéro trente-cinq vendu à Gordon Johnson et Marcel Falardeau, ou à leurs représentants, selon les actes enregistrés sous les numéros 76083 et 92400.

Septièmement: La partie dudit lot numéro trente-cinq (ptie 35) dans le Troisième Rang, propriété de Curd Hos, s'étendant au sud-ouest de la nouvelle autoroute 148 et étant bornée comme suit: au nord-est par la nouvelle autoroute 148, au sud-est par la route située entre le lot numéro trente-cinq et le lot numéro trente-

quatre dans ledit Troisième Rang, au sud-ouest par le lot numéro trente-cinq dans le Deuxième Rang et au nord-ouest par une partie du lot numéro trente-six (ptie 36) dans ledit Troisième Rang.

Huitièmement: La partie du lot numéro trente-six (ptie 36), dans ledit Troisième Rang, propriété de Curd Hos, s'étendant au nord-est de la nouvelle autoroute 148 et étant bornée comme suit: au sud-ouest par la nouvelle autoroute 148, au nord-ouest par une partie du lot numéro trente-sept (ptie 37) dans ledit Troisième Rang, au nord-est par le lot numéro trente-six (36) dans le Quatrième Rang et au sud-est par une partie du lot numéro trente-cinq (ptie 35) dans ledit Troisième Rang.

Neuvièmement: La partie dudit lot numéro trente-six (ptie 36), dans ledit Troisième Rang, propriété de Curd Hos, s'étendant au sud-ouest de la nouvelle autoroute 148 et étant bornée comme suit: au nord-est par la nouvelle autoroute 148, au nord-ouest par une partie du lot numéro trente-sept (ptie 37) dans ledit Troisième Rang, au sud-ouest par le lot numéro trente-six (ptie 36) dans le Deuxième Rang et au sud-est par une partie du lot numéro trente-cinq (ptie 35) dans ledit Troisième Rang.

Le tout contenant quatre cent quarante-neuf acres de terrain (449 ac) plus ou moins. Avec les bâtiments qui s'y trouvent et toutes les circonstances et dépendances qui s'y rattachent.

Lesdits meubles étant la propriété de Curd Hos ».

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication est de trente-huit mille deux cent cinquante-neuf dollars (38 259,00 \$). Ce montant minimum fixé par le shérif est égal à vingt-cinq pour cent (25 %) de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale. Ce montant devra être payé, soit en argent, soit par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances et au moment de l'adjudication.

Pour être vendus en bloc au bureau d'enregistrement de la division de Pontiac, palais de justice, rue John, Campbell's-Bay, QC, le VINGT ET UNIÈME jour de JANVIER 1986 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
LISE LEBLANC

Bureau du shérif
Cour supérieure
Campbell's-Bay, le 21 novembre 1985

44070

Iberville

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
 Cour supérieure — District d'Iberville
 Nos 755-05-326-841
 755-18-28-853

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 199, Richelieu, Saint-Jean-sur-Richelieu, district d'Iberville, partie demanderesse, contre ST-JEAN-AUTOMOBILE (1978) INC. corporation légalement constituée, ayant un bureau au 143, Mercier, Saint-Jean-sur-Richelieu, district d'Iberville, et PIÈCES D'AUTOS IMPORT MARTIN & ASSOCIÉS INC., corporation légalement constituée, ayant un bureau au 143, Mercier, Saint-Jean-sur-Richelieu, district d'Iberville, et MADELEINE TURCOTTE RAYMOND, résidant au 139, rue Mercier, Saint-Jean-sur-Richelieu, district d'Iberville, partie défenderesse.

« 1. Un emplacement composé des lots numéros cinq cent trente-cinq et cinq cent trente-six (535 et 536) du cadastre officiel de la ville de Saint-Jean et d'une partie du lot numéro cinq cent trente-sept (ptie 537) dudit cadastre, contenant environ soixante-trois pieds et un tiers de largeur, du sud au nord, sur environ cent vingt-trois pieds de profondeur, mesures anglaises, et bornée au sud et à l'ouest par le résidu dudit lot, au nord par ledit lot no 536 et à l'est par le lot no 534 dudit cadastre; avec bâtisses portant les nos 135, 135a, 137, 139, 141 et 143 de la rue Mercier.

2. Un immeuble avec bâtisses sis au numéro neuf de la rue Frontenac, Saint-Jean-sur-Richelieu, composé de la partie est du lot numéro cent dix-sept (ptie 117) du cadastre officiel de la ville de Saint-Jean, contenant soixante-dix pieds anglais de largeur sur cent vingt pieds de profondeur, mesures françaises, le tout plus ou moins, bornée au sud par la rue Frontenac, à l'est par le lot numéro cent seize dudit cadastre, au nord par le lot numéro cent seize A dudit cadastre et à l'ouest par le résidu dudit lot cent dix-sept. Avec les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes pouvant s'y rattacher, notamment celle résultant de l'acte enregistré à Saint-Jean-sur-Richelieu, sous le numéro 56035. »

Évaluation municipale: lot no 1: 181 600,00 \$, lot no 2: 200 100,00 \$

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser audit shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication, est fixé à 25 % de l'évaluation, soit lot no 1: 48 124,00 \$ et lot no 2: 53 026,50 \$, compte tenu du facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité

municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Saint-Jean, 320, Séminaire, Saint-Jean, QC, le NEUVIÈME jour de JANVIER 1986 à DIX heures.

Le shérif,
 SERGE HÉBERT

Bureau du shérif
 Cour supérieure
 Saint-Jean-sur-Richelieu, le 12 novembre 1985 43974

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
 Cour supérieure — District d'Iberville
 Nos 755-05-142-859
 755-18-29-851

BANQUE ROYALE DU CANADA, partie demanderesse, contre LÉO MONIQUI, 480, boulevard Saint-Luc, Saint-Luc, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR du bureau d'enregistrement de Saint-Jean, mis en cause.

« Un emplacement situé en la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu et ayant front sur la rue Deschênes, connu et désigné comme étant composé des lots numéros quatre-vingt-neuf et quatre-vingt-dix de la subdivision officielle du lot originaire numéro quarante-sept (nos 47-89 et 47-90) tous deux du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Jean, mesurant chacun de cesdits lots, soixante-treize pieds (73 pi) de largeur par quatre-vingt-dix-sept pieds et cinq dixièmes de pied (97,5 pi) de profondeur, le tout mesures anglaises; avec bâtisses y érigées, circonstances et dépendances dont une maison portant le numéro d'immeuble 17, rue Deschênes, Saint-Jean-sur-Richelieu; ainsi que le tout se trouve actuellement, avec les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble, sans exception ni réserve de la part de l'emprunteur et sujet notamment à une servitude consentie en faveur de Sa Majesté représentant le ministère des Transports et ayant trait aux opérations de l'aéroport de Saint-Jean-sur-Richelieu, tel qu'il appert d'un acte enregistré à Saint-Jean sous le numéro 112451. »

Évaluation municipale: 50 000,00 \$

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser audit shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication, est fixé à 25 % de l'évaluation, soit 13 875,00 \$, compte tenu du facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Saint-Jean, 320, Séminaire, Saint-Jean, QC, le NEUVIÈME jour de JANVIER 1986 à ONZE heures.

Le shérif,
SERGE HÉBERT

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jean-sur-Richelieu, le 12 novembre 1985 43975

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour fédérale — District d'Iberville
Nos 1TA 576 85
755 18 12 857

ÉLIZABETH DEUX, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi, partie demanderesse, contre 92363 CANADA LTÉE, 50, place Crémazie Ouest, local 719, Montréal, province de Québec, partie défenderesse.

Terrains appartenants à 92363 Canada Ltée, en copropriété indivise à 23 %, en la municipalité de la paroisse de Saint-Blaise, connus et désignés comme étant: les lots: 151-8, 9, 10, 11, 13, 17, 21, 48, 50, 52, et 54; 153-29, 30, 31, 43, 45, 47, 49, 63, 64, 66, 67 et 68; 154-27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 37, 38 et 42; 155-13, 14, 15, 16, 17, 18, 19 et 20; aux plans et livres de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Jean.

Évaluation municipale: 78 700,00 \$

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser audit shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication, est fixé à 25 % de l'évaluation, soit 21 249,00 \$, compte tenue du facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendus en bloc au bureau d'enregistrement de Saint-Jean, 320, Séminaire, Saint-Jean, QC, le NEUVIÈME jour de JANVIER 1986 à ONZE heures TRENTE.

Le shérif,
SERGE HÉBERT

Bureau du shérif
Cour fédérale
Saint-Jean-sur-Richelieu, le 7 novembre 1985 43977

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District d'Iberville
Nos 755-05-315-844
755-18-21-858

L'OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC, corporation régie par la Loi sur le crédit agricole, ayant son siège social au 1020, route de l'Église, bureau 500, ville de Sainte-Foy, district de Québec, G1V 4P2, ès qualités de mandataire de la Banque Royale du Canada, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Montréal et un bureau au 173, rue Richelieu, Saint-Jean-sur-Richelieu, district d'Iberville, partie demanderesse, contre YVES LEDOUX, domicilié au 452, des Trinitaires, Saint-Jean-sur-Richelieu, district d'Iberville, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR d'Iberville, 380, 4^e Avenue, Iberville, Jolin, Turcotte & Ass., syndics, mis en cause.

« Une ferme située en la paroisse de Sainte-Brigide, comté d'Iberville, ayant front sur le Premier Rang Double de Murray, et étant composée comme suit:

b) Une partie du lot numéro quatre (ptie 4) du cadastre de la paroisse de Ste-Brigide, division d'enregistrement d'Iberville; bornée en front, au sud, par le chemin public; en arrière, au nord, par la ligne limitative de division du cadastre de la paroisse de Sainte-Brigide et de la paroisse de Sainte-Angèle; d'un côté, à l'est, par le lot numéro 5; et de l'autre côté, à l'ouest, par le lot numéro 3, tous dudit cadastre; avec une maison et toutes les bâtisses et constructions y érigées, circonstances et dépendances. »

Évaluation municipale: 94 900,00 \$

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser audit shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication, est fixé à 25 % de l'évaluation, soit 27 995,50 \$, compte tenu du facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement d'Iberville, 380, 4^e Avenue, Iberville, le HUITIÈME jour de JANVIER 1986 à ONZE heures.

Le shérif,
SERGE HÉBERT

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jean-sur-Richelieu, le 14 novembre 1985 43976

Joliette*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec

Cour provinciale — District de Joliette

Nos 705-02-001124-833

705-18-000080-859

ROGER BEAUSOLEIL, arpenteur-géomètre, faisant affaires au 3573, rue Queen, municipalité de Rawdon, district de Joliette, partie demanderesse, contre **LES AMÉNAGEMENTS D'AUTRAY INC.**, corporation légalement constituée, ayant son bureau principal au 5621, rue Aubin, Montréal-Nord, district de Montréal, partie défenderesse, et **LE RÉGISTRATEUR** de la division d'enregistrement de Berthier, mis en cause.

« Un certain emplacement connu et désigné comme étant formé d'une partie non subdivisée du lot 100, cadastre officiel de la paroisse de Saint-Joseph-de-Lanoraie, mesurant un arpent de largeur par vingt (20) arpents de profondeur; borné en front, vers l'est, par le chemin public (route 138), vers le sud par le lot 101, vers l'ouest par une partie résiduelle du lot 100, vers le nord par le lot 99. À distraire de cet emplacement les parties du lot 100 pouvant être décrites comme suit:

a) un certain emplacement connu et désigné comme étant formé d'une partie du lot 100, cadastre officiel de la paroisse de Saint-Joseph-de-Lanoraie, contenant deux cents pieds de largeur en front d'une rue privée dite rue Desrosiers sur une profondeur de soixante-seize pieds (76 pi), mesures anglaises, ainsi borné: en front par ladite rue Desrosiers, en profondeur par le lot numéro quatre-vingt-dix-neuf, et des deux côtés à autres parties du lot numéro cent, avec toutes constructions y érigées et notamment une maison à six logements; ce terrain est situé à environ quatre cents pieds du chemin public Montréal-Berthier;

b) Un certain emplacement connu et désigné comme étant formé d'une partie du lot cent (ptie 100) contenant quatre-vingt-seize pieds de largeur en front de la route nationale numéro 138, et cinquante-huit pieds à la profondeur dudit lot sur une profondeur de deux cent cinq pieds, ainsi borné: en front par la route nationale 138, en profondeur par le terrain ci-après désigné d'un côté au lot numéro 101, et de l'autre côté par un chemin privé;

c) Une partie du lot numéro cent (ptie 100) contenant cinquante-huit pieds de largeur en front et soixante-six pieds de largeur à sa profondeur, sur une profondeur de deux cinq pieds, ainsi borné: en front par le terrain ci-dessus décrit et appartenant à la venderesse, en profondeur par le terrain présentement vendu d'un côté

au lot numéro 101 et de l'autre côté par un chemin privé;

d) Un certain emplacement de forme irrégulière situé en la paroisse de Lanoraie, connu et désigné comme faisant partie du lot numéro cent (ptie 100) au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Joseph-de-Lanoraie, mesurant dans sa ligne nord-ouest, six pieds et quatre-vingt-quinze centièmes de pied, dans sa ligne sud, cent trente-six pieds et trois dixièmes de pied, dans sa ligne nord-est, trente-sept et soixante-dix-neuf centièmes de pied et dans sa ligne nord, quatre-vingt-dix-sept pieds et vingt-deux centièmes de pied, mesures anglaises, ainsi borné: au sud par partie 100, au nord-ouest, au nord-est et au nord par le terrain restant au vendeur et servant de chemin privé partie du lot 100;

e) Un autre emplacement situé en la paroisse de Lanoraie, connu et désigné comme faisant partie du lot numéro cent (ptie 100) au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Joseph-de-Lanoraie, contenant cent pieds de largeur en front d'un chemin privé appartenant au vendeur, sur cent vingt-cinq pieds de profondeur, mesures anglaises ainsi borné: en front par un chemin privé appartenant au vendeur, en arrière, par le lot numéro 99, et des deux côtés par le terrain restant la propriété du vendeur partie du lot 100.

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du Code de procédure civile, le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé fait au nom du shérif du district de Joliette, conformément à l'article 670e du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 3 075,00 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Berthier, 180, rue Champlain, Berthierville, le **MERCREDI VINGT-NEUVIÈME** jour de **JANVIER** 1986 à **ONZE** heures.

Le shérif adjoint,
SUZANNE PICHÉ

Bureau du shérif
Cour provinciale
Joliette, le 15 novembre 1985

43978

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec

Cour provinciale — District de Joliette

Nos 705-02-001626-845

705-18-000101-853

CORPORATION MUNICIPALE DE SAINTE-JULIENNE, corporation légalement constituée en vertu des lois de la province de Québec, ayant son bureau au 2484, rue Cartier, C.P. 250, municipalité de Sainte-Julienne, district de Joliette, partie demanderesse, contre GAËTAN BISSONNETTE, domicilié et résidant au 11562, rue Sainte-Catherine Est, appartement 4, Montréal, district de Montréal, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Montcalm, mis en cause.

« Un morceau de terrain situé à Sainte-Julienne, connu et désigné comme étant une partie du lot originaire numéro soixante-quatorze (ptie no 74) aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Sainte-Julienne, division d'enregistrement de Montcalm; mesurant cent pieds (100 pi) de largeur sur cent pieds (100 pi) de profondeur, et borné comme suit: en front par le chemin de service, en profondeur par une partie du lot 74 appartenant à François Legoff et/ou représentants, d'un côté par une partie du lot 74 appartenant à M. Goudreau et/ou représentants et de l'autre côté par une autre partie du lot 74 appartenant à M. Monette et/ou représentants; avec toutes les bâtisses dessus construites et portant le numéro d'immeuble 1685, des Gazelles, Sainte-Julienne. Tel que le tout se trouve présentement, avec les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble. Compris dans la présente vente le poêle de marque « Franklin » ainsi que tous les tapis. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du Code de procédure civile, le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé fait au nom du shérif du district de Joliette, conformément à l'article 670e du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 5 925,25 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Montcalm, 1532, rue Albert, Sainte-Julienne, le JEUDI VINGT-TROISIÈME jour de JANVIER 1986 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
SUZANNE PICHÉ

Bureau du shérif
Cour provinciale
Joliette, le 15 novembre 1985

43979

Montmagny*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Montmagny

Nos 300-05-000041-858

300-18-000005-856

LA CAISSE POPULAIRE DE ST-EUGÈNE, corporation légalement régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social au 10, chemin Lamartine Ouest, Saint-Eugène, comté de L'Islet, district de Montmagny, demanderesse, contre DENIS FORTIN ÉLECTRIQUE INC., corporation légalement constituée, ayant son bureau au 150, Notre-Dame, L'Islet-sur-Mer, comté de L'Islet, district de Montmagny, et DENIS FORTIN, domicilié et résidant au 150, Notre-Dame, L'Islet-sur-Mer, comté de L'Islet, district de Montmagny, défendeurs conjoints et solidaires.

« Un terrain connu et désigné comme faisant partie du lot numéro deux cent quatorze non subdivisé (ptie 214 n.s.) aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la paroisse de L'Islet, division d'enregistrement de L'Islet, mesurant trente mètres et quarante-huit centimètres (30,48 m, ou 100 pi) dans ses lignes nord-ouest et sud-est par trente-neuf mètres et soixante-trois centimètres (39,63 m, ou 130 pi) dans ses lignes nord-est et sud-ouest, et borné comme suit: au nord-ouest et au sud-ouest par le terrain appartenant à Jeannine Giasson (ptie 214 n.s.), au nord-est par le terrain de Denise Fortin (204-6 et 204 ptie), et au sud-est par d'autres parties du lot 214 dont celle appartenant à Denis Fortin;

Un terrain faisant partie du lot numéro deux cent quatre (ptie 204) au cadastre officiel de la paroisse de L'Islet, mesurant environ dix-huit mètres et vingt-neuf centimètres (18,29 m, ou 60 pi) de largeur du nord-ouest au sud-est, sur une profondeur de vingt-sept mètres et quarante-trois centimètres (27,43 m, ou 90 pi); borné au sud-est par le terrain de Lucien Thériault (204 ptie), vers le nord-ouest par le terrain de Denis Fortin (204-6), vers le sud-ouest par le terrain de Denis Fortin (214 ptie), et vers le nord-est par une rue (214-9);

Un terrain connu et désigné comme étant une partie du lot numéro deux cent quatorze (ptie 214) aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la paroisse de L'Islet, division d'enregistrement de L'Islet, mesurant treize mètres et soixante-douze centimètres (13,72 m, ou 45 pi) de largeur dans ses lignes nord-ouest et sud-est, par trente mètres et quarante-huit centimètres (30,48 m, ou 100 pi) de profondeur dans ses lignes nord-est et sud-ouest; borné au sud-est par une partie du lot 214-1 (rue), au sud-ouest par une partie non subdivisée du lot 214 dudit cadastre appartenant à Denis

Fortin ou représentant, au nord-ouest par une partie non subdivisée du lot 214 dudit cadastre appartenant à Denis Fortin ou représentant, au nord-est par une partie non subdivisée du lot 204 dudit cadastre appartenant à Lucien Thériault. »

La mise à prix est fixée à 12 615,00 \$, soit 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur d'évaluation réelle (1,16), que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de L'Islet, 14, avenue de Gaspé Ouest, Saint-Jean-Port-Joli, le JEUDI NEUVIÈME jour de JANVIER 1986 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
GEMMA NICOLE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montmagny, le 2 décembre 1985 43980

Montréal

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-001540-853

BANQUE NATIONALE DU CANADA, demanderesse, contre RÉJEAN MAGNY, homme d'affaires, autrefois domicilié et résidant au 1972, rue Laurier Est, Montréal, district de Montréal, maintenant domicilié et résidant au 271, rue McDougall, Outremont, district de Montréal, et DAME MONIQUE GENDRON, musicienne, épouse dudit RÉJEAN MAGNY, des mêmes lieux, défendeurs, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

Les immeubles des défendeurs, Réjean Magny et dame Monique Gendron:

Désignation du premier immeuble:

« Un emplacement sis et situé en la ville de Montréal, connu et désigné comme suit:

A) Du lot numéro deux de la resubdivision du lot numéro vingt-neuf de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatre (4-29-2), aux plan et livre de renvoi officiels du village de la Côte-de-la-Visitation, mesurant vingt pieds (20 pi) dans ses lignes nord-est et sud-ouest, soixante-seize pieds et cinquante-six centièmes de pied (76,56 pi) dans sa ligne sud-est, et soixante-seize pieds et vingt-cinq centièmes de pied (76,25 pi) dans sa ligne nord-ouest, mesures anglaises et plus ou moins.

B) du lot numéro un de la resubdivision du lot numéro trente de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatre (4-30-1), auxdits plan et livre de renvoi officiels, mesurant douze pieds (12 pi) dans ses lignes nord-est et sud-ouest, soixante pieds et vingt-cinq centièmes de pied (76,25 pi) dans sa ligne sud-est, et soixante-seize pieds et un dixième de pied (76,1 pi) dans sa ligne nord-ouest, mesures anglaises et plus ou moins.

Avec bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances, et portant le numéro d'immeuble 5184, rue Iberville, Montréal, dont les murs latéraux sont mitoyens.

Tel que le tout se trouve actuellement, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble, et notamment sujet à des servitudes enregistrées à Montréal sous les numéros 580056 et 1781339. »

La mise à prix est fixée à 31 995,75 \$.

Désignation du second immeuble:

« Un emplacement sis et situé en la ville de Montréal, connu et désigné comme suit:

A) Du lot numéro deux de la resubdivision du lot numéro vingt-sept de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatre (4-27-2), aux plan et livre de renvoi officiels du village de la Côte-de-la-Visitation, mesurant dix pieds (10 pi) de largeur dans ses lignes nord-est et sud-ouest, soixante-dix-sept pieds (77 pi) dans sa ligne sud-est, et soixante-seize pieds et quatre-vingt-douze centièmes de pied (76,92 pi) dans sa ligne nord-ouest, mesures anglaises et plus ou moins.

B) Du lot numéro vingt-huit de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatre (4-28), auxdits plan et livre de renvoi officiels, mesurant vingt et un pieds (21 pi) de largeur dans ses lignes nord-est et sud-ouest, soixante-seize pieds et quatre-vingt-douze centièmes de pied (76,92 pi) dans sa ligne sud-est, et soixante-seize pieds et cinquante-huit centièmes de pied (76,58 pi) dans sa ligne nord-ouest, mesures anglaises et plus ou moins.

C) Du lot numéro un de la resubdivision du lot numéro vingt-neuf de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatre (4-29-1), auxdits plan et livre de renvoi officiels, mesurant un pied (1 pi) de largeur dans ses lignes nord-est et sud-ouest, soixante-seize pieds et cinquante-huit centièmes de pied (76,58 pi) dans sa ligne sud-est, et soixante-seize pieds et cinquante-six centièmes de pied (76,56 pi) dans sa ligne nord-ouest, mesures anglaises et plus ou moins.

Avec bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances, et portant le numéro d'immeuble 5178, rue

Iberville, Montréal, dont les murs latéraux sont mitoyens.

Tel que le tout se trouve actuellement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble, et notamment sujet à des servitudes enregistrées à Montréal sous les numéros 580056 et 1781339. »

La mise à prix est fixée à 31 995,75 \$.

Ces différents montants représentent 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus séparément au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine Est, local 3.03, le VINGT-SEPTIÈME jour de JANVIER 1986 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 27 novembre 1985

44071

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-005088-859

LA CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE NOTRE-DAME DU SACRÉ-COEUR DE VILLE LA-SALLE, syndicat coopératif légalement constitué en vertu et suivant la Loi sur les syndicats coopératifs de la province de Québec, ayant son siège social au 7625, rue Édouard, LaSalle, district de Montréal, demanderesse, contre M. DOMINIQUE BIELLO, résident et domicilié au 159, promenade Davignon, Dollard-des-Ormeaux, province de Québec, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

« Un emplacement ayant front sur la rue Woodland, cité de Verdun, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Montréal comme étant le lot numéro cent soixante-seize de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatre mille six cent soixante-seize (4676-176); avec toutes les bâtisses dessus érigées et notamment celle portant les numéros d'immeubles 375 et 377 de ladite rue Woodland, cité de Verdun. Tel que ledit emplacement subsiste présen-

tement, avec tous ses droits, circonstances et dépendances, sans aucune exception ni réserve d'aucune sorte. »

La mise à prix est fixée à 10 128,75 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice, 10, rue Saint-Antoine Est, local 3.03, le DIX-SEPTIÈME jour de JANVIER 1986 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 27 novembre 1985

44072

Québec

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-002250-830
S. 200-18-000179-844

ASSURANCE-VIE DESJARDINS, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 200, avenue des Commandeurs, Lévis, district de Québec, demanderesse, contre LES IMMEUBLES ST-DAVID INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social au 735, boulevard Hamel Ouest, Québec, défenderesse.

« Les mesures ci-dessous sont en mètres et tous les lots mentionnés sont du cadastre officiel pour la paroisse de Charlesbourg, division d'enregistrement de Québec.

1. Lot 279-3-82 (partie): une parcelle de terrain de figure irrégulière, étant la partie nord-ouest du lot 279-3-82 du susdit cadastre et contenant en superficie 271,9 mètres carrés, mesurant vingt et un mètres et soixante-huit centièmes (21,68 m) au nord-est, sept mètres et huit centièmes (7,08 m) à l'est, seize mètres et trente-deux centièmes (16,32 m) au sud-ouest, et trente-quatre mètres et deux dixièmes (34,2 m), plus ou moins, à l'ouest; bornée vers le nord-est par le lot 279-3-83 (4^e Avenue Ouest), vers l'est et vers le sud-est par la partie sud-est du lot 279-3-82 étant le boulevard

Atrium, et vers l'ouest par une partie du lot 285 (parcelle en deuxième lieu décrite).

2. Lot 285 (partie): une parcelle de terrain de figure irrégulière, étant une partie du lot 285 du susdit cadastre et contenant en superficie mille quatre cent soixante-dix mètres carrés, plus ou moins, et neuf dixièmes (1 470,9 m²), mesurant trente-huit mètres et dix centièmes (38,10 m) au nord-est, trente-quatre mètres et deux dixièmes, plus ou moins (34,2 m) à l'est, trente-deux mètres et soixante-trois centièmes (32,63 m) au sud-est et quatre-vingt-quatre mètres et trente-huit centièmes, plus ou moins, (84,38 m) à l'ouest; bornée vers le nord-est par le lot 285-3 étant la 4^e Avenue Ouest, vers l'est par le lot 279-3-82 (parcelle en premier lieu décrite), vers le sud-est par une autre partie du lot 285 étant le boulevard Atrium, et vers l'ouest par une partie du lot 286 (parcelle en troisième lieu décrite).

3. Lot 286 (partie): une parcelle de terrain de figure irrégulière, étant une partie du lot 286 du susdit cadastre et contenant en superficie quatre mille huit cent trente-deux mètres carrés et un dixième, plus ou moins (4 832,1 m²), mesurant cinquante-quatre mètres et cinquante-six centièmes (54,56 m) au nord-est, quatre-vingt-quatre mètres et trente-huit centièmes, plus ou moins (84,38 m) à l'est, cinquante-six mètres et quarante-quatre centièmes (56,44 m) au sud-est, et cent soixante-deux mètres et soixante-sept centièmes, plus ou moins (162,67 m) à l'ouest; bornée vers le nord-est par le lot 286-7 étant la 4^e Avenue Ouest, vers l'est par une partie du lot 285 (parcelle en deuxième lieu décrite), vers le sud-est par une autre partie du lot 286 étant le boulevard Atrium, et vers l'ouest par une partie du lot 287 (parcelle en cinquième lieu décrite).

4. Lot 287 (partie): une parcelle de terrain de figure mixtiligne, étant une partie du lot 287 du susdit cadastre et contenant en superficie trente et un mètres carrés et un dixième, plus ou moins (31,1 m²), mesurant deux mètres et soixante-cinq centièmes (2,65 m), plus ou moins au nord-est, un arc de cercle de neuf mètres et cinquante-sept centièmes (9,57 m) dont le rayon a six mètres et dix centièmes (6,10 m) à l'est, deux mètres et quatre-vingt-sept centièmes (2,87 m) au sud-est, et douze mètres et cinq dixièmes, plus ou moins (12,5 m) à l'ouest; bornée vers le nord-est par le lot 287-2 étant la 4^e Avenue Ouest, vers l'est et vers le sud-est par le lot 287-3 étant une rue, et vers l'ouest par une partie du lot 288 (parcelle en septième lieu décrite).

5. Lot 287 (partie): une parcelle de terrain de figure mixtiligne, étant une partie du lot 287, du susdit cadastre et contenant en superficie six mille six cent vingt-neuf mètres carrés et six dixièmes, plus ou moins (6 629,6 m²), mesurant un arc de cercle de neuf mètres et cinquante-sept centièmes (9,57 m) dont le rayon a

six mètres et dix centièmes (6,10 m) au nord, neuf mètres et quatorze centièmes (9,14 m) au nord-est, cent soixante-deux mètres et soixante-sept centièmes, plus ou moins (162,67 m) à l'est, vingt et un mètres et soixante-huit centièmes (21,68 m) au sud-est, un arc de cercle de trente et un mètres et quatre-vingt-six centièmes (31,86 m) dont le rayon a cent quarante-trois mètres et cinquante centièmes (143,50 m) au sud-est, cent quatre-vingt-sept mètres et soixante-dix centièmes (187,70 m), plus ou moins, à l'ouest, et vingt-trois mètres et quarante-six centièmes (23,46 m) au nord-ouest; bornée vers le nord-ouest et vers le nord par le lot 287-3 (parcelle en sixième lieu décrite) étant une rue, vers le nord-est par le lot 287-2 étant la 4^e Avenue Ouest, vers l'est par une partie du lot 286 (parcelle en troisième lieu décrite), vers le sud-est par une autre partie du lot 287 étant le boulevard Atrium, et vers l'ouest par une partie du lot 288-4 (parcelle en neuvième lieu décrite).

6. Lot 287-3: une parcelle de terrain de figure mixtiligne, étant le lot 287-3 du susdit cadastre et contenant en superficie quatre cent trois mètres carrés et cinq dixièmes (403,5 m²), mesurant trente-deux mètres et trente et un centièmes (32,30 m) au nord-est, un arc de cercle de neuf mètres et cinquante-sept centièmes (9,57 m) dont le rayon a six mètres et dix centièmes (6,10 m) au sud, vingt-trois mètres et quarante-six centièmes (23,46 m) au sud-est, vingt-huit mètres et huit dixièmes, plus ou moins (28,8 m) à l'ouest, deux mètres et quatre-vingt-sept centièmes (2,87 m) au nord-ouest, et un arc de cercle de neuf mètres et cinquante-sept centièmes (9,57 m) dont le rayon a six mètres et dix centièmes (6,10 m) à l'ouest; borné vers le nord-est par le lot 287-2 étant la 4^e Avenue Ouest, vers le sud et vers le sud-est par une partie du lot 287 (parcelle en cinquième lieu décrite), vers l'ouest par le lot 288-3 (parcelle en huitième lieu décrite), et par une partie du lot 287 (parcelle en quatrième lieu décrite), et vers le nord-ouest par une partie du lot 287 (parcelle en quatrième lieu décrite).

7. Lot 288 (partie): une parcelle de terrain de figure mixtiligne, étant une partie du lot 288 du susdit cadastre et contenant en superficie mille trente-trois mètres carrés et cinq dixièmes, plus ou moins (1 033,5 m²), mesurant un arc de cercle de neuf mètres et cinquante-sept centièmes (9,57 m) dont le rayon a six mètres et dix centièmes (6,10 m) au nord, cinq mètres et cinquante-huit centièmes (5,58 m), plus ou moins, au nord-est, douze mètres et cinq dixièmes (12,5 m), plus ou moins, à l'est, cinquante-deux mètres et douze centièmes (52,12 m) au sud-est, vingt-huit mètres et quatre-vingt-seize centièmes (28,96 m), plus ou moins, à l'ouest et trente et un mètres et quatre-vingt-cinq centièmes (31,85 m) au nord-ouest; bornée vers le nord-ouest, vers le nord et vers le nord-est par le

lot 288-26 étant la 57^e Rue Ouest et la 4^e Avenue Ouest, vers l'est par une partie du lot 287 (parcelle en quatrième lieu décrite), vers le sud-est par le lot 288-3 (parcelle en huitième lieu décrite), et vers l'ouest par une partie du lot 289 (parcelle en douzième lieu décrite).

8. Lot 288-3: une parcelle de terrain de figure irrégulière, étant le lot 288-3 du susdit cadastre et contenant en superficie mille trente-huit mètres carrés et deux dixièmes (1 038,2 m²), mesurant vingt-huit mètres et huit dixièmes, plus ou moins (28,8 m) à l'est, cinquante-deux mètres et douze centièmes (52,12 m) au sud-est, vingt-huit mètres et six dixièmes (28,6 m) plus ou moins, à l'ouest, et cinquante et un mètres et dix centièmes (51,10 m) au nord-ouest; bornée vers l'est par le lot 287-3 (parcelle en sixième lieu décrite), vers le sud-est par une partie du lot 288-4 (parcelle en neuvième lieu décrite), vers l'ouest par le lot 289-3 (parcelle en treizième lieu décrite), et vers le nord-ouest par une partie du lot 288 (parcelle en septième lieu décrite).

9. Lot 288-4 (partie): une parcelle de terrain de figure mixtiligne, étant une partie du lot 288-4 du susdit cadastre et contenant en superficie six mille neuf cent soixante-sept mètres carrés et trois dixièmes, plus ou moins (6 967,3 m²), mesurant cent quatre-vingt-sept mètres et soixante-dix centièmes (187,70 m), plus ou moins, à l'est, un arc de cercle de quarante-quatre mètres et soixante-dix-huit centièmes (44,78 m) dont le rayon a cent quarante-trois mètres et cinquante centièmes (143,50 m) au sud, cent soixante-huit mètres et sept dixièmes (168,7 m), plus ou moins, à l'ouest, et cinquante-deux mètres et douze centièmes (52,12 m) au nord-ouest; bornée vers l'est par une partie du lot 287 (parcelle en cinquième lieu décrite), vers le sud par une autre partie du lot 288-4 étant le boulevard Atrium, vers l'ouest par une partie du lot 289-4 (parcelle en quatorzième lieu décrite), et vers le nord-ouest par le lot 288-3 (parcelle en huitième lieu décrite).

10. Lot 288-4 (partie): une parcelle de terrain de figure mixtiligne, étant une partie du lot 288-4 du susdit cadastre et contenant en superficie quarante-huit, trois mètres carrés (48,3 m²), mesurant un arc de cercle de onze mètres et soixante-six centièmes (11,66 m) dont le rayon a cent soixante-six mètres et cinquante centièmes (166,50 m) au nord, seize mètres et quarante-quatre centièmes (16,44 m) au sud-est, et huit mètres et soixante-dix-sept centièmes (8,77 m) à l'ouest; bornée vers le nord par une autre partie du lot 288-4 étant le boulevard Atrium, vers le sud-est par une partie du lot 288-5 (parcelle en onzième lieu décrite), et vers l'ouest par une partie du lot 289 (parcelle en — décrite).

11. Lot 288-5 (partie): une parcelle de terrain de figure mixtiligne, étant une partie du lot 288-5 du susdit cadastre et contenant en superficie trois cent vingt-cinq mètres carrés (325,0 m²), mesurant un arc de cercle de vingt-quatre mètres et dix centièmes (24,10 m) dont le rayon a cent soixante-six mètres et cinquante centièmes (166,50 m) au nord, quarante-neuf mètres et cinquante-neuf centièmes (49,59 m) au sud-est, quinze mètres et dix centièmes (15,10 m) à l'ouest, et seize mètres et quarante-quatre centièmes (16,44 m) au nord-ouest; bornée vers le nord par une autre partie du lot 288-5 étant le boulevard Atrium, vers le sud-est par une partie du lot 288-5, vers l'ouest par une partie du lot 289-5 (parcelle en seizième lieu décrite) et vers le nord-ouest par une partie du lot 288-4 (parcelle en dixième lieu décrite).

12. Lot 289 (partie): une parcelle de terrain de figure irrégulière, étant une partie du lot 289 du susdit cadastre et contenant en superficie sept cent quatre-vingt-cinq mètres carrés et quatre dixièmes, plus ou moins (785,4 m²), mesurant vingt-huit mètres et quatre-vingt-seize centièmes (28,96 m), plus ou moins, à l'est, trente-huit mètres et quatre-vingt-onze centièmes (38,91 m) au sud-est, trente mètres et cinq dixièmes (30,5 m), plus ou moins, à l'ouest, et trente-huit mètres et dix-neuf centièmes (38,19 m) au nord-ouest; bornée vers l'est par une partie du lot 288 (parcelle en septième lieu décrite), vers le sud-est par le lot 289-3 (parcelle en treizième lieu décrite), vers l'ouest par une partie du lot 290 (parcelle en dix-huitième lieu décrite), et vers le nord-ouest par le lot 289-23 étant la 57^e Rue Ouest.

13. Lot 289-3: une parcelle de terrain de figure irrégulière, étant le lot 289-3 du susdit cadastre et contenant en superficie sept cent quatre-vingt-treize mètres carrés (793,0 m²), mesurant vingt-huit mètres et six dixièmes (28,6 m), plus ou moins, à l'est, trente-neuf mètres et quatre-vingt-treize centièmes (39,93 m) au sud-est, vingt-neuf mètres et six dixièmes, plus ou moins (29,6 m) à l'ouest, et trente-huit mètres et quatre-vingt-onze centièmes (38,91 m) au nord-ouest; bornée vers l'est par le lot 288-3, vers le sud-est par une partie du lot 289-4 (parcelle en quatorzième lieu décrite), vers l'ouest par le lot 290-8 (parcelle en vingt et unième lieu décrite), et vers le nord-ouest par une partie du lot 289 (parcelle en douzième lieu décrite).

14. Lot 289-4 (partie): une parcelle de terrain de figure mixtiligne, étant une partie du lot 289-4 du susdit cadastre et contenant en superficie quatre mille quatre cent six mètres carrés et un dixième, plus ou moins (4 406,1 m²), mesurant cent soixante-huit mètres et sept dixièmes, plus ou moins (168,7 m) à l'est, un arc de cercle de trente et un mètres et quinze centièmes (31,15 m) dont le rayon a cent quarante-trois mètres et

cinquante centièmes (143,50 m) au sud, cent quarante-trois pieds et cinq dixièmes (143,5 m), plus ou moins, à l'ouest, et trente-neuf mètres et quatre-vingt-treize centièmes (39,93 m) au nord-ouest; bornée vers l'est par une partie du lot 288-4 (parcelle en neuvième lieu décrite), vers le sud par une autre partie du lot 289-4 étant le boulevard Atrium, vers l'ouest par une partie du lot 290-9 (parcelle en vingt-deuxième lieu décrite) et vers le nord-ouest par le lot 289-3 (parcelle en treizième lieu décrite).

15. Lot 289-4 (partie): une parcelle de terrain de figure mixtiligne, étant une partie du lot 289-4 du susdit cadastre et contenant en superficie sept cent douze mètres carrés et trois dixièmes (712,3 m²), mesurant un arc de cercle de trente et un mètres et cinquante-trois centièmes (31,53 m) dont le rayon a cent soixante-six mètres et cinquante centièmes (166,50 m) au nord, huit mètres et soixante-dix-sept centièmes (8,77 m) à l'est, trente-neuf mètres et dix-neuf centièmes (39,19 m) au sud-est, un arc de cercle de cinq mètres et soixante-dix-sept centièmes (5,77 m) dont le rayon a six mètres et dix centièmes (6,10 m) au sud, et trente-quatre mètres et cinquante-six centièmes (34,56 m) à l'ouest; bornée vers le nord par une autre partie du lot 289-4 étant le boulevard Atrium, vers l'est par une partie du lot 288-4 (parcelle en dixième lieu décrite), vers le sud et vers le sud-est par une partie du lot 289-5 (parcelle en seizième lieu décrite), et vers l'ouest par une partie du lot 290-9 (parcelle en vingt-troisième lieu décrite).

16. Lot 289-5 (partie): une parcelle de terrain de figure mixtiligne, étant une partie du lot 289-5 du susdit cadastre et contenant en superficie quatre cent cinq mètres carrés (405,0 m²), mesurant quinze mètres et dix centièmes (15,10 m) à l'est, trente-quatre mètres et trois centièmes (34,03 m) au sud-est, onze mètres et cinquante-huit centièmes (11,58 m) au sud-ouest, un mètre et cinquante-deux centièmes (1,52 m) à l'ouest, un arc de cercle de cinq mètres et soixante-dix-sept centièmes (5,77 m) dont le rayon a six mètres et dix centièmes (6,10 m) au nord, et trente-neuf mètres et dix-neuf centièmes (39,19 m) au nord-ouest; bornée vers l'est par une partie du lot 288-5 (parcelle en onzième lieu décrite), vers le sud-est par la partie restante du lot 289-5, vers le sud-ouest par une partie du lot 289-7 (parcelle en dix-septième lieu décrite), vers l'ouest par une partie du lot 290-10 (parcelle en vingt-sixième lieu décrite), et vers le nord-ouest et vers le nord par une partie du lot 289-4 (parcelle en quinzième lieu décrite).

17. Lot 289-7 (partie): une parcelle de terrain de figure mixtiligne, étant une partie du lot 289-7 du susdit cadastre et contenant en superficie soixante-deux mètres carrés et deux dixièmes (62,2 m²), mesurant onze mètres et cinquante-huit centièmes (11,58 m) au nord-

est, sept mètres et trente-trois centièmes (7,33 m) au sud-est, un arc de cercle de trois mètres et soixante et onze centièmes (3,71 m) dont le rayon a cent quarante-six mètres et soixante et un centièmes (146,61 m) au sud-ouest, et onze mètres et soixante-quatorze centièmes (11,74 m) à l'ouest; bornée vers le nord-est par une partie du lot 289-5 (parcelle en seizième lieu décrite), vers le sud-est par une autre partie du lot 289-7 étant l'ancienne 5^e Avenue Ouest, vers le sud-ouest par une autre partie du lot 289-7 étant la 5^e Avenue Ouest, et vers l'ouest par une partie du lot 290-10 (parcelle en vingt-sixième lieu décrite).

18. Lot 290 (partie): une parcelle de terrain de figure mixtiligne, étant une partie du lot 290 du susdit cadastre et contenant en superficie trois mille huit cent soixante-cinq mètres carrés et quatre dixièmes, plus ou moins (3 865,4 m²), mesurant trente mètres et cinq dixièmes (30,5 m), plus ou moins, à l'est, cent soixante mètres (160,0 m) au sud-est, un arc de cercle de neuf mètres et cinquante-sept centièmes (9,57 m) dont le rayon a six mètres et dix centièmes (6,10 m) au sud, dix mètres et quatre-vingt-cinq centièmes (10,85 m), plus ou moins, au sud-ouest, quatre mètres et quatre-vingt-dix centièmes (4,90 m) à l'ouest, et cent quatre-vingt-quatorze mètres et soixante-huit centièmes (194,68 m), plus ou moins, au nord-ouest; bornée vers l'est par une partie du lot 289 (parcelle en douzième lieu décrite), vers le sud-est et vers le sud par le lot 290-8 (parcelle en vingt et unième lieu décrite), vers le sud-ouest par une partie du lot 290-10 (parcelle en vingt-quatrième lieu décrite) étant l'ancienne 5^e Avenue Ouest, vers l'ouest par une partie du lot 290 étant le boulevard Atrium, et vers le nord-ouest par le lot 290-20 étant la 57^e Rue Ouest.

19. Lot 290 (partie): une parcelle de terrain de figure mixtiligne, étant une partie du lot 290 du susdit cadastre, contenant en superficie quarante-neuf mètres carrés et trois dixièmes (49,3 m²) et plus particulièrement décrite comme suit: commençant à un point situé sur la limite sud-ouest du lot 290-10 et à une distance, dans celle-ci, de cent trente-quatre mètres et quarante-deux centièmes (134,42 m) au sud-est de la ligne séparative des lots 290 et 291; de là, en direction sud-est en suivant la limite sud-ouest du lot 290-10, une distance de quatorze mètres et dix-neuf centièmes (14,19 m); de là, en direction sud-ouest, une distance de deux mètres et dix centièmes (2,10 m); de là, en direction nord-ouest, une distance de quatre mètres et douze centièmes (4,12 m); de là, en direction nord, en suivant un arc de cercle de onze mètres et quatre-vingt-dix-huit centièmes (11,98 m) dont le rayon a sept mètres et soixante-deux centièmes (7,62 m); de là, dans une autre direction nord en suivant un arc de cercle de trente-quatre centièmes de mètre (0,34 m) dont le rayon a cent quatre-

vingts mètres et soixante-quatorze centièmes (180,74 m); et de là, en direction nord, une distance de un mètre et vingt-quatre centièmes (1,24 m) jusqu'au point de départ. Bornée vers le nord-est par une partie du lot 290-10 étant l'ancienne 5^e Avenue Ouest (parcelle en vingt-sixième lieu décrite), vers le sud-est par une autre partie du lot 290, vers le sud-ouest et vers l'ouest par une autre partie du lot 290 étant la nouvelle 5^e Avenue Ouest, et vers le nord-ouest par une autre partie du lot 290 étant une rue projetée.

20. Lot 290 (partie): une parcelle de terrain de figure mixtiligne, étant une partie du lot 290 du susdit cadastre, contenant en superficie seize mille cinq cent soixante-quinze mètres carrés et huit dixièmes, plus ou moins (16 575,8 m²), et plus particulièrement décrite comme suit: commençant à un point situé sur la limite séparative des lots 290 et 291 et à une distance, dans celle-ci, de quatre mètres et quatre-vingt-cinq centièmes (4,85 m) au sud du coin nord-ouest du lot 290-10; de là, en direction sud-est, une distance de vingt-trois mètres et vingt-cinq centièmes (23,25 m); de là, dans une autre direction sud-est, une distance étant un arc de cercle de trente-huit mètres et quarante-deux centièmes (38,42 m) dont le rayon a cent soixante-six mètres et cinquante centièmes (166,50 m) jusqu'au côté sud-ouest du lot 290-10; de là, en direction sud-est, en suivant le côté sud-ouest du lot 290-10, une distance de quarante-sept mètres et quatre-vingt-cinq centièmes (47,85 m); de là, en direction sud-ouest, une distance de douze mètres et quatre-vingt-cinq centièmes (12,85 m); de là, dans une autre direction sud-ouest, une distance étant un arc de cercle de trente-quatre mètres et cinquante-trois centièmes (34,53 m); de là, en direction sud-est, une distance de vingt mètres et trente-six centièmes (20,36 m); de là, en direction sud-ouest, une distance de deux cent quatorze mètres et quatre-vingt-sept centièmes (214,87 mètres), plus ou moins, jusqu'au côté est du lot 291; et de là, en direction nord, en suivant le côté est du lot 291, une distance de deux cent quatre-vingt-un mètres et soixante-six centièmes (281,66 m), plus ou moins, jusqu'au point de départ. Bornée vers le nord-est par une autre partie du lot 290 étant le boulevard Atrium, par une partie du lot 290-10 étant l'ancienne 5^e Avenue Ouest (parcelle en vingt-cinquième lieu décrite) et par une autre partie du lot 290 étant une rue, vers le sud-est par une partie du lot 290 étant une rue et par une autre partie du lot 290, et vers l'ouest par une partie du lot 291 (parcelle en vingt-septième lieu décrite).

21. Lot 290-8: une parcelle de terrain de figure mixtiligne, étant le lot 290-8 du susdit cadastre et contenant en superficie trois mille trois cent quinze mètres carrés et cinq dixièmes (3 315,5 m²), mesurant vingt-neuf mètres et six dixièmes (29,6 m), plus ou moins, à l'est, cent quarante-six mètres et six dixièmes (146,6 m) au

sud-est, un arc de cercle de neuf mètres et cinquante-sept centièmes (9,57 m) dont le rayon a six mètres et dix centièmes (6,10 m) à l'est, trente-deux mètres et trente et un centièmes (32,31 mètres) au sud-ouest, un arc de cercle de neuf mètres et cinquante-sept centièmes (9,57 m) dont le rayon a six mètres et dix centièmes (6,10 m) au nord, et cent soixante mètres, plus ou moins (160,0 m) au nord-ouest; bornée vers l'est par le lot 289-3 (parcelle en treizième lieu décrite) et par une partie du lot 290-9 (parcelle en vingt-deuxième lieu décrite), vers le sud-est par une partie du lot 290-9 (parcelle en vingt-deuxième lieu décrite), vers le sud-ouest par une partie du lot 290-10 (parcelle en vingt-quatrième lieu décrite), et vers le nord et vers le nord-ouest par une partie du lot 290 (parcelle en dix-huitième lieu décrite).

22. Lot 290-9 (partie): une parcelle de terrain de figure mixtiligne, étant une partie du lot 290-9 du susdit cadastre et contenant en superficie huit mille cent trente-trois mètres carrés et six dixièmes, plus ou moins (8 133,6 m²), mesurant cent quarante-trois mètres et cinq dixièmes, plus ou moins (143,5 m) à l'est, un arc de cercle de quatre-vingt-seize mètres et quatre-vingt-seize centièmes (96,96 m) dont le rayon a cent quarante-trois mètres et cinquante centièmes (143,50 m) au sud, six mètres et onze centièmes, plus ou moins (6,11 m) au sud-ouest, un arc de cercle de neuf mètres et cinquante-sept centièmes (9,57 m) dont le rayon a six mètres et dix centièmes (6,10 m) à l'ouest, et cent quarante-six mètres et six dixièmes (146,6 m) au nord-ouest; bornée vers l'est par une partie du lot 289-4 (parcelle en quatorzième lieu décrite), vers le sud par une autre partie du lot 290-9 étant le boulevard Atrium, vers le sud-ouest par une partie du lot 290-10 (parcelle en vingt-quatrième lieu décrite), et vers l'ouest et vers le nord-ouest par le lot 290-8 (parcelle en vingt et unième lieu décrite).

23. Lot 290-9 (partie): une parcelle de terrain de figure mixtiligne, étant une partie du lot 290-9 du susdit cadastre et contenant en superficie six cent quatre-vingt-quatorze mètres carrés et un dixième (694,1 m²), mesurant sept mètres et quarante centièmes (7,40 m) et un arc de cercle de vingt-huit mètres et quatre-vingt-quinze centièmes (28,95 m), dont le rayon a cent soixante-six mètres et cinquante centièmes (166,50 m) au nord, trente-quatre mètres et cinquante-six centièmes (34,56 m) à l'est, un arc de cercle de trois mètres et soixante-dix-neuf centièmes (3,79 m) dont le rayon a six mètres et dix centièmes (6,10 m) au sud, quarante-deux mètres et trente et un centièmes (42,31 m) au sud-ouest, et soixante-quatorze centièmes de mètre (0,74 m) au nord-ouest; bornée au nord-ouest et au nord par une autre partie du lot 290-9 étant le boulevard Atrium, vers l'est par une partie du lot 289-4 (parcelle en quinzième lieu décrite), vers le sud et vers le

sud-ouest par une partie du lot 290-10 (parcelle en vingt-sixième lieu décrite).

24. Lot 290-10 (partie): une parcelle de terrain de figure mixtiligne, étant une partie du lot 290-10 du susdit cadastre, contenant en superficie cent quatre-vingt-dix mètres carrés, plus ou moins (190,0 m²) et plus particulièrement décrite comme suit: commençant à un point étant situé à une distance de trois mètres et quarante-sept centièmes (3,47 m) au sud-est du coin nord-est du lot 290-10, cette distance est prise dans la limite nord-est du lot 290-10; de là, en direction sud-est, en suivant ledit côté nord-est du lot 290-10, une distance de quarante-neuf mètres et vingt-sept centièmes (49,27 m); de là, en direction nord-ouest en suivant un arc de cercle de vingt mètres et quatre-vingt-dix-sept centièmes (20,97 m) dont le rayon a cent quarante-trois mètres et cinquante centièmes (143,50 m); de là, dans une autre direction nord-ouest, une distance de vingt-six mètres et quatre-vingt-quatre centièmes (26,84 m); de là, en direction nord, une distance de deux mètres et seize centièmes (2,16 m), jusqu'au point de départ; bornée vers le nord-est par une partie du lot 290 (parcelle en dix-huitième lieu décrite), par le lot 290-8 (parcelle en vingt et unième lieu décrite), et par une partie du lot 290-9 (parcelle en vingt-deuxième lieu décrite), et vers le sud-ouest et vers l'ouest par une autre partie du lot 290-10 étant le boulevard Atrium.

25. Lot 290-10 (partie): une parcelle de terrain de figure mixtiligne, étant une partie du lot 290-10 du susdit cadastre, contenant en superficie trois cent un mètres carrés et neuf dixièmes (301,9 m²) et plus particulièrement décrite comme suit: commençant à un point étant situé sur le côté sud-ouest du lot 290-10 et à une distance de soixante-trois mètres et trente-quatre centièmes (63,34 m) au sud-est du coin nord-ouest du lot 290-10; de là, en direction est, une distance étant un arc de cercle de trente-sept mètres et quatorze centièmes (37,14 m) dont le rayon a cent soixante-six mètres et cinquante centièmes (166,50 m); de là, en sud, une distance de sept mètres et vingt-six centièmes (7,26 m); de là, en direction sud-ouest, une distance de onze mètres et quatre-vingt-dix-sept centièmes (11,97 m) jusqu'au côté sud-ouest du lot 290-10; et de là, en direction nord-ouest, en suivant le côté sud-ouest du lot 290-10, une distance de quarante-sept mètres et quatre-vingt-cinq centièmes (47,85 m) jusqu'au point de départ; bornée vers le nord, vers l'est et vers le sud-est par une autre partie du lot 290-10 étant le boulevard Atrium, et vers le sud-ouest par une partie du lot 290 (parcelle en vingtième lieu décrite).

26. Lot 290-10 (partie): une parcelle de terrain de figure mixtiligne, étant une partie du lot 290-10 du susdit cadastre et contenant en superficie sept cent

quatre-vingt-sept mètres carrés et sept dixièmes (787,7 m²), mesurant quarante-deux mètres et trente et un centièmes (42,31 m) au nord-est, un arc de cercle de trois mètres et soixante-dix-neuf centièmes (3,79 m) dont le rayon a six mètres et dix centièmes (6,10 m) au nord, treize mètres et vingt-six centièmes (13,26 m) à l'est, un arc de cercle de vingt-six mètres et quarante-neuf centièmes (26,49 m) dont le rayon a cent quarante-six mètres et soixante et un centièmes (146,61 m) au sud, quatre-vingt-quinze centièmes de mètre (0,95 m) au sud, dix-sept mètres et quatre-vingt-quatre centièmes (17,84 m) au sud-ouest, et vingt-trois mètres et vingt-six centièmes (23,26 m) à l'ouest; bornée vers le nord et vers le nord-est par une partie du lot 290-9 (parcelle en vingt-troisième lieu décrite), vers l'est par une partie des lots 289-5 (parcelle en seizième lieu décrite) et 289-7 (parcelle en dix-septième lieu décrite), vers le sud par une autre partie du lot 290-10 étant la 5^e Avenue Ouest, vers le sud-ouest par une partie du lot 290 (parcelle en dix-neuvième lieu décrite) et par une autre partie du lot 290, et vers l'ouest par une autre partie du lot 290-10 étant le boulevard Atrium.

27. Lot 291 (partie): une parcelle de terrain de figure irrégulière, étant une partie du lot 291 du susdit cadastre et contenant en superficie dix-neuf mille quatre cent soixante-seize mètres carrés, plus ou moins (19 476,0 m²), mesurant sept mètres et sept centièmes (7,07 m) au nord, trois mètres et cinquante-neuf centièmes (3,59 m) au nord-est, deux cent quatre-vingt-un mètres et soixante-six centièmes, plus ou moins (281,66 m) à l'est, dix-huit mètres et neuf dixièmes, plus ou moins, au sud-est (18,9 m), quarante et un mètres, plus ou moins (41,0 m) et cinquante-trois mètres et trois dixièmes (53,3 m), plus ou moins, au sud-ouest, cent quarante-six mètres et trois dixièmes (146,3 m), plus ou moins, à l'ouest, et cent trente-neuf mètres et cinq dixièmes, plus ou moins (139,5 m) au nord-ouest; bornée vers le nord et vers le nord-est par une partie du lot 290-10 étant le boulevard Atrium, vers l'est par une partie du lot 290 (parcelle en vingtième lieu décrite), vers le sud-est et vers le sud-ouest par d'autres parties du lot 291, vers l'ouest par une partie du lot 292-A (parcelle en vingt-neuvième lieu décrite), et vers le nord-ouest par le lot 291-6 étant la 57^e Rue Ouest.

28. Lot 292 (partie): une parcelle de terrain de figure irrégulière, étant une partie du lot 292 du susdit cadastre et contenant en superficie mille trois cent quatre-vingt-cinq mètres carrés et cinq dixièmes, plus ou moins (1 385,5 m²), mesurant quatre-vingt-quatorze mètres et cinq dixièmes (94,5 m), plus ou moins, à l'est, vingt-cinq mètres et deux dixièmes (25,2 m), plus ou moins, au sud-ouest, trente-huit mètres et un dixième (38,1 m), plus ou moins, à l'ouest, et qua-

rante-neuf mètres et neuf dixièmes (49,9 m), plus ou moins, au nord-ouest; bornée vers l'est par une partie du lot 292-A (parcelle en vingt-neuvième lieu décrite), vers le sud-ouest par une partie du lot 292, vers l'ouest par le lot 293-13 et par une partie du lot 293, et vers le nord-ouest par le lot 292-4, étant la 57^e Rue Ouest.

29. Lot 292-A (partie): une parcelle de terrain de figure irrégulière, étant une partie du lot 292-A du susdit cadastre et contenant en superficie deux mille six cent quarante-neuf mètres carrés, plus ou moins (2 649,0 m²), mesurant cent quarante-six mètres et trente centièmes (146,30 m), plus ou moins, à l'est, vingt-cinq mètres et deux dixièmes (25,2 m), plus ou moins, au sud-ouest, quatre-vingt-quatorze mètres et cinq dixièmes (94,5 m), plus ou moins, à l'ouest, et quarante-neuf mètres et neuf dixièmes (49,9 m), plus ou moins, au nord-ouest; bornée vers l'est par une partie du lot 291 (parcelle en vingt-septième lieu décrite), vers le sud-ouest par une autre partie du lot 292-A, vers l'ouest par une partie du lot 292 (parcelle en vingt-huitième lieu décrite), et vers le nord-ouest par le lot 292-A-4 étant la 57^e Rue Ouest. »

Pour être vendus en bloc suivant jugement accordé par le juge Jean Moisan, J.C.S., le 23 octobre 1984.

La mise à prix est fixée à cent soixante-dix-huit mille deux cent quatre-vingt-dix-sept dollars et vingt cents (178 297,20 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 300, boulevard Jean-Lesage, Québec, le TREIZIÈME jour de JANVIER 1986 à DIX heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
RAYMONDE AUCLAIR

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 7 décembre 1985 44066

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-000757-851
S. 200-18-000158-855

GILLES PEPIN, 1660, Bergemont, QC, district de Québec, demandeur, contre **PIERRE BRASSARD**, 2492, des Hospitalières, Sillery, district de Québec, défendeur-saisi, et **ALYET SHEEHY**, a/s Les Galeries

de la Chaudière Enr., 1116, boulevard Vachon Nord, Sainte-Marie de Beauce, QC, défendeur.

« La subdivision 56 du lot originaire numéro 5 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Colomb de Sillery, division d'enregistrement de Québec; avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances et notamment la propriété portant le numéro d'immeuble 2491, des Hospitalières, Sillery. »

La mise à prix est fixée à vingt mille huit cent douze dollars et cinquante cents (20 812,50 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 300, boulevard Jean-Lesage, QC, le TREIZIÈME jour de JANVIER 1986 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
RAYMONDE AUCLAIR

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 7 décembre 1985 44067

Rimouski

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Rimouski
Nos 100-18-000030-858
100-05-000156-858

BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT, corporation bancaire légalement constituée en vertu d'une loi du Parlement du Canada (23, Elizabeth II, 1974), ayant son siège social au 800, carré Victoria, local 4600, Montréal, district de Montréal, partie demanderesse, contre **ROLAND PIGEON INC.**, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Sainte-Angèle-de-Mérici, comté de Matapédia, district de Rimouski, partie défenderesse, et **LE RÉGISTRATEUR** de la division d'enregistrement de Rimouski, 337, rue Moreault, cité et district de Rimouski, mis en cause.

« 1. Le lot numéro un de la subdivision du lot numéro cent vingt-cinq (125-1) et le lot numéro un de la subdivision du lot numéro cent vingt-six (126-1) du cadastre de la paroisse de Sainte-Angèle-de-Mérici, division d'enregistrement de Rimouski, circonstances et

dépendances; sauf à distraire du lot 126-1 une partie de terrain mesurant soixante-quinze pieds de largeur sur la profondeur de ce lot, bornée au sud à Roland Pigeon Inc., à l'ouest à Marc Lévesque, au nord à Victorien Hallé, et à l'est à la route, avec toutes bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

2. Un terrain situé en la paroisse de Sainte-Angèle-de-Mérici, mesurant, mesures anglaises, cent pieds de profondeur par deux cent soixante-quinze pieds de largeur, borné au nord partie à la propriété de Roland Pigeon et partie à la propriété de Richard Lévesque, au sud au résidu de la propriété de Marc Lévesque, à l'est au chemin, et à l'ouest partie à la nouvelle propriété de Victorien Hallé, connu et désigné comme étant partie des lots numéros cent vingt-cinq et cent vingt-six (ptie 125 et ptie 126) du cadastre de la paroisse de Sainte-Angèle-de-Mérici, division d'enregistrement de Rimouski, circonstances et dépendances. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Rimouski, conformément à l'article 670e du Code de procédure civile, est fixé à 25 920,00 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, c. 71).

Pour être vendus en bloc au bureau de la division d'enregistrement de Rimouski, 337, rue Moreault, local SS04, Rimouski, le JEUDI SEIZIÈME jour de JANVIER 1986 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
ANNETTE BLAIS

Bureau du shérif
Cour supérieure
Rimouski, le 20 novembre 1985 44027

Saguenay

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Charlevoix
240-18-000294-854
240-05-000090 853

ROBERT BOUDREAU, notaire, résidant et domicilié au 22, rue Renaud, Baie-Saint-Paul, comté de Charlevoix, district de Charlevoix, demanderesse,

contre AUTOMOBILE B.F. INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social au 947, Mgr-de-Laval, Baie-Saint-Paul, comté de Charlevoix, district de Charlevoix, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Charlevoix no 2, 4, Saint-Jean-Baptiste, Baie-Saint-Paul, district de Charlevoix, mis en cause.

« Un terrain connu et désigné comme étant la subdivision un (1) du lot originaire numéro trois cent soixante-seize (lot 376.1) du cadastre officiel de la paroisse de Baie-Saint-Paul, division d'enregistrement de Charlevoix numéro deux (2), ayant une superficie de six mille quatre cent quatre-vingt-treize pieds carrés (6 493 pi²), mesures anglaises, le tout avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. Sujet à toutes les servitudes passives ou actives, apparentes ou occultes pouvant s'y rattacher. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser audit shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication, est fixé à 25 % de l'évaluation, soit 3 308,80 \$, compte tenu du facteur établi pour le rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Charlevoix no 2, Baie-Saint-Paul, 4, Saint-Jean-Baptiste, Baie-Saint-Paul, GOA 1B0, le VINGT-DEUXIÈME jour de JANVIER 1986 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
HÉLÈNE BRISSON

Bureau du shérif
Cour supérieure
La Malbaie, le 20 novembre 1985 43994

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Charlevoix
240-18-000285-852
240-05-000127-846

L'OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC, corporation régie par la Loi sur le crédit agricole, ayant son siège social au 1020, route de l'Église, ville de Sainte-Foy, district de Québec, G1V 4P2, ès qualités de mandataire de la Fiducie du Québec, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Montréal, demanderesse, contre PAUL-ARMAND GIRARD, domicilié et résidant au 12A, route 216 Ouest, Saint-Julien, comté de Frontenac, G0N 1B0, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de la division de Charlevoix no 2, Baie-Saint-Paul, 4, Saint-Jean-Baptiste, district de Charlevoix, mis en cause.

Vente en bloc des immeubles ci-après décrits savoir:

Bloc I

A) Un terrain de figure irrégulière faisant partie des lots cinq-A et cinq-B (ptie 5-A et 5-B), rang 2 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Hilarion dans le canton de Settrington, seconde division d'enregistrement de Charlevoix, chef-lieu de Baie-Saint-Paul, borné et décrit comme suit: vers le nord-ouest par le chemin public, mesurant trois cent cinquante-six pieds et quatre-vingt-deux centièmes (356,82 pi); vers le nord-est par partie du lot 5-B dudit cadastre appartenant à Mario Lavoie, mesurant cinq cent soixante-douze pieds et quatre-vingt onze centièmes (572,91 pi); vers le sud-est par partie des lots 5-A et 5-B appartenant à Mario Lavoie, mesurant trois cent quatre-vingt-douze pieds et trente-cinq centièmes (392,35 pi) et vers le sud-ouest par partie du lot 5-A appartenant à François Rochefort, mesurant cin cent soixante-deux pieds et quatre-vingt-onze centièmes (562,91 pi); contenant en superficie deux cent douze mille quatre cent quarante-trois pieds carrés, mesures anglaises, avec bâtisses et dépendances dessus construites, incluant les immeubles par destination suivants à savoir cinq cent vingt-cinq (525) cages à reproduction et mille quatre cents (1 400) cages à fourrure.

B) Un terrain de figure irrégulière faisant partie du lot cinq-B (ptie 5-B), rang 2 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Hilarion dans le canton de Settrington, seconde division d'enregistrement de Charlevoix, chef-lieu de Baie-Saint-Paul, borné et décrit comme suit: vers le nord-ouest par partie du lot 5-B appartenant à Mario Lavoie, mesurant trois cent soixante-quinze pieds (375 pi); vers le nord-est par partie du lot 5-B appartenant à Raynald Rochefort et Jean-Luc Rochefort, mesurant deux cent cinquante pieds (250 pi); vers le sud-est par partie du lot 5-B appartenant à Raynald Rochefort, mesurant trois cent soixante-quinze pieds (375 pi) et vers le sud-ouest par partie du lot 5-B appartenant à Mario Lavoie pour partie et Paul-Armand Girard pour autre partie; mesurant deux cent cinquante pieds (250 pi); contenant en superficie quatre-vingt-seize mille sept cent quarante-neuf pieds carrés.

Mise à prix: 11 432,02 \$

Vente des immeubles ci-après décrits séparément l'un de l'autre, de même que séparément de ceux qui le seront en bloc, savoir:

Bloc II

Un terrain de figure rectangulaire connu et désigné comme étant une partie non subdivisée du lot huit-A (ptie 8-A), 2^e Rang au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Hilarion, canton de Settrington, seconde division d'enregistrement de Charlevoix, chef-lieu de Baie-

Saint-Paul, mesurant cent pieds (100 pi) de largeur par une profondeur de soixante-quinze pieds (75 pi), mesures anglaises et pouvant se décrire comme suit: borné en front, vers le sud-ouest, par la rue Cartier, en profondeur, vers le nord-est, par partie 8-A dit cadastre (Roland Tremblay), du côté sud-est par partie 8-A dit cadastre (Roland Tremblay) et du côté nord-ouest par partie 8-A dit cadastre (Jean-Eudes Morin). Les dimensions sont en mesures anglaises; avec une maison et dépendances dessus construites.

Sauf et à distraire de cette partie non subdivisée du lot huit-A (ptie 8-A), 2^e Rang au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Hilarion, canton de Settrington, seconde division d'enregistrement de Charlevoix, chef-lieu de Baie-Saint-Paul:

Une parcelle de terrain mesurant vingt-cinq pieds (25 pi) de largeur sur soixante-quinze pieds (75 pi) de profondeur, mesures anglaises, connue et désignée comme étant partie du lot numéro huit-A (ptie 8-A), rang II au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Hilarion; bornée vers l'ouest par le chemin ou route conduisant au Premier Rang, sans désignation cadastrale, vers l'est et le sud par partie du même lot 8-A (Roland Tremblay) et vers le nord par partie du lot 8-A (Paul-Armand Girard).

Mise à prix: 11 722,57 \$

Bloc III

A) Un terrain vacant mesurant trois cent cinquante-cinq pieds (355 pi) de largeur par cent trente-cinq pieds (135 pi) de profondeur, mesures anglaises, connu et désigné comme étant une partie du lot cent quatre-vingt-seize (ptie 196) au cadastre officiel du canton de Sales, première division d'enregistrement de Charlevoix, chef-lieu de La Malbaie et pouvant se décrire comme suit: borné par le nord par la route rang Sainte-Christine, vers l'est et le sud par le résidu dudit lot 196 (Aimé Girard) et vers l'ouest par la propriété de Médéric Bouchard ou représentants.

Mise à prix: 821,50 \$

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser audit shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication, est fixé à 25 % de l'évaluation, soit 11 432,02 \$ pour le bloc I A et B; 11 722,57 \$ pour le bloc II, 821,50 \$ pour le bloc III, compte tenu du facteur établi pour le rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Charlevoix no 2, Baie-Saint-Paul, 4, Saint-Jean-Baptiste, Baie-Saint-Paul, G0A 1B0, le VINGT-DEUXIÈME

jour de JANVIER 1986 à QUATORZE heures
TRENTE.

Le shérif adjoint,
HÉLÈNE BRISSON

Bureau du shérif
Cour supérieure
La Malbaie, le 20 novembre 1985 43995

MARDI SEPTIÈME jour de JANVIER 1986 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
JEAN GUY BISSON

Bureau du shérif
Cour supérieure
Sherbrooke, le 18 novembre 1985 43981

Saint-François

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Saint-François
No 450-05-000413-837
S. 450-18-000070-853

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation résultant de la fusion et continuant, depuis le 1^{er} novembre 1979, La Banque Canadienne Nationale et La Banque Provinciale du Canada (Loi sur les banques, 1970, S.R.C., c. B-1, a. 100), avec siège social au 500, place d'Armes, ville et district de Montréal, province de Québec, et un bureau au 277, 1^{re} Avenue, Asbestos, district de Saint-François, partie demanderesse, contre FORTIN, DION & CORBEIL INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social au 326, 1^{re} Avenue, Asbestos, district de Saint-François, partie défenderesse.

« Un certain terrain faisant partie du lot numéro quatre-vingt-seize de la subdivision officielle du lot primitif numéro sept A (ptie 7A-96) du rang Deux du cadastre officiel du canton de Shipton, borné au nord-ouest par le lot numéro 7A-95 desdits rang et canton, au sud-ouest par le lot 7A-85 desdits rang et canton, au sud-est par le lot no 7A-97 (rue Deslandes) desdits rang et canton, et au nord-est par le résidu dudit lot 7A-96, propriété de monsieur Lionel Beaulieu ou représentants, plus amplement décrit dans l'acte de vente passé devant Armand Corbeil, notaire, le 3 octobre 1963, dont copie a été enregistrée au bureau d'enregistrement de Richmond, Richmond, le 4 octobre 1963, no 75808. Ainsi que le tout se trouve présentement avec les servitudes actives, passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble; avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra payer au shérif ou à son mandataire au moment de l'adjudication, en argent ou par chèque fait à l'ordre du ministre des Finances, est de 21 061,25 \$.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Richmond, 746, rue Principale Nord, Richmond, QC, le

Terrebonne

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Terrebonne
No 700-05-000318-836

101785 CANADA LTÉE, corporation légalement constituée, ayant un bureau au Mont-Gabriel, district de Terrebonne, partie demanderesse, contre LES MAISONS DE PIÈCES G.S. INC., corporation légalement constituée, ayant un bureau au 446, boulevard des Laurentides, Piedmont, district de Terrebonne, partie défenderesse.

« Un emplacement situé dans la municipalité de Mont-Rolland, connu et désigné comme suit:

1. Lot numéro quatre de la subdivision du lot numéro deux de la subdivision du lot original numéro cinq cent trente-cinq (535-2-4), du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Sauveur, division d'enregistrement de Terrebonne;
2. Lot numéro neuf de la subdivision officielle du lot originaire numéro cinq cent quarante et un (541-9), du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Sauveur, division d'enregistrement de Terrebonne;
3. Lot numéro cinq cent soixante-seize du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Sauveur, division d'enregistrement de Terrebonne.

Avec tous les immeubles dessus érigés ou à ériger et leur dépendance. »

La mise à prix est fixée à 42 465,15 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, 85, rue de Martigny Ouest, 4^e

étage, Saint-Jérôme, QC, le QUINZIÈME jour de JANVIER 1986 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,

MICHEL ROULEAU, *tech. en droit*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 18 novembre 1985 43982

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Terrebonne
No 700-02-001184-853

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 500, place d'Armes, 9^e étage, Montréal, district de Montréal, partie demanderesse, contre FRANCINE LABELLE-SANSOUCY, domiciliée et demeurant au 1485, chemin du Lac-Écho, Prévost, district de Terrebonne, partie défenderesse.

« Un lot de terre situé à Lesage, dans le Troisième Rang (rg III) du canton d'Abercrombie, connu et désigné comme étant le lot numéro quatre de la subdivision officielle du lot originaire numéro vingt et un C (21C-4) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Hyppolyte dans le comté de Terrebonne; mesurant cent pieds (100 pi) de largeur par cent pieds (100 pi) de profondeur; borné en front, au nord-ouest, par un chemin public; en arrière, au sud-est, d'un côté, au nord-est, et de l'autre côté, au sud-ouest, par partie dudit lot 21C du même cadastre, propriété de Les Immeubles du Lac René ou représentants, dont la ligne nord-est est située à trois cent cinquante pieds (350 pi) du lot 22A du Troisième Rang dudit canton d'Abercrombie. Toutes les mesures sont en mesures anglaises et plus ou moins. Avec une maison y érigée située à R.R. no 1, Lesage (maintenant Prévost). Tel que le tout se trouve présentement, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes, attachées audit immeuble. »

La mise à prix est fixée à 13 622,25 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, 85, rue de Martigny Ouest, 4^e

étage, Saint-Jérôme, QC, le QUINZIÈME jour de JANVIER 1986 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,

MICHEL ROULEAU, *tech. en droit*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 18 novembre 1985 43983

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Terrebonne
No 700-02-000349-853

E. PAQUIN INC., 690, boulevard des Laurentides, Piedmont, district de Terrebonne, partie demanderesse, contre LOIS MOSS MONAKER, 351, rue Devon, ville de Mont-Royal, partie défenderesse.

Et bref noté, STEVEN TABAH contre GÉRALD MOSS et LOIS MONAKER MOSS 700-02-000104-852.

« Un emplacement sis au lac des Bec-Scies dans la municipalité de la paroisse de Saint-Sauveur, comté de Terrebonne, étant une partie du lot numéro deux cent quatre-vingt-dix-huit (ptie 298) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Sauveur, mesurant soixante pieds (60 pi) de largeur sur une profondeur de cent trente pieds (130 pi), mesures anglaises et plus ou moins. Bornée, ladite partie du lot, comme suit: en front, au nord-est, par le lac des Bec-Scies; en arrière, au sud-ouest, par une autre partie du lot numéro 298 se trouvant un droit de passage; d'un côté, au nord-ouest, par une partie du lot numéro 298 du même cadastre appartenant à dame Nicole Daoust-Chalut ou représentants; et de l'autre côté, au sud-est, par une autre partie du lot numéro 298 appartenant à Paul Daoust ou représentants. L'angle sud dudit emplacement est à une distance de soixante-trois pieds et huit dixièmes de pied (63,8 pi) au nord-ouest de l'angle nord du lot numéro 298-1; l'angle est dudit terrain est à une distance de cent quarante et un pieds et huit dixièmes de pied (141,8 pi) au nord de l'angle dudit lot numéro 298.1; avec les bâtisses y érigées portant le numéro d'immeuble 723, chemin Daoust.

La mise à prix est fixée à 5 374,60 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Terrebonne, situé au 85, rue de Martigny Ouest, 4^e étage, Saint-Jérôme, QC, le QUINZIÈME jour de JANVIER 1986 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU, *tech. en droit*

Bureau du shérif
Cour supérieure

Saint-Jérôme, le 18 novembre 1985

43984

Ventes pour taxes, avis de publication

Ville de Carignan

Avis est, par les présentes, donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la ville de Carignan, que la liste des immeubles devant être vendus à l'enchère publique dans la salle du Conseil de la mairie de Carignan, 1523, chemin Chambly, ville de Carignan, le vendredi 13 décembre 1985 à 10 heures, pour défaut de paiement des taxes, a été publiée au « Journal de Chambly », les 19 et 26 novembre 1985.

Carignan, le 26 novembre 1985

Le directeur général et secrétaire-trésorier,
BERNARD DAIGNEAULT

44068

Erratum

2327-8930 QUÉBEC INC.

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il corrige l'avis concernant la délivrance d'un certificat de constitution, paru à la *Gazette officielle du Québec*, le 1985 10 19, à la page 5187, du numéro 42, relativement à « 2327-8930 QUÉBEC INC. », de façon à ce que la date d'émission se lise: 1985 09 30.

L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
2327-8930

341

LA SOCIÉTÉ POPULAIRE, MUTUELLE D'HABITATION

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il corrige l'avis concernant le changement de domicile légal, paru à la *Gazette officielle du Québec*, le 1985 10 19, à la page 5222, du numéro 42, relativement à « LA SOCIÉTÉ POPULAIRE, MUTUELLE D'HABITATION », de façon à ce que la dénomination sociale se lise: « LA SOCIÉTÉ POPULAIRE, MUTUELLE D'HABITATION ».

L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
1574-5433

341

